

Grève du zèle en cas de refus de la ville?

Les pompiers lancent un ultimatum de 48 heures

En dépit des avertissements lancés jusqu'à la dernière minute par l'exécutif de leur association, les pompiers ont lancé hier soir un ultimatum de 48 heures à l'administration municipale pour que celle-ci rétablisse le pouvoir d'achat de leurs salaires des années 1973 et 1974.

Dans l'hypothèse d'une réponse négative des édiles municipaux, les pompiers considéreront demain soir au cours d'une autre assemblée générale les moyens légaux à leur disposition qui pourraient donner le change à une fin de non-recevoir. C'est ainsi que les pompiers pourraient, par exemple, décider de respecter méticuleusement le code de la route qui leur interdit de dépasser dans la voie de gauche même avec leurs camions rouges, ou de brûler systématiquement les feux de circulation. Ils pourraient aussi oublier leurs permis de conduire à domicile et s'obliger tous à monter à l'arrière du camion. Ces quelques exemples et bien d'autres seront d'ailleurs étudiés par un comité spécial qui fera rapport demain soir aux membres.

Et pour afficher leur détermination, les pompiers ont décidé de se rendre massivement à l'hôtel de ville demain matin pour y accompagner leurs négociateurs qui iront s'enquérir de la réponse définitive de la ville concernant les augmentations réclamées pour 1973 et 1974. Même la fanfare des pompiers sera de la partie au cas où certains conseillers municipaux — qui seront invités à la rencontre — douteraient de la "musique" qu'on leur réserve en cas de refus.

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. Jean L'Abbé, avait

Voir page 6: Les pompiers



L'assaut rageur des Chypriotes-grecs contre l'ambassade américaine à Nicosie, où Rodgers Davies, nouvel ambassadeur des États-Unis, devait trouver la mort. Ici, un manifestant décroche le drapeau étoilé. (Téléphoto AP)

Ambassadeur US tué

Le retrait turc est négociable, affirme Kissinger

NICOSIE (d'après AP, Reuter et AFP) — L'ambassadeur des États-Unis à Nicosie, M. Rodgers Davies, a été tué hier par une rafale de mitrailleuse tirée d'un immeuble voisin, alors que des centaines de manifestants chypriotes-grecs s'étaient précipités devant l'ambassade pour protester contre la politique américaine dans la crise de Chypre.

L'ambassadeur et le personnel s'étaient réfugiés dans une pièce au centre de l'immeuble dès le début de la manifestation. Selon un diplomate, des franc-tireurs juchés sur les toits auraient atteint par hasard M. Davies en tirant à travers les volets. Touché à la poitrine, l'ambassadeur a été évacué sur un brancard mais a succombé à ses blessures. Une jeune secrétaire de l'ambassade, Mlle Antoinette Varnaga, 28 ans, de nationalité chypriote, a également été tuée.

Après avoir rendu hommage aux "services extraordinaires" rendus par M. Davies, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a annoncé lors de sa conférence de presse que le sous-secrétaire d'Etat adjoint Brown remplacerait temporairement l'ambassadeur défunt.

En même temps, M. Kissinger a déclaré que le gouvernement turc lui avait donné l'assurance qu'il respecterait strictement le cessez-le-feu et qu'il était prêt à négocier un retrait de certaines positions occupées par ses forces. Celles-ci contrôlent géographiquement 40 pour cent de l'île.

M. Kissinger qui, dit-il, parlait en plein accord avec le président Gerald Ford, a ajouté que les États-Unis approuvaient une "initiative britannique" tenue encore secrète en vue d'un règlement du problème chypriote. "Nous espérons, dit-il, avoir des réponses plus claires (sur les questions que nous avons posées) au cours des prochains jours".

"Nous estimons qu'au cours de ces négociations, la Turquie, en tant que puissance la plus forte sur le terrain, devra faire preuve de souplesse et tenir compte des préoccupations des Grecs quant aux questions de territoire et d'importance des forces militaires dans l'île", a-t-il ajouté.

"C'est un point, a poursuivi M. Kissinger, que j'ai fait valoir directement ce matin au premier ministre de Turquie. J'ai reçu l'assurance que le gouvernement turc considère que la ligne de démarcation est négociable et qu'il appliquera les articles des accords de Genève prévoyant une réduction progressive des troupes à Chypre".

Le secrétaire d'Etat a également souligné que les États-Unis ne se proposent pas de couper leur aide militaire et économique à la Turquie, solution qu'il estime contraire aux intérêts des parties affectées par la crise de Chypre.

S'adressant à la Grèce, le secrétaire d'Etat a déclaré: "Nous ne nous laisserons pas impressionner par des menaces".

Voir page 6: Le retrait turc

L'ACM menace de fermer les chantiers

A moins que la Fédération des travailleurs du Québec n'accepte le maintien du décret actuel, l'Association de la construction de Montréal ordonnera la fermeture complète de tous ses chantiers.

L'assemblée générale des membres de l'ACM a en outre décidé hier après-midi d'entreprendre des poursuites judiciaires contre la FTQ et d'exiger du gouvernement Bourassa la convocation de la commission parlementaire du travail.

La résolution que l'assemblée générale a adoptée à cet effet fait valoir la nécessité de réagir contre l'attitude de la FTQ.

construction, "qui a repris de plus belle ses actes de harcèlement contre les employés depuis le retour des vacances".

Le mandat que l'exécutif de l'ACM a reçu de ses membres prend la forme d'un ultimatum. La résolution stipule en effet qu'une dernière chance doit être tentée pour établir un dialogue entre les associations patronales, le ministère du Travail, et les syndicats dans le but de trouver le moyen de maintenir le décret actuel. Si ce dialogue s'avère infructueux après cinq

jours ouvrables, l'ACM pourra alors mettre en application les mesures prévues par l'assemblée générale de ses membres.

La résolution prévoit notamment que l'Association de la construction de Montréal portera plainte devant les tribunaux contre les bureaux de placement syndicaux en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Selon les entrepreneurs, la FTQ-Construction utilise ces bureaux, qui tombent

Voir page 6: Les chantiers

Claude Morin nie avoir rencontré le leader de l'UN

M. Claude Morin a vigoureusement nié une information publiée hier dans LE DEVOIR suivant laquelle il aurait remis au chef intérimaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, un document de travail sur l'accession à la souveraineté par étapes.

Membre influent du Conseil national du Parti québécois, ancien conseiller politique de MM. Lesage, Johnson et Bourassa, constitutionnaliste et professeur, M. Morin a déclaré: "Je ne comprends pas cette nouvelle. J'ai déjà vu des journalistes torturer la vérité, mais jamais dire des faussetés aussi manifestes".

M. Morin reconnaît toutefois l'existence du document.

"Le document en question, il est dans ma valise. Il n'est pas encore photocopié. Je n'ai pas tout à fait terminé. Et celui-là, c'est le vrai".

L'idée d'un plan décennal d'accession à l'indépendance lui paraît tout à fait "ridicule".

De son côté, M. Maurice Bellemare, dans l'interview qu'il accordait ces jours derniers au DEVOIR, déclarait ce qui suit (comme en fait foi l'enregistrement sur bande sonore):

QUESTION: Et le plan par étapes que

Claude Morin vous a soumis?

REPONSE: J'y crois. J'y crois. Mais ce n'est pas moi qui va l'appliquer. Ce n'est pas dans les principes de mon Parti.

QUESTION: Vous n'êtes pas réticent au plan de Claude Morin? Vous l'avez lu?

Il vous l'a montré?

REPONSE: Je l'ai lu. Je l'ai dans mon dossier. Il dit: 10 ans. Par étapes. Et pas sûr. Il termine en disant: ce sont toutes des probabilités qui, chacune, peuvent entraver l'autre. Ça, c'est écrit. Cela veut dire qu'il a confiance dans son plan, mais que si le numéro deux, le numéro trois ou le numéro quatre venaient à manquer, cela lui ferait un trou. Et là, il serait obligé de changer son optique.

QUESTION: Le plan Morin peut-il servir de base à une entente?

REPONSE: Non. Mais ça peut être une bonne base de discussion, de réflexion après, puis de référendum parmi mes partisans, partout à travers la province. Si Loubier avait fait un référendum quand il a voulu changer de nom, n'aurait-il pas eu droitement de réponses?

Cet échange entre M. Bellemare et Pierre O'Neill indique clairement que le chef intérimaire de l'UN — s'il n'a pas la plus récente des versions revues et corrigées du document de M. Morin — a au moins pris connaissance d'un texte dans lequel sont examinées et analysées les hypothèses d'une accession par étapes à la souveraineté. Bref, il y a un plan.

Hier, M. Bellemare a déclaré à la radio qu'il n'avait pas eu l'occasion de s'entretenir avec M. Morin d'une éventuelle entente sur un quelconque plan portant sur la souveraineté acquise par étapes. Il a laissé entendre que le document auquel il faisait référence dans son entretien avec LE DEVOIR lui serait parvenu par des amis qui l'auraient obtenu au cours d'un congrès du PQ. Mais rien n'indique que le Parti québécois, ou l'un de ses militants, aient publiquement déposé un projet sur l'accession à l'indépendance par étapes au cours d'un congrès politique.

D'autre part, le chef intérimaire de l'UN a déclaré qu'il n'attaquerait pas le

Voir page 6: Claude Morin

L'aigle se morfond dans la naphtaline

par François Barbeau

L'aigle, le cou tendu, les ailes déployées, les yeux fixés vers une proie lointaine, s'ennuie à mourir.

Il a depuis longtemps oublié ses longs survols de montagnes escarpées, le sifflement de l'air sur ses plumes bistrées, l'ivresse d'un piqué vers une victime insouciante.

Il s'ennuie plutôt du brouhaha du musée dans lequel il était exposé, des exclamations des enfants qui se bousculaient devant lui et devant ses frères empaillés, des idées biscornues exprimées à haute voix devant son perchoir "Regarde, il ressemble à mon oncle Fernand! C'est le portrait de notre prof d'anglais! Il est assez fort pour emporter un mouton!"

Depuis quatre ans, l'aigle s'ennuie, comme le flamant rose qui devient gris de poussière, comme l'ours qui perd sa boursine dans un coin, comme cette tête de rhinocéros qui contemple le plafond à travers sa housse de plastique.

Ce triste musée de sciences naturelles, c'est celui que la CECM souhaite sortir de la naphtaline, à condition que le Conseil scolaire de l'île de Montréal lui accorde un budget de deux millions pour construire un édifice capable de loger tous les spécimens dont elle a la garde.

En attendant, c'est dans les classes de l'école Sainte-Bibiane, rue Dandurand, que sont entreposées les collections que la CECM a reçues en 1970 et 1971 de l'Institution catholique des sourds-muets, du collège Mont-Saint-Louis et du collège Lionel-Groulx.

La plus importante de ces collections, celle de l'Institution des sourds-muets, a été cédée à la CECM à condition que le musée soit installé dans un



Le coordonnateur de l'enseignement de la géographie à la CECM, M. Ralph Plourde, est en charge du musée fantôme de la CECM, en a la charge. Le musée, s'il vient un jour à exister, comptera plus de 1,800 oiseaux, quelque 1,000 oeufs et nids d'oiseaux, 225 mammifères, de très nombreux spécimens de poissons, de crustacés, de minéraux, d'insectes, des herbiers, etc.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

édifice de la CECM, qu'il soit d'accès facile; qu'il ne soit jamais dispersé ou cédé à un autre organisme sans le consentement du donateur.

Depuis, seul le concierge de l'école Sainte-Bibiane, quelques journalistes, quelques fonctionnaires de la CECM et de jeunes cambrioleurs ont pu voir les collections, c'est-à-dire les pièces de ces collections qui sont trop volumineuses pour être emballées.

Dans des salles poussiéreuses, sombres, des caisses soigneusement étiquetées renferment par exemple "1 merlan, oeufs de mollusques, 1 ombre de vase, 1 anguille d'Amérique, 1 perchaude" ou bien "1 crapet de roche du Nord, 1 crapet calicot, 1 tête de tortue, 1 limonde ferrugineuse".

Dans une autre salle, sur une autre caisse, on lit: "1 alouette commune, 1 grimpereau brun, 1 troglodyte familier, 1 troglodyte des forêts, 1 troglodyte des marais".

Autrefois, soigneusement

emballés, une moufette d'Amérique, un furet d'Europe, un rat musqué, un carcajou, un blaireau, etc.

Par terre, on bute sur une défense de narval, ou sur des cailloux qui ont été lancés par les gamins du quartier dans les fenêtres de l'école, bien que ces dernières soient protégées par des grilles.

Malgré un système d'alarme destiné à avertir une agence de sécurité de la présence d'intrus dans l'école, un cambriolage y a été commis. Des enfants s'y sont emparés d'un calice empaillé, d'un lièvre, etc. La police a bien vite repris, avec leur butin insusé.

Si la CECM a pensé à protéger ses collections contre les cambrioleurs, rien ne la préservera des flammes si un incendie se déclare dans l'école Sainte-Bibiane. Il n'y a pas de gicleurs, mais quelques extincteurs chimiques ça et là. Qui ira les utiliser contre les flammes? Un orignal, un harfang des neiges?

Les grévistes reviendront devant le juge ce matin

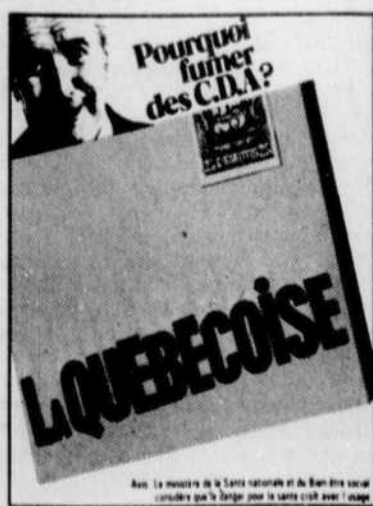
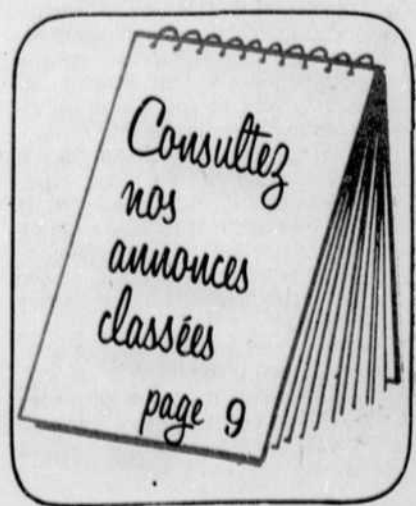
par Bernard Descôteaux

L'audition des poursuites pour outrage au tribunal entreprises par la CTCUM contre 71 de ses employés en grève et leur syndicat, le Syndicat du transport de Montréal, pour refus d'obéir à une injonction, a été remise à ce matin, 10 heures, en Cour supérieure.

C'est à la suite d'une conférence préparatoire avec les procureurs des deux parties que le juge James K. Hugessen a annoncé cet ajournement qui permettra à l'avocat des 71 intimés de rencontrer individuellement ses clients.

Ces accusations pour outrage au tribunal sont les premières à être entendues. Un second groupe de 47 personnes devra comparaître jeudi, et un autre de 34 lundi prochain. Toutes ces accusations ont trait au refus des 1,600 employés d'entretien et de garage de la CTCUM d'obéir à l'injonction émise le 7 août leur ordonnant de mettre fin à la grève entreprise cette même journée. Depuis, la grève se poursuit, et le métro ne fonctionne toujours pas, ayant été fermé pour des raisons de sécurité. Le service d'autobus est aussi affecté.

Voir page 6: Les grévistes



Lewis rejette le blâme sur les conservateurs

OTTAWA (PC) — M. David Lewis a imputé aux conservateurs et à leur politique de contrôle des salaires et des prix les pertes que le Nouveau Parti démocratique a subies lors des dernières élections fédérales.

Le leader du NPD a dit que la réaction de l'électorat contre la politique de contrôle et de gel des prix et des revenus a été d'élire un gouvernement libéral majoritaire, ce qui a coûté plusieurs sièges aux néodémocrates, alors que le parti de M. Lewis, lui-même défait dans York-Sud, a vu le nombre de ses représentants aux Communes baisser de 31 à 16.

M. Lewis a fait l'autopsie de la défaite de son parti dans les locaux du NPD, à Ottawa, en disant qu'il avait été désempoigné, choqué même par la tournure des événements qui ont fait perdre la balance du pouvoir au NPD et qui ont mis abruptement fin à sa carrière politique.

M. Lewis, qui est maintenant âgé de 65 ans, a retiré son premier chèque de pension de vieillesse et a parlé avec enthousiasme de ses nouvelles fonctions à l'Institut des Etudes canadiennes de l'Université de Carleton.

M. Lewis a dit que les électeurs n'ont pas voté contre le NPD comme tel, mais plutôt par crainte de voir un gouvernement conservateur imposer le gel des prix et des salaires.

"Je n'hésite pas à dire que cette élection a constitué un recul très sérieux pour notre parti, a-t-il précisé, mais je ne crois pas que notre influence va perdre du poids".

Il a dit que des sondages récents ont montré que les travailleurs, qui appuient traditionnellement le NPD, se sont tournés vers les libéraux, parce qu'ils craignaient la politique du gel des prix et des salaires des conservateurs.

"Il y a une dose de gros bon sens dans ce que la classe ouvrière a fait, a dit M. Lewis et cela ne me peine pas. Je n'ai jamais été désempoigné par le processus démocratique".

En votant contre le budget libéral le 8 mai, ce qui a amené la défaite du gouvernement, le NPD prenait un risque, selon M. Lewis.

Tout en admettant la possibilité d'un gouvernement majoritaire, les stratégies de son parti n'étaient pas convaincu que le NPD subirait un tel recul.

"Je croyais, dit-il, que nous pourrions conserver nos positions".

M. Lewis ne prévoyait pas un tel revirement en faveur des libéraux dans les régions urbaines et il a été le premier surpris de sa propre défaite et de celle de John Harney dans Scarborough West.

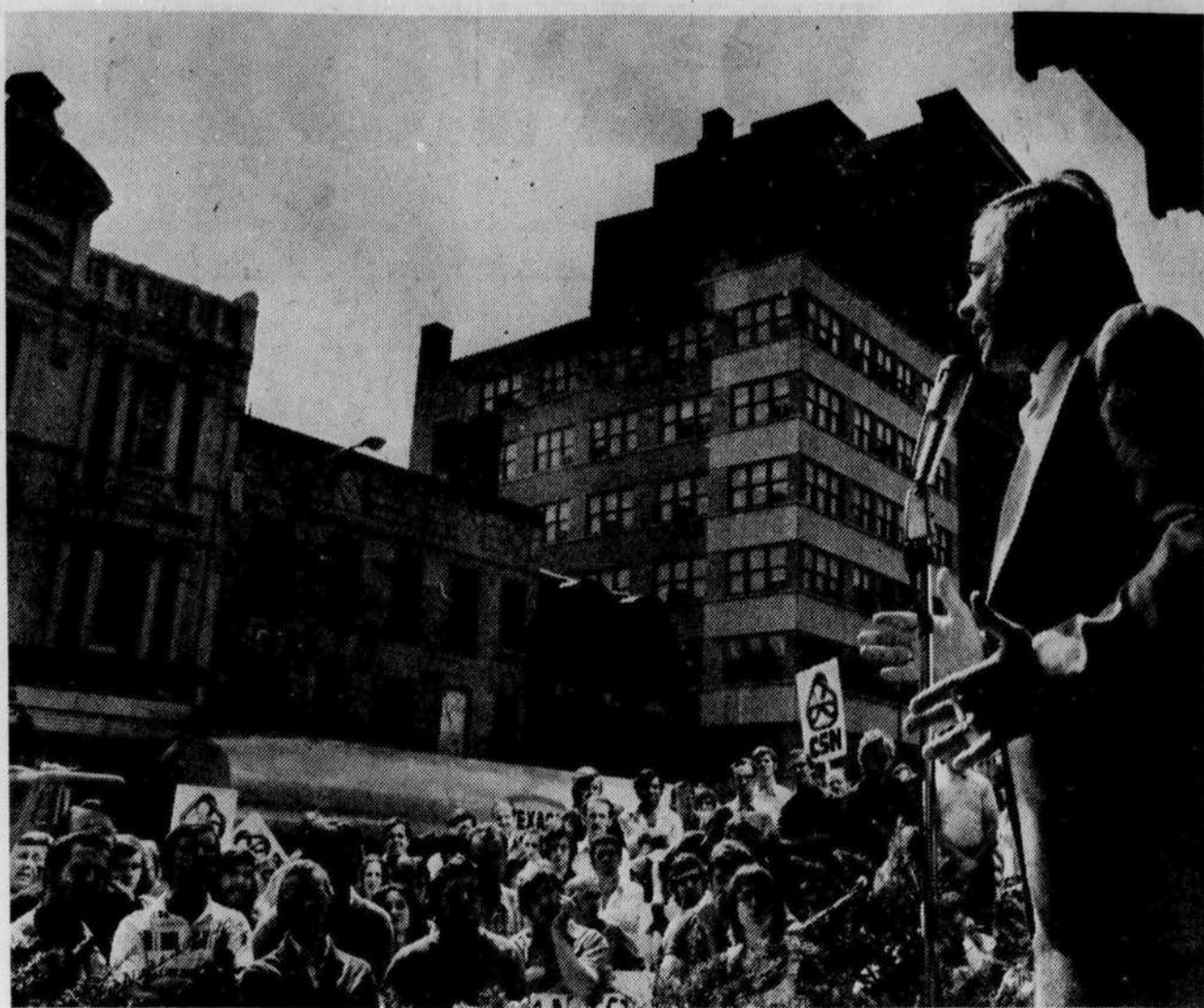
Il ignore si la mécontentement des électeurs de la Colombie-Britannique à l'endroit du premier ministre Barrett a constitué un facteur dans le recul de son parti dans cette province, où le NPD n'a conservé que deux sièges sur les 11 qu'il détenait précédemment.

Il a ajouté qu'il admire les politiques et les lois adoptées par le gouvernement de cette province qui n'ont peut-être pas été assez expliquées ou comprises.

Il a repoussé l'idée que son parti s'éloigne du socialisme pour devenir plutôt un parti de masse qui répond aux pressions du public.

"Nous sommes encore une véritable force socialiste, dit-il et si nous avons fait des compromis, c'était dans le but d'éviter des élections hâtives.

Il a dit qu'il ne s'immiscera pas dans la convention qui lui choisira un successeur, probablement au printemps. Il n'avait pas l'intention de conserver plus longtemps son poste et il est temps, dit-il, qu'un autre prenne la relève.



A l'extérieur du Palais de justice, M. Norbert Rodrigue, vice-président de la CSN, a adressé la parole aux quelque 500 manifestants qui ont défilé dans l'ordre, en signe de leur appui aux 71 grévistes qui sont accusés d'outrage au tribunal par la CTCUM, pour refus d'obéir à une injonction leur ordonnant de reprendre le travail. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Désodorisants et antiseptiques présenteraient certains dangers

Un groupe d'experts américains se prépareraient à mettre en accusation les savons désodorisants et des centaines d'autres produits antiseptiques jugés nocifs.

Selon le Wall Street Journal, ces experts auraient établi que divers agents antiseptiques détruisent des bactéries salutaires pour la santé et engendrent la prolifération de parasites.

Ces experts prépareraient une mise en garde contre l'utilisation aveugle de plus d'une douzaine de produits chimiques contenus dans un assortiment de produits antiseptiques: aérosols, savons, lotions. L'usage de ces produits présenterait certains risques pour la santé.

Cet avertissement, basé sur deux années de recherches, émane d'une commission consultative auprès de la Commission fédérale des aliments et drogues (FDA).

Selon les conclusions de cette enquête, parmi les centaines de produits antiseptiques sur le marché, une poignée à peine seraient efficaces et ne présenteraient aucun danger. Ces découvertes, sujettes à révision, ont été endossées par le FDA.

Comme résultat pratique de toute cette affaire, on s'attend à ce que d'ici peu l'agence gouvernementale exige des fabricants des preuves additionnelles de sûreté et d'efficacité pour tous les produits antiseptiques mis sur le marché. Si les compagnies impliquées ne peuvent produire ces preuves, ils devront retirer leurs produits des tablettes.

Il semble que le FDA imposera des conditions beaucoup plus rigoureuses pour les nouveaux tests; il mettra une limite aux affirmations contenues dans le matériel de promotion des produits; finalement, il proposera l'interdiction immédiate de l'antiseptique connu sous le nom de Tribromosel (TBS).

Cette prise de position, selon le Wall Street Journal, constitue une menace pour un grand nombre de produits, en particulier les savons désodorisants comme Dial (Armour-Dial Inc.), Irish Spring et Palmolive Gold (Colgate-Palmolive Co.), Lifebuoy (Lever Brothers) et Safeguard (Procter Gamble Co).

On s'attend à ce que les compagnies de produits pharmaceutiques et de cosmétiques ainsi que les fabricants de savons, déjà ébranlés par l'interdiction de l'agent antiseptique connu sous le nom d'hexachlorophène, entreprennent de nouveau la lutte contre les actions entreprises par le FDA.

La plus grande bataille se livrera sûrement autour des savons désodorisants qui ont volé la vedette aux savons de toilette ordinaires. La vente des savons désodorisants représente sur le marché \$190 millions.

Les experts conseillers auprès du FDA s'inquiètent de la sûreté des savons désodorisants au point de vue santé: "Est-il produit d'utiliser ces produits chimiques sur le corps tout entier alors qu'il existe d'autres méthodes pour se protéger contre les odeurs de la transpiration?"

Ces mêmes experts affirment que les prétentions des compagnies à l'effet que l'usage de ces savons prévient les infections sont sans fondement.

"Il est essentiel, disent-ils, d'obtenir d'autres preuves de l'innocuité de ces produits: les ingrédients antiseptiques qu'ils contiennent sont absorbés par le système sanguin."

Les fabricants de savon disposeront d'un an après la promulgation des nouveaux règlements du FDA pour établir la preuve que leur usage est inoffensif.

On prévoit que les expériences qui devront être entreprises sur les animaux d'abord, puis sur les humains pour établir cette preuve coûtent entre \$100,000 à \$200,000 par produit.

Si le FDA donne suite à ces recommandations, plusieurs produits disparaîtront entièrement du marché et les consommateurs avertis deviendront beaucoup plus

prudents face à l'usage de certains antiseptiques.

Ainsi, la teinture d'iode utilisée depuis des générations pour combattre les infections et que l'on trouve dans toutes les troussees de premiers soins pourrait bien disparaître de la pharmacie familiale.

Toujours selon les experts du FDA, la teinture d'iode retarderait la cicatrisation parce qu'elle serait toxique pour le tissu sous-cutané. Le FDA proposerait de limiter l'usage de la teinture d'iode aux traitements pré-opératoires, dans les hôpitaux.

"Dire que la teinture d'iode n'est pas bonne pour traiter une coupure ou une éraflure, c'est pire que de s'attaquer à la maternité", souligne un porte-parole du FDA. On s'attend à ce qu'il y ait, de ce côté là aussi, plusieurs controverses.

aux Quatre coins du monde

Ne tirez pas sur le camelot

HIGHLAND PARK (AFP) — La petite Edith Perchman, âgée de 12 ans, livrait les journaux à ses voisins à Highland Park, une banlieue de Détroit (Michigan), afin de gagner un peu d'argent de poche. Son père la conduisait dans sa camionnette.

Alors qu'elle déposait le journal, dimanche matin, à la porte d'un de ses clients, M. Rudolph Acosta, 24 ans, celui-ci sortit brusquement de sa maison et l'abattit de 15 balles de revolver. Il tira aussi sur son père qui tentait de venir à son aide sans toutefois le toucher.

La fillette, criblée de balles, mourait quelques minutes après à l'hôpital. M. Acosta se rendit sans résistance à la police. Il avait pris l'enfant pour un tueur professionnel qui cherchait à l'abattre à la suite de la mort d'un drogué. La police elle-même l'avait mis en garde contre cet attentat, expliqua-t-il.

M. Acosta a été inculpé pour homicide involontaire et libéré sous caution. Mais 200 voisins de la fillette, outrés, se sont rendus en masse dans l'après-midi à la mairie et ont demandé que M. Acosta soit mis sous les verrous et inculpé d'assassinat.

Les Biharis menacés

NEW DELHI (AFP) — La famine menace près de 5 millions de personnes habitant la région nord de l'Etat du Bihar, dans l'est de l'Inde, touchée par les plus terribles inondations que le pays ait connues depuis près d'un demi-siècle.

Ces inondations, qui durent depuis une semaine, ont déjà détruit près de 200,000 cases appartenant aux habitants de cette région qui sont presque tous des "intouchables", ainsi que les récoltes et le bétail.

Des secours en vivres ont déjà été acheminés mais les autorités ont indiqué que les réserves étaient épuisées. Dans quelques secteurs, notamment le district de Worstahit, certaines personnes, selon des informations parvenues dans la capitale, n'ont pas eu de nourriture depuis quatre jours.

Mauvaise habitude

WASHINGTON (AFP) — A sa descente d'avion hier à Chicago, son premier voyage officiel, le président Ford a été accueilli aux mots de: "Ladies and Gentlemen, le président des Etats-Unis et Mme Nixon". M. et Mme Ford ont fait mine de ne pas entendre et sont allés immédiatement prendre un bain de foule.

Cock Ovin? Schoo Kroutt?

BRUXELLES (AP) — Beaucoup de Belges doivent être mécontents de leur prénom, a déclaré le ministre belge de la Justice dont le secrétariat est submergé, depuis quelques jours, d'appels de personnes désirant changer de prénom. Une nouvelle loi, qui entrera en vigueur le 23 août prochain, autorise les citoyens

Un Noir est élu modérateur de l'Eglise unie

GUELPH, Ont. (PC) — Le révérend Wilbur K. Howard, un ministre noir d'Ottawa, a été élu hier Modérateur de l'Eglise unie du Canada.

Le révérend Howard, qui est âgé de 62 ans, est le premier Noir à occuper un poste aussi élevé dans cette Eglise qui dit regrouper quelque deux millions de fidèles.

Il succède au très révérend N. Bruce McLeod, de Toronto, et il prend le titre de très révérend.

Son élection est survenue au cinquième tour du scrutin quand le révérend Howard et le révérend Ivan Cumming, de Naramata, en Colombie-Britannique, demeurèrent les deux seuls candidats mis en nomination plus tôt dans la journée.

45,000 Haïtiens des Bahamas seraient menacés d'expulsion

La Ligue des Droits de l'homme vient de lancer un appel pressant en faveur des 45,000 Haïtiens qui se trouvent présentement dans les Bahamas et qui sont menacés d'expulsion par le gouvernement de ce pays.

Dans une lettre adressée au premier ministre Trudeau, au ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Allan MacEachen, et au Secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, la Ligue des Droits de l'homme s'apitoie sur le sort des milliers d'Haïtiens qui ont fui la dictature gouvernementale de leur pays et affirme que "les pays qui sont liés par des relations diplomatiques et commerciales avec Haïti n'ont pas le droit d'assister passivement à cet exode".

Après avoir rappelé les programmes d'aide et d'échange établis par le Canada pour venir en aide au peuple haïtien, la Ligue des Droits de l'homme affirme que cela confère au Canada un devoir particulier d'intervenir auprès du gouvernement d'Haïti, auprès du gouvernement des Bahamas et auprès des Nations unies pour que les milliers d'Haïtiens qui sont présentement menacés d'expulsion des Bahamas, et éventuellement, de déportation en Haïti ne soient pas livrés aux sévices du gouvernement de ce pays ou condamnés à ne pas pouvoir gagner décemment leur vie par leur travail.

Johnson

Un assemblage assez disparate

par Norman Delisle

WINDSOR (PC) — Le comté de Johnson, où se déroulera une élection partielle le 28 août prochain, détient un record peu orthodoxe: c'est le seul district électoral du Québec, avec celui de Lavolette, qui touche à 11 comtés voisins par ses frontières.

Aussi ce comté, long de près de 120 milles mais large d'à peine 20, regroupe une quarantaine de municipalités dont les intérêts, les problèmes et les aspirations sont souvent divergents voire même opposés.

"C'est presque pas croyable, mais pour rejoindre tout mon monde au téléphone, je dois garder dans mon bureau cinq annuaires téléphoniques", rappelle le président des élections de Johnson, M. Marcel Catudal, dont le bureau est situé dans un des trois grands centres du comté, Valcourt.

La disproportion du comté a apporté au président Catudal de nombreux problèmes dans l'accomplissement de sa tâche.

Voulait-il convoquer une réunion des scrutateurs en vue de les préparer à leur rôle, le jour du scrutin? Mais alors où les réunir? Si c'était à Acton Vale, dans l'ouest du comté, ceux de Windsor et de Bromptonville, 40 milles plus loin, ne voulaient pas s'y rendre. Et comment expliquer à des élec-

teurs de Saint-Hugues, à une dizaine de milles au nord de l'autoroute 20, qu'ils sont désormais dans le même comté que ceux de Stoke près de Sherbrooke, à 120 milles de Saint-Hugues?

Il semble bien que lors de la confection de la nouvelle carte électorale, en décembre 1972, les géographes ont d'abord songé à former les districts électoraux de Shefford, de Saint-Hyacinthe, de Drummond, de Richmond et de Sherbrooke.

Après coup, ils se sont aperçus qu'un large espace restait au milieu de tous ces comtés, espace qui regroupait un bassin d'environ 25,000 électeurs. Ils en ont fait un comté électoral avec le résultat cependant que la population est loin d'y être homogène.

Par exemple, si vous voyagez en automobile de Windsor à Acton Vale, les deux plus grosses villes de Johnson, vous devez passer par la ville de Richmond, un des chefs-lieux du comté voisin. De tels faits n'aident pas à créer chez les électeurs de Johnson un sentiment d'appartenance au même comté.

Pour les besoins électoraux, les organisations des partis politiques qui se font la lutte ont divisé Johnson en trois districts: le nord, autour d'Acton Vale (5,000 habitants), et qui comprend surtout une partie de l'ancien

comté de Bagot; le sud, autour de Valcourt (3,000); et l'est, avec les villes de Windsor (10,000) et de Brompton (4,000).

La partie nord est la partie la plus agricole du comté, tandis que la région de Valcourt regroupe les usines mondialement célèbres de Bombardier. Quant à l'est, Windsor et Bromptonville se situent dans le giron économique de Sherbrooke.

Quoiqu'on puisse parler d'un comté rural et agricole, on relève quand même la présence de quelques usines d'importance: Bombardier à Valcourt, mais aussi Domett et Kruger, deux papeteries, se retrouvent respectivement à Windsor et Bromptonville.

Environ 10 pour cent des électeurs de Johnson sont anglophones. Ils sont regroupés dans une large mesure dans les petits villages de Ulverton, de Kingsbury, de Melbourne, et de South Durham.

L'électorat anglophone est habituellement acquis aux libéraux. Il pourrait cependant y avoir quelque surprise puisque le député libéral Boutin aurait mécontenté les membres de la San Francis Valley Citizen Action Group, une association de citoyens anglophones de Melbourne qui lutte pour la préservation du site enchanteur de leur village menacé par une autoroute.

La Société des Acadiens

Québec n'a pas de leçon à recevoir du N.-B.

A la suite de la demande du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, de faire étudier la constitutionnalité de la Loi 22 sur la langue officielle au Québec par la Cour suprême du Canada, la Société des Acadiens de cette province se dit surprise de l'inquiétude du gouvernement de cette province à l'endroit des minorités et expose qu'il se trouve bien mal placé pour donner la leçon au gouvernement du Québec.

La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick donne un aperçu de la situation au Nouveau-Brunswick pour conclure que l'importante minorité francophone de cette province est loin d'être "protégée et servie, comme l'a toujours été la minorité anglophone du Québec: le peu que les francophones du Nouveau-Brunswick ont obtenu jusqu'à ce jour, a été concédé à la suite de luttes interminables et épuisantes, faisant souvent face à une opposition manifeste et bien orchestrée.

La Société des Acadiens énumère ensuite quelques-unes des injustices dont souffre la minorité francophone du Nouveau-Brunswick, dans l'administration publique provinciale, dans le système scolaire, dans le système judiciaire et dans les services de la radio et de la télévision.

Dans l'administration publique provinciale, tous les articles de la Loi sur les langues officielles du N.-B. n'ont pas encore été proclamés cinq années après l'adoption de la loi par l'Assemblée législative, notamment l'article 11 qui traite des services de l'administration publique provinciale selon la langue du client.

Au niveau des prises de décisions dans le gouvernement, dit la Société des Acadiens, les francophones sont, règle générale, absents et le nombre des hauts fonctionnaires est ridiculement bas — six anglophones pour un francophone — dans une province officiellement bilingue.

En ce qui concerne le système scolaire,

l'article 13 au sujet de la langue d'enseignement dans les écoles publiques, les écoles de métiers et les écoles techniques, attend toujours sa proclamation.

La Société des Acadiens blâme ensuite le gouvernement provincial de laisser aux autorités scolaires locales ou régionales le soin de décider de l'avenir des écoles, ce qui place les francophones dans une situation difficile.

Par exemple, à Saint-Jean où les parents francophones comptent pour 10,000 de population, les élèves de la seule école francophone sont intégrés, après la 6e année, à une école anglophone.

Quant à l'administration de la justice, il a fallu que le maire Jones, de Moncton, subisse deux défaites devant les tribunaux, pour décider le gouvernement du N.-B. à promulguer l'article 14 de la Loi sur les langues officielles.

Mais là encore, les francophones n'ont pas encore obtenu que les billets de contravention ainsi que les mandats de com-

parution soient bilingues ou rédigés en français. Tout se passe encore en anglais.

La Société des Acadiens rappelle ensuite que, depuis au moins vingt ans, différents groupes francophones du N.-B. font pression pour obtenir un traitement équitable en matière de radio et de télévision.

"Les résidents de la ville de Saint-Jean, précise le communiqué de la Société des Acadiens, sont toujours privés des services de la radio et de la télévision en français tandis que la situation qui prévaut à Fredericton est pratiquement la même".

Le gouvernement du N.-B. ne fait rien pour corriger cette situation et pour donner justice à la minorité francophone.

"A tout considérer, conclut la Société des Acadiens, nous croyons que le gouvernement du Québec serait plus à même de protester à son tour auprès du gouvernement du Canada contre les injustices dont souffre la minorité francophone du N.-B."

Superfrancofête

Le spectacle canadien, une entreprise de foire qui rompit le charme de la fête

par Jean-V. Dufresne

QUEBEC — Pour une fois que les oeufs pourris étaient de rigueur, il ne s'est trouvé aucun contestataire pour dénoncer la vulgarité et l'ineptie du spectacle national du Canada, sélectionné par le secrétariat d'Etat du gouvernement fédéral, dimanche soir, aux Plaines d'Abraham.

Pourtant, la contribution collective d'Ottawa à la grande scène du Festival international de la francophonie ne méritait rien de moins qu'un barrage nourri de tomates molles et de chats crevés.

Alors que toutes les délégations étrangères offrent des spectacles authentiques, impeccables dans leur présentation, et d'un calibre professionnel incontestable, la pièce qui nous fut offerte dimanche, déjà indignée d'une séance de collège, mal montée et d'un amateurisme lamentable, a trouvé par-dessus le marché le moyen de comparer les Indiens du Canada à des "sauvages", les Acadiennes à des faiseuses de petits, et les bûcherons à des crétiens qui préfèrent à tout prendre demeurer l'hiver au bois, parce qu'ils ne se font plus piquer au cul par les maringouins.

En guise de finale, voici les paroles d'une chanson dans un spectacle dont les délégués du secrétariat d'Etat se sont dits si enchantés qu'on songerait maintenant à le présenter à l'étranger:

"Printemps, quand reviendras-tu, m'apporter des feuilles, pour me torcher le cul" Rideau.

Ces expressions-là sont tirées du texte et des chansons mêmes, une espèce de collage collectif mis en scène par M. Pierre Collin, ouvrage naïf et aussi éditant que le concept de la pseudo-mosaïque canadienne qui l'inspire.

Allez-vous croire que les spectateurs ont mal accueilli les comédiens, hormis quelques chahuts à peine audibles? Ils se sont bien amusés, les gens du dimanche, à croire que la splendeur des spectacles de la semaine ne leur avait rien appris. Ainsi passives sont les foules, peut-être, qui s'enrichissent sans s'en rendre compte, et qu'on abrutira de la même manière.

Nous passons outre la nomenclature des comédiens recueillis un peu partout dans la francophonie canadienne, parce qu'il serait bien cruel de les associer à une entreprise de foire dont l'unique accomplissement fut de rompre le charme d'une fête marquée jusque-là de célébrations spectaculaires tout simplement enchanteresses.

Imaginez seulement, dans un décor qui évoque la fête à l'auberge Jolifou, inspiré d'une toile de Kreighoff, une diseuse à l'accent CHLP des années quarante, chanter la chanson suivante en guise d'ouverture:

"Un Indien du Canada, assis sur la terrasse, contemplait sa race, à tour de bras..." La terrasse du Château Frontenac, sans doute.

Et encore: "Ce soir je veux devenir sauvage dans mon cœur..." Et puis, quelque chose qui laisse entendre que la chanteuse a envie de s'agenouiller devant l'Indien pour le remercier de son Canada.

Condescendante et apitoyée, la bonne petite blanche diseuse de chez-nous déplore ensuite dans un lyrisme frémissant qu'on ait "enfour" (sic) les Indiens dans les réserves, "mais il y est toujours roi, ajoutera-t-elle, reconfortée, ça, ça ne change pas..."

Cette chanson dite, ce sont les hurlements de l'aubergiste, une grosse mada-

me qui sentait la poutine râpée jusqu'au pont de Québec, au parler de picouille — parce que le jol, je vous le jure, à côté de ce que nous avons entendu dimanche, possède toute la finesse incurvée des chapeaux angevins — gueulant du haut de son perchoir en carton-pâte, pour nous annoncer, territorisée, que les Indiens arrivent et "il ne faut tout de même pas les faire manger dans l'auge".

Heureusement que le grand ethnologue Marius Barbeau est mort, lui qui consacra sa vie entière à immortaliser la culture amérindienne, grâce à de parcimonieux subsides fédéraux! Le secrétariat d'Etat, auteur de l'incommensurable québécois de dimanche, est le dépositaire de ses infiniment patientes recherches.

Mais arrivent les Indiens du Canada oriental, ceux de Gros-Louis, dit-on, coiffés de ces panaches à plumes qu'on ne retrouve, incidemment, que chez les tribus amérindiennes de la côte du Pacifique. Mais nous n'en sommes plus à une imbécillité près. Ils accomplissent des pas dont la chorégraphie sort tout droit des pitres burlesques de Ti-Zoune. On se prend à s'ennuyer furieusement des Feux-Follets, malgré leur petits travers exotiques.

Mais le clou de toute cette scène est plus pathétique encore. Un chef indien s'approche du micro, jette un cri à griller les amplificateurs de 4.000 watts dressés de chaque côté de la grande tribune. La distribution signale qu'il s'agit là d'un authentique chanteur indien. Si cela est exact, le metteur en scène a joué de malchance. Il a choisi le seul amérindien capable de réussir à perfection le bel canto des grandes gueules de La Scala.

Niaiserie, passe encore, nos services officiels sont là pour nous y habituer. Mais utiliser dans le texte d'un spectacle national l'appellation "sauvages" et "sauvagesse", termes bannis, croyions-nous, de la terminologie du ministère des Affaires indiennes, expression répudiée par les ethnologues canadiens, cela dépasse l'entendement.

Et évoquer l'Acadie comme on l'a fait dimanche en affirmant dans un accent foireux qu'on ne sait plus quelle langue y parler, le français, l'anglais ou le "chick", dialecte frananglais des déportés, c'est avoir déjà oublié l'oeuvre déchirante de Perreault, "Acadie, Acadie".

Et chanter ensuite que l'Acadienne n'a pas d'argent, mais qu'elle aime beaucoup boire, manger et faire des petits, qu'un jour elle aura tant d'enfants que tous les

Canadiens s'appelleront Arseneault et entre ces clichés pourris de préjugés racistes, nous passer un violoneux adroit qui troque l'archet pour un bâton de baseball, en jouant, mais oui, "Take me out to the ball game", puis rendre les imitations pitoyables à la manière de la Bolduc, cela mérite bien la palme de la connerie, cela que nous n'en sommes plus à une vulgarité près. Et la palme sied bien au secrétariat d'Etat, venu en force au festival avec l'assurance hautaine que sa présence à côté d'un imprévisible ministre québécois des Affaires culturelles, interdirait tout écart.

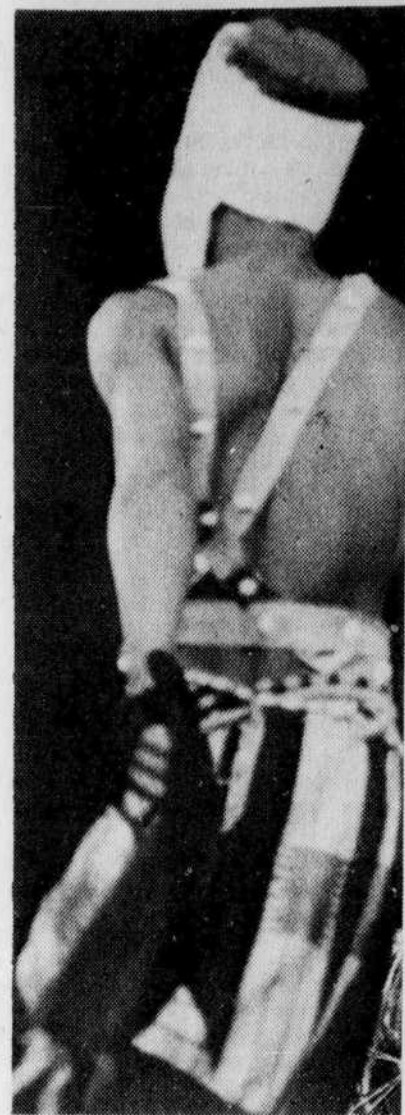
Pour étoffer leur mosaïque canadienne, les responsables du spectacle n'ont pas hésité à y intégrer un long poème québécois de Jean-Lou Dziel, de la Gatineau, une ode lue sans son autorisation, ni même la délicatesse d'une mention pour son auteur.

Son impresario, Mlle Rénelle Venne, nous déclare: "Il est inadmissible que l'on pousse la supercherie jusqu'à laisser planer la possibilité que ce poème s'applique au Canada lorsque l'Héritage est un appel à la découverte du Québec." L'Office national du film, on s'en souviendra, avait déjà fait le même coup à Gilles Vigneault, avec "Mon Pays", à l'occasion de l'Expo.

Au sortir de cette représentation méprisante nous avons rencontré deux francophones, Mme Marthe Charrier, de Zénon Park, dans la Saskatchewan et Mme Marguerite Dentinger, de Falher, dans le nord-ouest albertain, profondément déçues par ce qu'elles ont entendu, et attristées de la façon dont on y décrit les Amérindiens et en général les minorités canadiennes.

Si le chahut ne s'est pas fait entendre, c'est peut-être que le dégoût le plus réel invite au silence, ainsi que l'on se prosterner parfois, mais pour mieux vomir. Pour les délégués du secrétariat d'Etat, l'inquiétude réelle, au début du spectacle, c'était surtout de savoir si les gens en auraient assez pour leur argent, avec 400.000, le budget consacré à cette humiliante production.

Avec beaucoup moins, on aurait pu faire revivre par le truchement de l'extraordinaire dispositif sonore de la grande scène, ces chansons, belles incroyablement, des premiers hommes de ce pays, qui dorment toujours dans les archives du Musée de l'Homme. Il faut reconnaître, à la décharge du secrétariat d'Etat, qu'aucun budget n'achètera jamais l'imagination et le respect des autres.



D'une fête... l'autre

QUEBEC (Le Devoir) — Selon la Société d'accueil du festival international de la jeunesse, entre 115 et 120.000 visiteurs se sont rendus à Québec au cours du week-end. La Société prévoit que de ce nombre, 80.000 environ participeront à la "superfrancofête" jusqu'à sa clôture, samedi. En tout et par là, près de 400.000 personnes auraient goûté à la "superfrancofête" depuis l'ouverture, il y a une semaine.

Les policiers de Québec font du temps supplémentaire. Ainsi au cours du week-end, 125 agents ont été ajoutés aux équipes régulières. Ces agents de circulation et patrouilleurs à pied avaient la tâche difficile de veiller à ce que tout se déroule bien dans la zone "chaude" délimitée par la rue Grande-Allée, le boulevard Saint-Cyrille, la rue Saint-Jean et le Vieux-Québec.

Malgré les difficultés techniques qui ont empêché l'équipe de la roulotte des communications de se mettre à l'oeuvre dès les premiers jours du festival, quelque 125 contacts-radio ont pu être établis jusqu'à maintenant avec les adeptes des communications par ondes courtes à travers le monde. Outre les liaisons établies avec de nombreux amateurs du Québec, on a pu communiquer jusqu'à présent avec la Belgique, la France, la Roumanie, la Colombie, le Pérou, l'Italie, les îles Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Allemagne, la République dominicaine et la Pologne. La Hollande, l'Algérie, le Dahomey et la Haute-Volta n'ont pas encore répondu à l'appel général.

Chaque jour, des délégations visitent une ville de la région de Québec. Hier, les Togolais se sont rendus à Saint-Joseph-de-Beauce, les Tchadiens à Montmagny et les Monegasques à Saint-Raymond-de-Portneuf.

Hier avant-midi, la presse a pu assister à la présentation sur vidéo d'extraits de la pièce "Nègres", retirée du festival, ainsi qu'à des entrevues avec le metteur en scène français Claude Régy. Le document de la radio-télévision belge, réalisé lors d'une répétition générale, dure 20 minutes.

L'atelier vidéo du festival diffuse ce soir, à 19 heures, au pavillon Polack, son premier document. Il s'agit d'un montage de 20 minutes sur les In-

Voir page 6: Une fête

"Ce n'est pas coutume": une descente de la SQ dans la ferme à Leblond

QUEBEC (par J.V.D.) — Cela devait arriver. Jean Leblond, attaché culturel du gouvernement à la maison du Québec à Paris, invite une délégation de journalistes étrangers à visiter sa ferme non loin des Eboulements, dimanche.

A une demi-heure du départ pour le retour, via un train spécial du CN, dix voitures de la Sûreté du Québec arrivent en trombe. Rien de moins que 34 agents en tenue de ville pénètrent dans la maison.

Le chef du détachement n'en croit pas ses yeux, lui à qui on avait confié la mission, dûment mandatée par un juge, d'opérer une perquisition pour "prostitution". Dans la maison, journalistes, épouses, enfants causaient en

buvant des consommations. Par les fenêtres, on voyait le mais de Leblond déjà mûr, et dont il se dit très orgueilleux.

Renseignements pris, le conseiller spécial de Me Jérôme Choquette, Me Paul-Emile l'Ecuyer, qui rentrait de vacances avec le ministre, nous informe que la police a pu solliciter un mandat de perquisition d'un juge, directement, sans soumettre la plainte — car il y a eu palatine — à un procureur du ministère.

"Mais ce n'est pas la coutume", dit-il. A la ferme de M. Leblond, on a parlé dix minutes. Les officiers, plutôt gênés, se sont retirés avec mille excuses, déclinant l'offre qui leur fut faite de prendre un verre à la santé de la francophonie.

Ce déchirement qui fait la différence pour les francophones "hors Québec"

par Jean-Luc Duguay

QUEBEC — "Quand je viens au Québec, je me sens chez moi. Le seul fait de pouvoir demander à n'importe quelle station service de faire le plein et d'être compris est extraordinaire."

Un Franco-Manitobain parle. Jean-Louis Hébert a, depuis plusieurs années, été actif au sein de la communauté francophone de sa province, ayant notamment été directeur du Centre culturel franco-manitobain. Aujourd'hui, il est pigiste à Radio-Canada, et il s'interroge.

Il aime le Manitoba et Saint-Boniface; il y est né. Aujourd'hui, il est à Québec, à

la "superfrancofête", au milieu du grand concert de cette francophonie qui se veut internationale. Jean-Louis Hébert a mal au Manitoba.

Parfois, il a envie de décrocher, de tout laisser tomber, de partir pour le Québec pour pouvoir enfin se sentir chez soi dans une province qui cherche pourtant à devenir maîtresse chez elle. C'est à ces déchirements que l'ont reconnait l'écart entre le Québécois et ses compatriotes d'autres provinces.

Jean-Louis Hébert a la certitude douloureuse que les gouvernements, celui de son pays et celui de sa province, entretiennent, à l'égard des 80.000 francophones du Manitoba, une attitude paternaliste. C'est le père qui console l'enfant en lui donnant un suçon alors qu'il demande un tricycle...

"Les gouvernements se contentent de maintenir un folklore. On chante en français le samedi soir et on discute en anglais. C'est la seule existence du Québec qui nous permet d'accrocher les miettes. Le jour où il n'y aura plus de Québec, le Centre culturel franco-manitobain va peut-être devenir multinational..."

Pourtant, Jean-Louis Hébert, en tant que Franco-Manitobain, n'attend pas une aide concrète de Québec. "Il n'y a que les naïfs qui s'attendent à ce que le Québec fasse quelque chose pour eux. On leur a tellement appris à chercher ailleurs des solutions qui se trouvent chez eux..."

"Le Manitoba français, estime Jean-Louis Hébert, n'a pas évolué. C'est un état qui se détériore. Par exemple, quand je me suis marié, la grande question qui s'est posée est la suivante: est-ce que l'on va continuer à parler français à la maison? Nous avons décidé que oui et, pendant cinq ans, le Larousse était sur le frigidaire."

Et le Franco-Manitobain d'expliquer que, pour les politiciens de sa province, il n'est pas "naturel" de répondre aux besoins fondamentaux de la collectivité francophone. Pur toucher la moindre subvention, dit-il, il faut faire des représentations hebdomadaires, on nous oblige presque à nous déguiser en québécois.

Jean-Louis Hébert se rappelle la cérémonie d'ouverture de la "superfrancofête" quand a été hissé, à côté de ceux du Canada, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, le drapeau manitobain. C'était un symbole trompeur: "Il n'est pas vrai qu'au Manitoba, on encourage la francophonie, on la tolère."

La culture n'est pas que le folklore, c'est un mode de vie dans le monde d'aujourd'hui. Le folklore peut devenir un opium et une religion. "On se retrouve en

petites bandes à la boîte à chansons. On fonctionne au niveau de la croyance. Quand on sort de chez soi, on se rend compte qu'il faut fonctionner au niveau de la performance."

Jean-Louis Hébert n'est pas le seul francophone "hors Québec" que j'ai rencontré à la "superfrancofête". Plus d'une centaine d'entre eux ont profité du festival de la jeunesse pour se réunir à Cap-Rouge. Le but: organiser une rencontre internationale des amateurs culturels francophones. Huit pays membres de l'Agence de coopération culturelle et techni-

que, initiatrice de la "superfrancofête", ont participé aux assises. Il s'agit de la Belgique, de la Haute-Volta, du Laos, de Madagascar, de la Tunisie, du Dahomey, du Sénégal et du Gabon.

Hier, les francophones des autres provinces ont rencontré la presse à qui ils ont remis un communiqué prudent intitulé "Les francophones hors Québec, ça va mieux mais..." Un seul paragraphe fait état des améliorations, les deux autres pages du communiqué relèvent les "inquiétudes" des francophones "hors Québec".

Voir page 6: Déchirement

Yvon Duhamel: sentence remise

La sentence qui devait être prononcée, vendredi, par le juge Jacques Ducros contre M. Yvon Duhamel, l'agent d'affaires de l'Union des opérateurs de machinerie lourde (local 791) relativement au saccage du chantier LG-2 de la Baie James, a été reportée au 23 août, c'est-à-dire vendredi prochain.

Duhamel qui a été déclaré criminellement responsable de l'incendie qui a causé des dégâts de plusieurs millions de dollars à l'issue de l'enquête menée par le commissaire Cyrille Delage a plaidé coupable aux diverses accusations de méfaits portées contre lui et qui peuvent lui valoir une sentence maximale d'emprisonnement à vie.

Il est détenu depuis près de deux mois en attendant cette sentence pour laquelle le juge Ducros a demandé des rapports présente qui n'ont pu être produits assez rapidement.

Le juge Ducros a assuré M. Duhamel qu'il allait tenir compte des jours passés en prison par l'accusé avant sa sentence.



L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

AU COLLÈGE DE THETFORD MINES L'option "Techniques infirmières" est en voie de progrès

L'équipe de professeurs, en collaboration avec un consultant pédagogique de l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC a fourni des efforts qui méritent d'être notés et dont les résultats devraient se faire sentir d'ici quelques années.

En avril 1973, l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC, par les membres de son Conseil exécutif, communiquait aux membres de la direction du Collège de Thetford Mines, un certain nombre de recommandations sans quoi les étudiant(e)s en techniques infirmières ne seraient pas admis(e)s à titre de membre de la profession.

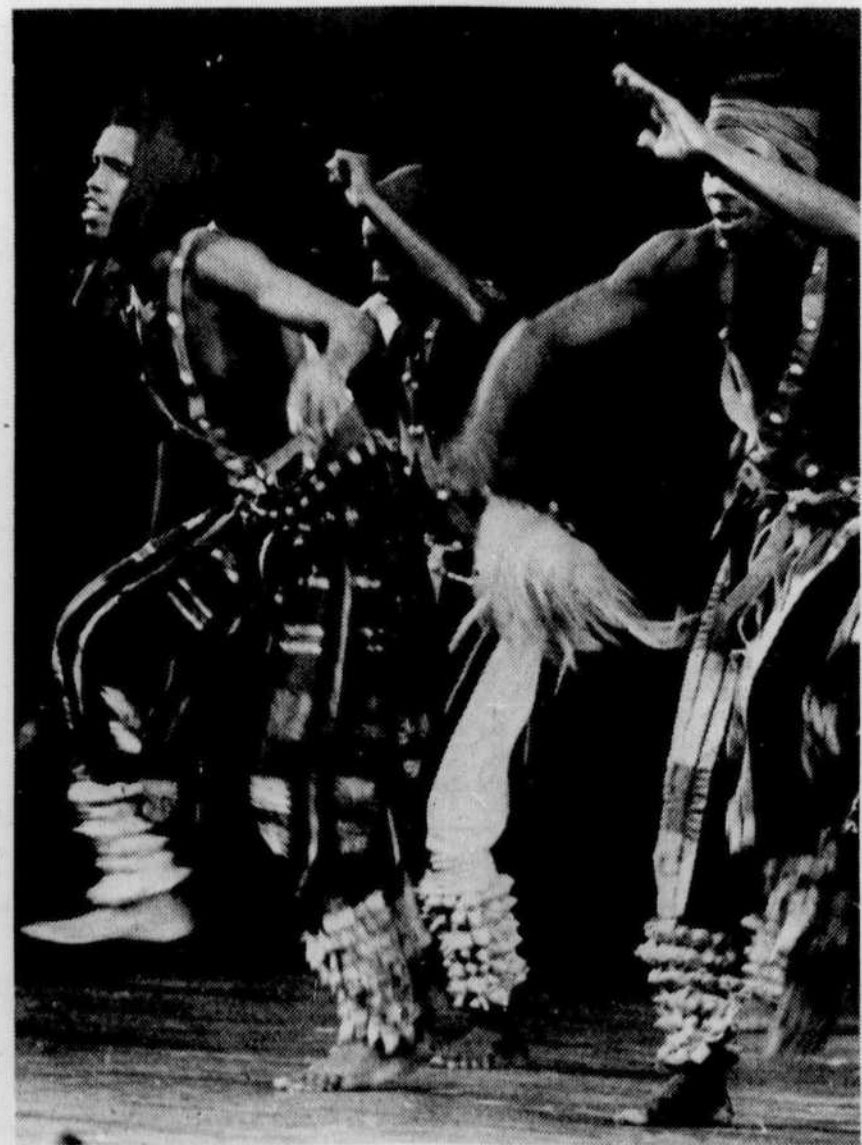
Une année s'est écoulée et des étapes ont été franchies depuis ces recommandations. Le progrès ne s'effectue jamais sans efforts, sans heurts et il était la suite logique des recommandations. L'équipe a repensé ses conceptions de l'apprentissage, de l'étudiant, du nursing et elle s'est fixée des objectifs qu'elle désire atteindre par des moyens qu'elle se donne.

À la suite de rapports d'évolution fournis par la consultante, l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC reconnaît les améliorations apportées au programme et considère que ses étudiant(e)s répondent aux critères d'admission à la profession infirmière.

Nicole Du Mouchel, inf., M.N.
Directrice générale et
Secrétaire de l'Ordre



(Photos Le Devoir, par Alain Renaud)



éditorial

L'avenir du parti conservateur

Les conservateurs ont toujours reçu du Québec un si mauvais accueil qu'ils se réjouissent presque d'avoir conservé en 1974 les trois sièges qu'ils avaient obtenus en 1972. Pourtant, se targuer de ces trois conquêtes constituerait une attitude un peu inquiétante: en effet, aucun des trois députés conservateurs du Québec ne peut être considéré comme l'incarnation d'une relation nouvelle entre le parti progressiste-conservateur et le Québec francophone. L'un, M. Graftey, est anglophone; un deuxième, M. Wagner, a surtout brillé dans le firmament libéral; le troisième, M. Lasalle, a déjà fourni la preuve qu'il tient d'abord et avant tout à son indépendance d'esprit. Que le parti conservateur donne à M. Stanfield un successeur particulièrement étroit d'esprit et M. Lasalle sera une fois de plus emporté par le vent du large.

Il y a plus encore. M. Georges Valade, qui fut pendant une décennie le seul député conservateur à résister à la domination que les libéraux fédéraux exercent sur Montréal, se demandait dimanche soir sur les ondes de Télé-Métropole s'il n'aurait pas amélioré ses chances d'être élu en renonçant à l'étiquette conservatrice. Dans ce contexte, le parti progressiste-conservateur du Québec est à cent lieues de constituer ici une alternative au parti libéral et il risque fort de n'avoir rien à dire dans la course à la chefferie que déclenche le départ à la retraite de M. Stanfield.

A un premier niveau, les conservateurs sont tentés de considérer le Parti libéral comme le bénéficiaire de toutes les complaisances célestes. De fait, les conservateurs ont été pris plus souvent qu'à leur tour dans les plus imprévisibles quèpers politiques. Analogiquement, l'Union nationale pourrait prétendre, en sol québécois, à l'existence d'une Province constamment favorable aux libéraux.

Lorsque les conservateurs parviennent enfin à prendre le pouvoir à Ottawa, on peut presque affirmer qu'une crise pointe à l'horizon qui va tantôt les faire basculer. C'est la crise économique: c'est la conscription; c'est, même au lendemain du balayage effectué en 1958 par M. Diefenbaker, une période d'intenses difficultés économiques. Au Québec, le parti libéral a traversé allègrement un demi-siècle sans qu'un seul de ses chefs disparaisse ou meure pendant qu'il détenait le pouvoir. A l'inverse, l'Union nationale voit M. Duplessis mourir au moment où il tient encore fermement les rênes du pouvoir; elle voit M. Sauvé disparaître prématurément au moment où il s'apprêtait à donner à l'UN son second souffle; elle voit enfin M. Johnson mourir au moment où il s'annonçait comme un chef d'Etat beaucoup plus étoffé qu'on ne l'aurait pensé.

Il n'en faut pas davantage pour se croire visé par une malédiction.

A un second niveau, les conservateurs doivent cependant confesser leurs propres faiblesses: autant ils ont su s'affirmer face à des problèmes régionaux, ce qui leur a valu de solides assises dans les provinces de l'Ouest et dans les Maritimes, autant ils se sont constamment révélés impuissants à assumer la réalité biculturelle du pays tout entier. Lorsque M. Stanfield a tenté d'imposer à son parti une vision plus équilibrée des choses, mal lui en prit: le maire Jones lui infligea une cinglante humiliation et le parti conservateur perdit nombre de ses appuis dans le Canada anglais. On veut bien, certes, attribuer au "nouveau Trudeau" une large part des derniers succès libéraux, il n'en demeure pas moins qu'un parti est toujours un peu élu grâce aux erreurs ou aux faiblesses de l'adversaire.

Une fois encore, on voudrait invoquer l'exemple de 1958 pour démontrer que le parti conservateur a joui récemment de la confiance des francophones. On se fera ainsi grandement illusion. M. Claude Dupras, président du parti progressiste-conservateur du Québec, se refuse à cette illusion: "En 1958, dit-il, nous avons eu 50 députés conservateurs au Québec, mais nous n'avions même pas de parti au Québec". Et c'est très juste. Au lieu de croire que les francophones se sont subitement ralliés à la bannière conservatrice en 1958, mieux vaut attribuer la vague conservatrice au désir des Québécois de ne pas se faire isoler dans une conviction politique minoritaire. Or, si l'on fait exception de cette anormale année 1958, jamais, en plus de 80 ans d'histoire politique, les conservateurs québécois n'ont obtenu autant de sièges que leurs adversaires libéraux. Deux fois seulement au cours des cinquante dernières années, soit sous Bennett et sous Diefenbaker, ils ont dépassé le cap de 35% du suffrage populaire. Jamais, au cours de ce demi-siècle, ils n'ont atteint le niveau de 50%.

Au total, on doit donc constater une persistante indifférence du public francophone à l'égard du parti conservateur et une réciproque parfaite.

Comment mettre fin à cette brouille éternelle? Comment rompre le cercle vicieux? On peut, ainsi que le souhaitent déjà explicitement MM. Valade et LaSalle, envisager l'élection d'un chef francophone à la tête du parti conservateur. On peut, à l'autre bout de la corde, travailler plutôt, ainsi que le fait l'équipe de M. Dupras, à la mise en place d'une solide base conservatrice au Québec. On a peine à croire, cependant, que l'une ou l'autre des stratégies puisse se matérialiser.

Elire un chef conservateur francophone, c'est demander l'impossible aux piliers traditionnels du conservatisme. Pourquoi, en effet, les conservateurs de l'Alberta, pour ne citer que cet exemple, iraient-ils faire cadeau de leur parti à un groupe ethnique qui n'est même pas capable d'accorder au parti conservateur l'ombre d'une chance? Pourquoi un parti qui conçoit notre pays comme un parfait monolithe irait-il confier ses destinées à des rêveurs qui useront de tous les moyens pour revigorer la thèse des deux nations et pour scinder le pays? De M. Diefenbaker à M. Jones en passant par Jack Horner, les conservateurs de vieille souche exigeront du Québec qu'il élise d'abord un certain nombre de députés avant de prétendre désigner le chef.

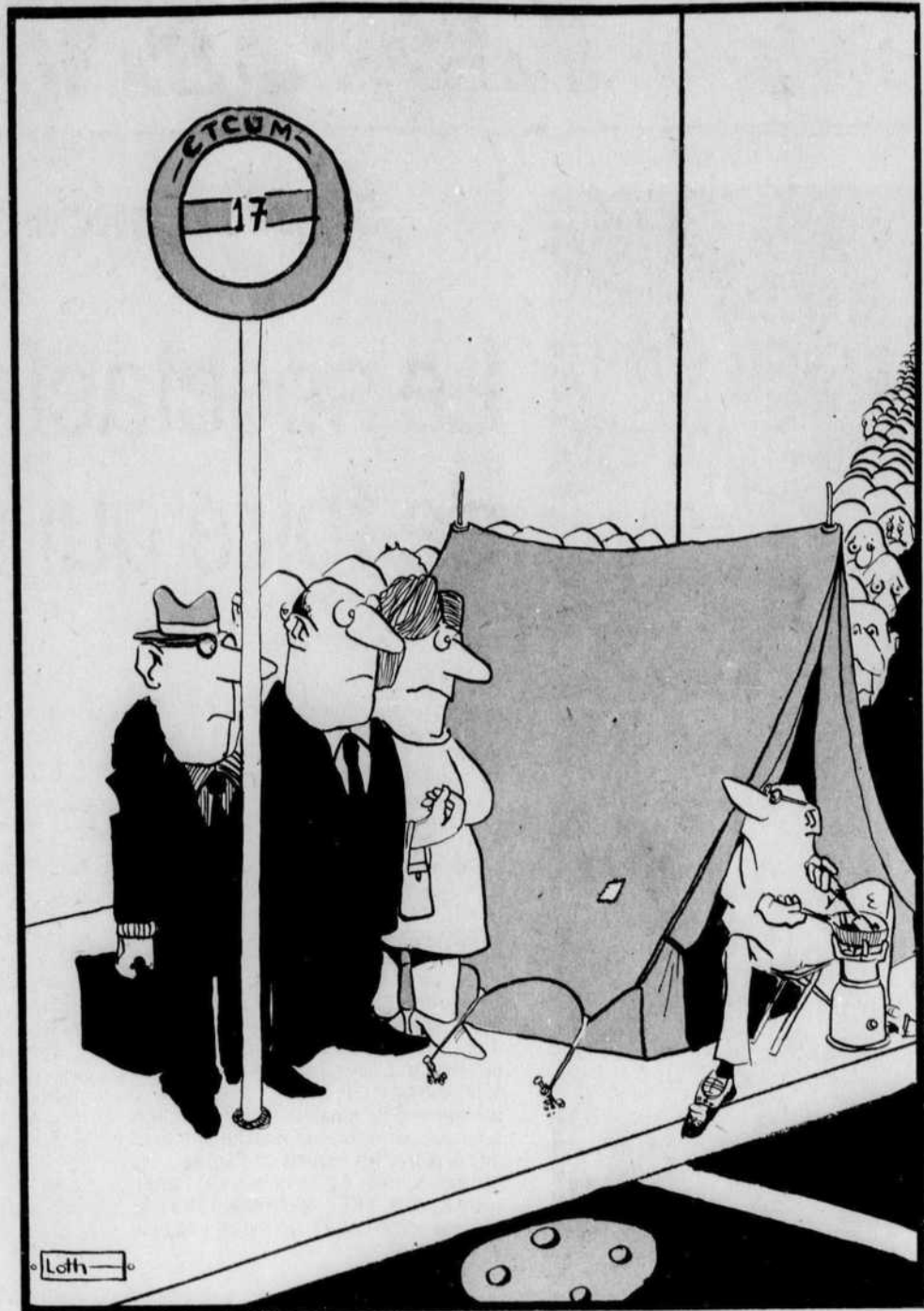
Mais l'autre tactique ne vaut guère mieux. En 1968, le parti a fait l'effort sérieux de choisir des candidats plus qu'acceptables. Le résultat? Néant. Aux yeux de l'électorat francophone, le parti conservateur est à ce point dominé par le Canada anglais que le plus authentique francophone risque sa crédibilité en s'intégrant à ce groupe politique.

A cela s'ajoute, dans le cas du Parti conservateur, une difficulté supplémentaire qu'a soulignée le dernier gouvernement libéral. Un gouvernement minoritaire est possible avec les libéraux, mais décidément improbable avec les conservateurs. Pourquoi? Tout simplement parce que les néo-démocrates consentent de bonne grâce à se liguer avec les libéraux pour gouverner, alors que le moindre contact avec les conservateurs semble leur hérissier le poil. Dès lors, presque incapables de séduire le Québec, les conservateurs se trouvent pourtant en face d'un objectif encore plus éloigné que celui des libéraux: s'ils veulent gouverner, ils doivent conquérir une majorité absolue, alors que les libéraux accaparent le pouvoir dès l'instant où ils obtiennent une pluralité.

Autant au plan national qu'au niveau strictement québécois, le parti conservateur doit donc s'imposer un exigeant programme de reconstruction. L'équipe québécoise a raison d'affirmer qu'elle a reconquis les votes perdus en 1972. Elle a également raison de s'intéresser en priorité à la mise en marche d'une base démocratique. Elle doit, cependant, plaider de toutes ses forces la cause d'un chef francophone ou à tout le moins convenablement bilingue.

Au niveau national, le parti doit enfin reconnaître qu'à moins de suivre le parti libéral dans la voie d'une biculturalisme mieux compris, mieux vaut s'installer le plus confortablement possible sur les banquettes de l'opposition. Car ce sera long.

Laurent LAPLANTE



Libre opinion

L'incurie de Québec en Gaspésie

par JULES BELANGER

L'entente fédérale-provinciale avait promis beaucoup et on a bien voulu espérer pendant plusieurs années. Bientôt elle prendra fin et le comté de Gaspé se retrouvera aussi mal en point qu'avant, ou à peu près. On a fait des projets, des plans, des études, des promesses et puis on a recommencé la ronde des papiers mais, concrètement, c'est le fiasco.

La cause principale du regroupement de quatorze municipalités en la ville de Gaspé fut l'aménagement du Parc Forillon. L'urbaniste Jean Simon, engagé par notre gouvernement, a établi, il y a déjà plusieurs années, l'importance d'assurer des liens terrestres et maritimes entre le centre-ville de Gaspé et le Parc national. On n'en a rien fait encore. Pendant qu'ailleurs en Gaspésie on reconstruit des bouts de route pour la deuxième fois, et pour cause, Gaspé attend encore qu'on construise une route donnant accès de façon décente à son centre-ville. C'est honteux!

Il y a deux ans, un homme d'affaires de Gaspé faisait confiance aux projets et plans du ministère de la Voirie du Québec et mettait en chantier un important centre d'achats conçu en fonction de la route promise et même déjà tracée. La "Place Jacques Cartier" sera bientôt complétée mais la voirie n'a pas bougé. On ne construit pas de route parce qu'on ne sait pas où jeter le pont sur la Baie. Et voilà des années qu'on étudie le projet. Si ce n'est pas de la paralysie fonctionnariste de la catégorie la plus déprimante, c'est

de la mauvaise volonté tout aussi inacceptable.

La route reliant Gaspé à Murdochville est à reconstruire. C'est un tueur-monde et un casse-voiture. Pourtant la population de ce centre minier le plus important de la péninsule mérite beaucoup plus d'égards. Le bruit court qu'un montant de cinq millions aurait été voté pour la réfection de cette route, il y a déjà quelques années, et que le travail n'a pu être exécuté parce que des fonctionnaires auraient oublié d'en faire, sur papier, une route québécoise numérotée officiellement. L'oubli aurait coûté combien aux Gaspésiens en pneus, en amortisseurs de chocs, en silencieux et en sacres?

On a souvent déploré le dommage causé à notre industrie touristique par les routes de misère que l'incurie gouvernementale se contente de "patcher" grossièrement d'été en été. C'est vrai, nombre de touristes se promettent de n'y plus venir y laisser leurs morceaux de voiture. Et qui les en blâme? Mais nos Gaspésiens qui ont investi dans cette industrie dont la saison est de deux mois ont droit à plus d'égards de la part du ministère de la voirie.

Et nos camionneurs, ces bourreaux de travail aux journées de seize heures sous le soleil comme sous la pluie? Ces autres Gaspésiens dont les jours ouvrables dans l'année sont si peu nombreux qu'ils doivent travailler la nuit, pourquoi faut-il qu'ils démolissent leurs camions, qu'ils renversent leurs chargements et qu'ils perdent tant de temps à cause de ces routes raboteuses,

cahoteuses, défoncées "patchées" et "repatchées"? Ces vaillants payent leurs camions plus cher qu'ailleurs au Québec où les routes sont de l'ère moderne, ils payent l'essence plus cher aussi. Et leurs salaires sont moindres.

Quoi faire alors? Les autorités municipales et la Chambre de Commerce de Gaspé ont multiplié les représentations auprès des responsables gouvernementaux: ministres, sous-ministres, agents divisionnaires, etc.

L'administrateur-délégué de la ville de Gaspé, M. Picard, a rencontré les sous-ministres une douzaine de fois. Des sous-ministres sont venus à Gaspé trois fois pour nos problèmes de voirie et de pont. Rien ne bouge encore.

Nous voyons trois organismes dont la force et les intérêts justifieraient une action souhaitable et peut-être efficace. Il s'agit de "Les Mines de cuivre de Gaspé" de Murdochville, de l'Association des hôteliers et de l'Association des camionneurs du comté de Gaspé.

Que ces trois importants employeurs gaspésiens dont la route constitue un outil de travail essentiel se donnent le mot et la main et qu'abordant le représentant officiel du comté de Gaspé à Québec ils lui exposent de façon nette et ferme les droits et les attentes des Gaspésiens au chapitre si usé de la voirie. Il serait peut-être souhaitable que cette pression soit coordonnée par nos syndicats qui regroupent une importante portion des citoyens du comté de Gaspé depuis si longtemps secourus sur nos routes d'antiquité.

lettres au DEVOIR

Athènes n'a guère plus le choix

La tragédie cyprote a sans doute plusieurs aspects sous-jacents, dont un est le contentieux gréco-turc concernant le pétrole de la Mer Egée. Un article de l'AFP d'Ankara, paru dans "Le Devoir" du 15 août met en valeur les arguments turcs à ce sujet: seuls les arguments turcs. En lisant le me suis posé la question si ce texte n'a pas été rédigé dans le ministère turc de l'information. Car, des phrases comme "cet ombrageux hellénisme qui se refuse à composer avec les Turcs par atavisme immémorial" reflètent un état d'âme qu'on peut difficilement attendre de la part de journalistes français.

Dans cet article, il y a des menaces directes proférées contre la Grèce par les officiels turcs: si les Grecs se rallient à la majorité de la conférence internationale de Caracaras et étendent leurs eaux territoriales à 12 milles, les Turcs s'opposent par la force.

La Turquie a encore une fois montré à Chypre qu'elle est prête à tout, puisqu'elle jouit de l'appui constant des Etats-Unis et du silence complice de l'OTAN (raisons stratégiques, les Dardanelles, etc.).

Il ne reste donc qu'une seule option au gouvernement grec, s'il veut sauvegarder son territoire et ses richesses naturelles: quitter l'OTAN et chercher ailleurs les puissances qui lui assureront une aide militaire en cas de conflit avec la Turquie. C'est d'ailleurs le chemin dans lequel le gouvernement grec semble être engagé. Après tout, quel pays resterait dans une alliance qui ne lui réserve que des humiliations et des menaces de guerre?

Elizabeth OIKONOMIDES
Montréal, le 16 août 1974

Un outil trop commode!

"L'indexation, au coût de la vie", quelle jolie expression, et combien à la mode! Même qu'un certain éditorialiste se lance à encourager la chose.

Est-ce un outil ou une arme? Un "Sésame" ou un "boomerang"? Chose certaine, c'est une voie vers une spirale, ou plutôt, vers un remous d'allure insensée: vers une inflation catastrophique de toute évidence.

Tant que cette procédure d'indexation ne s'appliquait qu'aux revenus fixes, on pouvait parler de justice. Mais, qu'en est-il aujourd'hui? N'est-il pas évident que la chose devient une formule commode de déguisement pour arracher le plus

possible alors que la façon déordonnée dont grimpe déjà les salaires est des moins rassurantes? (L'on répondra que les prix montent aussi, d'accord. Mais que l'on cesse de répéter que l'augmentation des salaires n'a rien à y voir!)

Pour le moment, il est difficile de nier que l'indexation est devenue un outil commode aux mains de la kyrielle de nos grossoulets ténors d'un syndicalisme dénutri, sinon décadent, qui prétendent avec une candeur désarmante servir les intérêts de leurs membres et qui, au surplus, causent sans cesse des torts quasi irréparables à certains groupes considérables de la population ainsi qu'à l'économie du pays dont

J.C.P. HARDY

Montréal, le 16 août 1974.

bloc-notes

Le Canada de demain: trois régions rachitiques?

"Pour le moins préoccupants", constate Réjean Lachapelle dans l'article ci-contre, qui attire l'attention sur les dernières projections démographiques de Statistique Canada, lesquelles, selon une hypothèse moyenne (les autres sont à peine plus favorables), laissent entrevoir une chute du poids démographique du Québec de 28 à 22 pour cent de la population canadienne en trente ans. On s'en préoccupe donc très bientôt. Mais pour que ceux qui s'en préoccupent ne soient pas rangés d'office par les inconditionnels du fédéralisme parmi les "contemplateurs" du nombril québécois, pour que les indépendantistes puissent moins facilement brandir "leur" solution au mépris des autres minorités régionales du pays, il convient d'attirer dès maintenant l'attention sur les cas presque aussi dramatique de deux provinces des Prairies, le Manitoba et la Saskatchewan, ainsi que des quatre provinces de l'Atlantique.

Le Québec est peut-être la région du pays où l'expansion démographique, à 14,8 pour cent en trente ans, serait la plus faible du pays; mais le Manitoba et la Saskatchewan ont des perspectives pires encore, puisque leur population diminuerait de 12,2 pour cent pendant la même période: de 1,9 million d'habitants en 1971 à 1,7 million en l'an 2001, soit une perte d'environ 233.000 habitants.

A l'encontre du Québec, ce n'est pas une fécondité insuffisante qui provoquerait l'affaissement démographique des deux provinces des Prairies. On prévoit même que les taux de fécondité des couples saskatchewanais et manitobains demeureront parmi les plus élevés du pays. Mais selon Statistique Canada, les ponctions migratoires que subiront les deux provinces seraient dévastatrices. On prévoit en effet qu'un très grand nombre d'habitants nés chez elles (32.000, 27.000 ou 13.500 par année) émigreront vers d'autres provinces, comme d'autres l'ont fait depuis plusieurs décennies. En revanche, l'immigration internationale nette ne conduirait chaque année dans les deux provinces qu'un nombre bien inférieur de nouveaux citoyens: de 3.200 à 7.700 au maximum.

On prétendra que ce recul n'est pas aussi tragique qu'au Québec, province

qui est le foyer d'une langue et d'une culture distinctes. Cela n'est vrai qu'en partie puisque les "Westerners", tout anglophones qu'ils soient, prétendent que leur culture est différente de celle des autres régions du pays ou tout au moins aspirent à cette différence. Mais même si l'on accepte cet argument, il reste que même si elle est autre, la menace démographique qui pèse sur les Prairies n'est pas moins tragique que celle qui bouleverse les Québécois.

Déjà, avec 1,9 million d'habitants, le Manitoba et la Saskatchewan n'ont pas assez de "peuple" pour se doter efficacement — c'est-à-dire à des coûts unitaires abordables — du réseau d'institutions économiques, sociales et culturelles dont toute région a besoin pour se développer et vivre normalement. Comment bâtir une infrastructure industrielle et financière, quand on est si peu nombreux? Comment pousser plus loin la recherche et la spécialisation universitaires? Comment organiser une production régionale d'émissions de radio et de télévision? La faiblesse de la population des Prairies est donc la cause principale des flux migratoires et aussi de l'état de dépendance envers l'Ontario dont les "Westerners" se plaignent avec une amertume croissante.

Or, il va sans dire que ce cercle de l'appauvrissement humain et de la dépendance deviendra encore plus "vicieux" lorsque la population des deux provinces sera tombée à 1,7 million d'habitants.

Le cas des provinces de l'Atlantique est du même ordre, même si l'on prévoit, étant donnée la fécondité extraordinaire de leurs couples, que leur population passera globalement de 2,1 à 2,5 millions d'habitants pendant les trente années en cause, soit une augmentation de 22 pour cent. Cependant, pour que cette région puisse se développer normalement, étant donnée son étendue et sa topographie, il lui faudrait au moins deux fois plus d'habitants. Si les tendances observées par Statistique Canada se maintiennent, les gouvernements de l'Atlantique (quatre, il est vrai, c'est trop), ses universités, ses entreprises continueront de fonctionner à une échelle trop petite pour être efficaces; et ce défaut de l'efficacité relancera

l'émigration, que les projections fédérales estiment déjà à environ 10.000 personnes par année.

Et que l'on n'ait pas la sottise de croire que ces provinces ne pourraient pas faire vivre leurs 5 millions d'habitants sur leur superficie de 208.000 milles carrés, leur climat plus doux (sauf à Terre-Neuve) que celui du Québec, leur situation côtière, leurs paysages admirables pour l'habitat humain, leurs pêches, les bonnes terres de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, les forêts, mines et autres ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et du Labrador!

A titre d'exemple, ne citons que deux pays à maints égards comparables à ces provinces: la Norvège, avec ses 125.000 milles carrés de fjords et de montagnes et ses 3,9 millions d'habitants; la Finlande, avec ses 130.000 milles carrés de forêts et de tundra et ses 4,7 millions d'habitants.

L'Atlantique, le Québec, les Prairies: trois régions, sept provinces, dont les difficultés démographiques sont de même nature et appellent à peu de choses près les mêmes solutions. La solution des problèmes de population du Québec pourrait donc être canadienne.

Mais par défaut d'équité, de volonté et d'imagination au sein du système politique canadien cette solution pourrait aussi devoir être exclusivement québécoise. Ce serait dommage, mais enfin...

Claude LEMELIN

La mort d'A propos

La mort d'un quotidien constitue, n'importe où, mais particulièrement chez-nous, un motif de grave inquiétude. Au même titre que la voracité de certains empires de presse, le départ de certains médias réduit, en effet, d'innombrable façon le nombre de points de vue offerts à la population. S'il est déplorable que certains magnats ajoutent à leur panoplie un nombre croissant de publications, il est tout aussi inquiétant de voir des quotidiens tomber victimes d'une concurrence trop forte.

Les administrateurs d'A propos ont jugé qu'il ne servait plus à rien de poursuivre la lutte et eux seuls possèdent suffisamment de données pour prononcer un verdict éclairé. De l'extérieur, on ne peut que regretter une disparition semblable.

En guise d'explication, il est peut-être permis de penser que le "journalisme engagé", quelle que soit la nature de son engagement, éprouve des difficultés croissantes à subsister dans notre contexte. Peut-être est-il également permis de constater que la direction d'A propos et les directions qui

la parole du jour

"En faveur de ceux qui n'ont pas de voix, prends la parole afin de défendre ceux qui sont sur le point de périr." — Proverbes 31,8 (cinquième siècle av. J.C.)

"Que servira-t-il donc à quelqu'un de gagner le monde entier, s'il ruine sa propre vie?" — Matthieu 16,26 (après 65 après J.C.)

"Le cœur seul connaît son propre chemin et nul étranger ne pourra jamais partager sa joie." — Proverbes 14,10.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Ray
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$40 par année, six mois: \$22. A l'étranger, \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur, \$1,20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré au numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Des projections de Statistique Canada

par REJEAN LACHAPPELLE, démographe

Quand le Québec tombe de 28% à 22% de la population

Statistique Canada a publié récemment des projections de population pour le Canada et les provinces de 1972 à 2001 (1). Jusqu'ici on n'a pas accordé à cette publication l'attention qu'elle mérite. Avant d'en présenter les principaux résultats, il m'apparaît important de préciser clairement les limites des travaux prospectifs en démographie.

Rappelons que pour évaluer les mouvements de la population au cours des années à venir, il faut au préalable déterminer qu'elle sera l'évolution future de la mortalité, de la fécondité et des migrations. Or, au Québec comme d'ailleurs dans le reste du Canada, les études consacrées à la fécondité et aux

migrations sont encore à l'état embryonnaire. Il serait donc pour le moins étonnant qu'on puisse prévoir avec quelque certitude l'évolution de phénomènes dont les mouvements récents sont non seulement mal compris mais encore mesurés très sommairement. Il n'y a en définitive que la mortalité qui ne présente pas de difficulté en matière de prévision: elle évolue lentement et sans à-coup depuis de nombreuses années, ce qui rend aisée la détermination de la tendance, et au reste les erreurs de prévision en matière de mortalité n'ont, tout compte fait, que des effets négligeables sur les effectifs de la population.

A supposer qu'on ait mieux mesuré et mieux compris les

mouvements de la fécondité et des migrations, il n'en resterait pas moins difficile de prévoir les comportements des acteurs sociaux dans 10, 20 ou 30 ans. De plus, le seul fait de publier des perspectives de population entraîne de la part des pouvoirs publics des réactions — du moins on peut l'espérer — destinées à infléchir les tendances jugées non souhaitables. Les démographes peuvent donc rendre service à la nation... en se trompant.

J'ai employé jusqu'ici les termes prévision, perspective et projection de population sans les distinguer. Selon le dictionnaire démographique multilingue, une projection démographique, c'est un ensemble de ré-

sultats de calcul, illustrant l'évolution future d'une population dans telles ou telles hypothèses qui peuvent parfois être peu vraisemblables. Dans la publication de Statistique Canada, par exemple, l'une des sept projections publiées suppose, pour les années à venir, l'absence d'échanges migratoires aussi bien entre les provinces qu'avec l'étranger. C'est évidemment peu probable. Une telle projection est néanmoins utile pour isoler l'influence du mouvement naturel sur l'évolution des effectifs. Quant aux perspectives démographiques, elles résultent du choix d'hypothèses plus ou moins vraisemblables, à la suite de l'analyse d'une situation concrète. Elles ne constituent à proprement parler des prévisions démographiques que lorsque les hypothèses sur lesquelles reposent les perspectives apparaissent comme très probables. Réflexion faite, il n'y a de prévisions démographiques qu'à court terme.

Bien que les perspectives démographiques ne s'identifient pas, sauf exception, aux prévisions, elles restent néanmoins utiles en permettant de dégager les conséquences à long terme des tendances récentes. C'est ainsi qu'Alfred Sauvy a montré vers 1930 que si la fécondité poursuivait sa baisse séculaire, la population française diminuerait rapidement. Le gouvernement français a adopté par la suite un train de mesures favorables aux familles; on leur attribue une partie du redresse-

ment de la fécondité depuis 1946. C'est précisément ce que souhaitait Alfred Sauvy.

Voyons maintenant quelles sont, parmi les projections démographiques présentées par Statistique Canada, celles qui méritent le statut de perspectives. Il y a, bien sûr, une part d'arbitraire dans notre choix de projections. On en tiendra compte dans les commentaires.

Passons rapidement en revue les hypothèses retenues par Statistique Canada en ce qui concerne la mortalité, la fécondité et les migrations.

Mortalité. Il n'y a qu'une seule hypothèse d'évolution future. Les auteurs de l'étude supposent que la mortalité diminuera encore dans l'avenir, mais à un rythme un peu plus lent que par le passé. Cette prévision m'apparaît quelque peu optimiste: au cours des quinze dernières années, la mortalité masculine a eu tendance à plafonner et même à augmenter légèrement dans les pays les plus avancés en matière de lutte contre la mort. Cette légère divergence d'opinions n'a cependant pas beaucoup d'importance, car elle n'entraînerait, si les calculs étaient effectués pour chacun des points de vue, que des effets mineurs sur les effectifs des populations. Signalons aussi que, selon les auteurs de l'étude, le Québec conserverait à l'avenir une mortalité plus élevée que la moyenne nationale.

Fécondité. On sait que la fécondité a diminué rapidement dans toutes les provinces cana-

Tableau 1

Hypothèses de mortalité, de fécondité et de migration retenues pour les perspectives de population, Canada, Québec et Ontario.

Perspective	Région	Espérance de vie à la naissance (des femmes) en 1986 (en années)	Nombre moyen d'enfants qu'auront les femmes nées après 1955 au cours de leur vie féconde	Solde migratoire annuel (en milliers)
Perspective I (Projection B)	Canada	78.4	2.20	+ 60
	Québec	77.4	1.99	- 18
	Ontario	79.0	2.22	+ 65
Perspective II (Projection G)	Canada	78.4	2.20	+ 100
	Québec	77.4	1.99	+ 14
	Ontario	79.0	2.22	+ 66

Source: Statistique Canada. Projections démographiques..., tableaux 3.3, 4.2, 4.3, 5.6 et 7.1.

diennes au cours des dix dernières années. Au Québec, la chute est draconienne, à telle enseigne qu'il occupe depuis quelques années le dernier rang parmi les provinces canadiennes. Les démographes ont souvent souligné, à juste titre, que les indices annuels exagèrent la réduction du nombre moyen d'enfants qu'auront les jeunes femmes une fois leur vie féconde complétée. Il n'en reste pas moins, comme nous le montrons dans un texte qui sera présenté au congrès de la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie, que les Québécoises nées entre 1937 et 1941 auront, selon toute probabilité, moins d'enfants que les Ontariennes de même âge. C'est donc avec raison, selon nous, que les démographes de Statistique Canada ont prévu que la fécondité des Québécoises resterait à l'avenir inférieure à celle des Canadiennes des autres provinces. Reste à faire le choix de l'hypothèse la plus plausible parmi les quatre qui sont présentées. Il nous semble réaliste de retenir l'hypothèse

moeyenne. Elle conduit, pour les femmes nées après 1955, aux nombres moyens d'enfants que voici: Canada: 2.20 enfants par femme; Ontario: 2.22, Québec 1.99. Soulignons qu'il faut un peu plus de 2.10 enfants par femme pour assurer le remplacement des générations, en l'absence de mouvements migratoires, dans les conditions actuelles de mortalité.

Migrations. Il n'y a que deux hypothèses de migrations qui sont susceptibles d'être associées à l'hypothèse moyenne en matière de fécondité. La première correspond au maintien des conditions récentes (solde migratoire négatif pour le Québec), la seconde repose «sur l'idée que les conditions économiques pourraient éventuellement s'améliorer dans les provinces traditionnelles perdantes (p. 53)».

Les hypothèses retenues sont résumées au tableau 1. La pers-

pective I, qui se fonde à peu de chose près sur les tendances observées au cours des dernières années, correspond à la projection B de Statistique Canada, et la perspective II à la projection G. Soulignons que parmi les sept projections publiées par Statistique Canada la projection G donne les effectifs les plus élevés pour le Québec: quant à la projection B, elle se situe dans la moyenne.

La population du Québec passerait de 6 millions en 1971 à 7 millions (2) en 2001 (tableau 2) selon la perspective I (8 millions selon la perspective II), ce qui correspond à un taux d'accroissement de 14.8% (resp. 33.0%) en trente ans. Pendant la même période, la population de l'Ontario augmenterait de 7.7 millions à environ 12.5 millions, soit un taux d'accroissement de plus de 60%. Ces évolutions contrastées du Québec et de l'Ontario modifient de manière sensible leur importance démographique dans l'ensemble canadien. La fraction de la population canadienne résidant au Québec passerait en effet de 27.9% en 1971 à 22.6% en 2001 selon la perspective I (24.9% selon la perspective II), tandis que le pourcentage de l'Ontario augmenterait de 35.7% à environ 40%. Le moins qu'on puisse dire de ces chiffres, c'est qu'ils sont préoccupants.

Il y a une façon plus suggestive de présenter ces pourcentages. On sait qu'au Canada la représentation des provinces est modifiée après chaque recensement décennal. Celle-ci est à

peu de chose près proportionnelle à la population des provinces. Selon cette règle, le nombre de circonscriptions électorales du Québec passerait de 74 (sur 264) à 60 peu après 2001 selon la perspective I (66 selon la perspective II).

Même la perspective II, qui pourtant suppose une amélioration importante de la situation québécoise par comparaison à celle de l'Ontario en ce qui concerne les mouvements migratoires, même la perspective II, dis-je, n'arrive pas à maintenir l'importance du Québec dans le Canada. C'est dire que, si d'aventure les pouvoirs publics jugent la situation inquiétante, le gouvernement devra prendre des mesures correctives non seulement pour redresser le solde migratoire mais encore pour relever la fécondité. Il lui faudra toutefois se méfier des mesures restrictives que lui proposent en matière de planification de la fécondité des esprits chagrins, mesures au demeurant peu efficaces pour augmenter la natalité.

(1) Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001, Information Canada, no de catalogue: 91-314, juin 1974, 181 pages.

(2) Certains s'étonneront sans doute que la population s'accroisse puisque le solde migratoire est négatif et la fécondité inférieure au seuil de remplacement. C'est que le Québec bénéficie d'une composition par âge favorable (à la natalité) qui résulte, elle-même, des fortes fécondités des années antérieures à 1965. Ce «capital» sera cependant presque épuisé vers 2001.

L'éthique des fonctionnaires

2) Le régime des sanctions

par PATRICE GARANT

■ Suite et fin du commentaire du professeur Garant sur le nouveau code d'éthique de la Fonction publique québécoise.

Le régime des sanctions, qui clarifie tout en le complétant l'état du droit existant, mérite d'être cité au long.

"11) Selon la nature et la gravité de la faute qu'elle vise à réprimer, la sanction disciplinaire peut consister en un avertissement, une réprimande, une sus-

pension disciplinaire ou une révocation ou destitution.

"12) Le membre de la fonction publique qui a imposé à l'un de ses subalternes une sanction en raison d'un manquement à un devoir ou une obligation édictée par le présent règlement doit en informer le sous-chef ou son représentant en lui indiquant la sanction qu'il a imposée à raison de ce manquement ou celle dont il recommande l'imposition.

"13) Toute sanction doit être communiquée par écrit à l'employé qu'elle vise et l'avis doit indiquer sommairement la nature et les circonstances de temps et de lieu de la faute disciplinaire reprochée.

"14) Aucun avertissement ni réprimande inscrit au dossier d'un membre de la fonction publique ne lui est opposable après trois (3) ans de la date de tel avertissement ou réprimande.

"15) Un membre de la fonction publique a droit d'obtenir des renseignements sur le contenu de son dossier personnel s'il en fait la demande au service du personnel du ministère

ou de l'organisme duquel il relève.

"16) Les articles 8, 9 et 10 ne s'appliquent pas aux membres de la fonction publique visés par la section XIV de la Loi de la fonction publique.

"17) Le présent règlement n'affecte pas les dispositions des conventions collectives et les dispositions des règlements de la Commission de la fonction publique.

"18) Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

L'art. 14 énumère enfin clairement les types de sanctions disciplinaires pouvant être infligées à un fonctionnaire au Québec. Cela signifie que, contrairement à ce qui existe dans d'autres systèmes administratifs, des mesures telles la rétrogradation, la mise en disponibilité, la mutation, le refus d'avancement d'échelon, la mise à la retraite anticipée ne peuvent être pris à titre disciplinaire.

Les arts 12 et 13 permettent les modalités d'application des mesures disciplinaires: obligation de l'avis écrit et motivé. Le sous-chef ou directeur du personnel doit en être également avisé. Mentionnons que le règlement ne mentionne pas qui est titulaire du pouvoir disciplinaire: la loi règle le cas de la destitution et de la suspension; l'une est prise par le lieutenant-gouverneur en conseil et l'autre par le sous-chef. Quant à la réprimande et à l'avertissement, il faut se référer aux règlements de régie interne des divers ministères.

Mentionnons que les fonctionnaires régis par les conventions collectives peuvent en appeler de toute sanction disciplinaire en soulevant un grief devant un tribunal d'arbitrage. Les cadres et fonctionnaires confidentiels n'ont aucun recours sauf en matière de destitution et pour la prolongation

de l'organisme duquel il relève.

"16) Les articles 8, 9 et 10 ne s'appliquent pas aux membres de la fonction publique visés par la section XIV de la Loi de la fonction publique.

"17) Le présent règlement n'affecte pas les dispositions des conventions collectives et les dispositions des règlements de la Commission de la fonction publique.

"18) Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

L'art. 14 énumère enfin clairement les types de sanctions disciplinaires pouvant être infligées à un fonctionnaire au Québec. Cela signifie que, contrairement à ce qui existe dans d'autres systèmes administratifs, des mesures telles la rétrogradation, la mise en disponibilité, la mutation, le refus d'avancement d'échelon, la mise à la retraite anticipée ne peuvent être pris à titre disciplinaire.

Les arts 12 et 13 permettent les modalités d'application des mesures disciplinaires: obligation de l'avis écrit et motivé. Le sous-chef ou directeur du personnel doit en être également avisé. Mentionnons que le règlement ne mentionne pas qui est titulaire du pouvoir disciplinaire: la loi règle le cas de la destitution et de la suspension; l'une est prise par le lieutenant-gouverneur en conseil et l'autre par le sous-chef. Quant à la réprimande et à l'avertissement, il faut se référer aux règlements de régie interne des divers ministères.

Mentionnons que les fonctionnaires régis par les conventions collectives peuvent en appeler de toute sanction disciplinaire en soulevant un grief devant un tribunal d'arbitrage. Les cadres et fonctionnaires confidentiels n'ont aucun recours sauf en matière de destitution et pour la prolongation

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290, ST-DENIS

(MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY - SORTIE ST-DENIS)

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

SCIENCE de la PAROLE

COURS COLLÉGIAL (D.E.C.)

ACCUEIL UNIVERSITAIRE:

- ANIMATION THÉÂTRALE
- ARTS ET LETTRES
- EXPRESSION DRAMATIQUE
- FORMATION DES MAÎTRES
- SCIENCES HUMAINES
- SCIENCES DE L'ÉDUCATION

RENSEIGNEMENT - INSCRIPTION

861-4453



DOUANES et ACCISE CANADA

Nous avons été autorisés par M. H. J. Gilles, receveur régional, Douanes et Accise, pour la région de Montréal, à vendre les marchandises non réclamées, abandonnées et saisies, par

ENCAN PUBLIC

AUX ENTREPÔTS D'EXAMEN

105, rue McGill, Montréal, Qué.

Mardi 27 août 1974

de 9:30 a.m. à 12:30 p.m. et dès 13:30 p.m.

Vous pouvez vous procurer un catalogue détaillé au 105, rue McGill, 5e étage.

Conditions de la vente: un minimum de 25% sera exigible à l'adjudication de chaque lot, balance payable comptant dans les 48 heures, après la journée de vente. Pas de livraison la journée de la vente. Chaque lot vous sera montré séparément la journée de la vente.

BISSELL & BISSELL LTÉE

ENCANTEURS DE LA REINE

VITE... VITE...

SUPER LOTO

QUANTITÉ LIMITÉE

D'AOÛT

\$1,000,000 EN PRIX
3,100 GAGNANTS

TIRAGE: 23 AOÛT

suites
de la première
page

LES CHANTIERS

bent sous son entier contrôle, pour priver de main-d'œuvre les entrepreneurs qui refusent de signer les mini-ententes et pour punir les ouvriers qui acceptent de travailler pour ces mêmes entrepreneurs.

L'Assemblée générale des membres a par ailleurs bruyamment manifesté son mécontentement à l'endroit du gouvernement Bourassa, déplorant notamment l'attitude du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, depuis le début de ce conflit de la construction.

L'Association de la construction de Montréal est la plus puissante et plus nombreuse du Québec. La fermeture de tous les chantiers qu'elle contrôle, plus particulièrement dans la région du grand Montréal, indiquerait l'échec des pourparlers visant à ouvrir le décret pour l'indexer à la hausse du coût de la vie.

Aussitôt qu'ils auront établi la preuve que cette dernière tentative aura été futile, les dirigeants de l'ACM seront autorisés à l'application de toutes les mesures prévues par l'assemblée générale des membres.

— que l'ACM prenne une ou des injonctions contre la FTQ et les entrepreneurs qui ont signé la mini-entente en violation de la loi;

— que les entrepreneurs-membres prennent des actions en dommages contre la FTQ et contre les employeurs qui leur enlèvent de la main-d'œuvre en payant plus que le décret;

— que les salariés et en particulier les délégués de chantier qui ralentissent volontairement la production soient congédiés;

— que l'ACM porte une plainte contre les bureaux de placement syndicaux en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions;

— que l'ACM demande l'abolition des bureaux de placement syndicaux;

— que l'ACM demande la convocation de la commission parlementaire de travail pour étudier la situation dans la construction;

— que la loi ou les personnes en autorité au ministère du Travail soient, dans la mesure du possible, mises en cause dans les injonctions et les actions en dommages;

— que la présente assemblée générale donne à l'ACM le mandat de commander une fermeture complète des chantiers.

LES GRÉVISTES

fecté par cette grève, et il a repris hier matin après avoir été interrompu pour la durée du week-end.

Hier matin, six des 71 accusés étaient absents au moment où s'ouvrait l'audition de ces causes. Le procureur des accusés, Me Clement Richard, a expliqué que ces absences étaient dues au fait que ses clients n'étaient probablement pas au courant de la citation à comparaître. Selon lui, plusieurs des 71 intimés étaient en vacances ou malades au moment où furent émises l'injonction et les sommations de comparaître. Pour éviter des débats inutiles, il a demandé que l'audition soit reportée à mercredi afin de lui permettre de vérifier ces faits.

Le juge Hugessen a accédé partiellement à cette demande, remettant à ce matin les comparutions des 71 accusés. Il a cependant fixé un rendez-vous entre les deux procureurs, pour hier après-midi, afin que ceux-ci puissent s'entendre sur la poursuite des débats à venir.

Pendant ce temps, à l'extérieur du Palais de justice, près de 500 personnes défilaient calmement, manifestant leur appui aux 71 grévistes accusés. La plupart des manifestants étaient des grévistes, certains accompagnés de leurs femmes et enfants. Un certain nombre d'employés de bureau de la CTCUM s'étaient joints à eux, après avoir refusé un peu plus tôt de franchir les lignes de piquetage établies devant le siège social de la CTCUM, rue Craig.

La manifestation a commencé à 9 heures 15, au Carré Viger, et les manifestants se sont aussitôt dirigés vers la rue Notre-Dame. La manifestation déroule dans l'ordre et la manifestation se poursuit vers 11 heures 30, après que les leaders syndicaux eurent pris la parole, dont le président du Syndicat du transport de Montréal, M. Jacques Beaudoin, et le vice-président de la CSN, M. Norbert Rodrigue. Un porte-parole du Rassemblement des citoyens de Montréal, nouveau parti politique municipal, est aussi

venu dire aux syndiqués que leur conflit devait finalement déboucher sur une bataille politique.

Le président-directeur général de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a pour sa part déclaré, hier, qu'il n'y aurait pas de nouvelles accusations portées contre des grévistes pour mépris de cour avant quelques jours, les avocats de la commission étant occupés à la préparation des présentes comparutions.

Pour M. Hanigan, le conflit actuel est au statu quo, bien qu'il dise espérer un prochain retour au travail. Un éventuel déblocage devrait cependant venir de la part des syndiqués, à son avis, et d'éventuelles négociations ne pourraient porter que sur les problèmes autres que l'indexation. On sait que le présent conflit a pour origine la suspension de 73 employés qui ont refusé de travailler le 24 juin et le premier juillet, ainsi qu'une demande d'indexation des salaires.

Hier matin, le service d'autobus a repris normalement, l'interruption de deux jours durant le week-end ayant permis de ménager les autobus et de procéder à un certain nombre de réparations destinées à faire tenir le plus longtemps possible ce service.

L'absence des employés d'entretien et de garage se fait cruellement sentir du côté mécanique et un grand nombre de véhicules a dû être retiré de la circulation depuis le début de la grève. M. Hanigan a même évoqué, dimanche, la possibilité de ne pouvoir maintenir ce service plus tard que vendredi prochain. Hier, il s'est dit plus optimiste, et il n'y aura aucun problème cette semaine, selon lui. Quant à la semaine prochaine, on procédera à une évaluation des effectifs mécaniques jeudi ou vendredi. M. Hanigan justifie cet optimisme en disant que bon nombre de véhicules ont pu être remis en état de fonctionner pendant la fin de semaine.

Côté syndical, on fait preuve d'un optimisme contraire, l'arrêt de tout le système de transport en commun représentant pour les grévistes un appui important pour amener la CTCUM à la table de négociations. La CTCUM utilise des véhicules juste bons pour la ferraille dit-on, selon un porte-parole syndical, près de 640 autobus avaient été retirés de la circulation vendredi dernier. Notons que la CTCUM possède un parc de 1.890 autobus et que 1.300 sont utilisés aux heures de pointe durant l'été.

Les grévistes ont à nouveau reçu l'appui des quelque 300 employés de bureau de la CTCUM hier, alors que 80 pour cent de ceux-ci ont refusé de traverser les lignes de piquetage des grévistes. Le président du syndicat de ces employés a cependant refusé de dire s'il s'agissait d'un appui permanent.

CLAUDE MORIN

Parti québécois au cours de la campagne électorale en cours dans la circonscription de Johnson. Il a précisé qu'il avait fait part de cette décision à M. Jean-Denis Bachand, candidat du PQ, lors d'un entretien récent avec celui-ci.

«Je lui ai dit que je ne l'attaquerais pas, ni son Parti, dans cette campagne.»

Commentant de son côté l'article publié hier dans LE DEVOIR, M. Morin a déclaré: «Il n'y a absolument rien de vrai dans tout ça... Je n'ai pas rencontré M. Bellemare et je lui ai pas soumis de plan pour l'indépendance. La dernière fois que j'ai vu M. Bellemare, c'était en 1970 ou en 1969; il était encore ministre de l'Union nationale. Je ne pense pas lui avoir parlé depuis ce temps.»

la météo

Une bande de nuages d'environ 125 milles de largeur a passé au-dessus de la vallée du St-Laurent hier matin jetant quelques brins de pluie. Ces nuages accompagnaient un front froid qui se dirige vers le sud-est pour atteindre la côte de l'Atlantique au cours de la nuit. Bonne nouvelle pour les deux prochains jours car nous serons sous l'influence d'une haute pression. Les températures augmenteront graduellement, exception toutefois des régions du nord-ouest qui mardi recevront la visite d'une onde frontale apportant nuages et averses.

• Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: nébulosité croissante et averses en fin de journée. Maximum 65 à 70. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux et quelques averses.

• Régions de Pontiac, Témiscamingue, de la Haute-Mauricie: généralement ensoleillé. Maximum 70 à 75. Aperçu pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

• Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, Trois-Rivières: généralement ensoleillé. Maximum 80. Aperçu pour mercredi: beau et chaud.

• Régions du Lac St-Jean, de Rimouski, de Gaspé, de Baie-Comeau, de Sept-Îles: généralement ensoleillé. Maximum 70. Aperçu pour mercredi: ensoleillé et chaud.

LE RETRAIT TURC

de retrait de l'Otan ou par des manifestations anti-américaines. Mais il a ajouté que les États-Unis "useront de toute leur influence pour tenir compte de l'honneur et de la dignité de la Grèce". M. Kissinger a ajouté que tout en comprenant les problèmes qui se posent à la communauté grecque de Chypre, "il est important de se souvenir que l'origine de ces différends n'est pas de notre fait et que les États-Unis ne peuvent pas résoudre tous les problèmes dans le monde".

Un millier de manifestants, venant en cortège du centre de Nicosie, étaient arrivés vers 10h30 GMT devant l'ambassade américaine, située dans les quartiers sud de la capitale. La foule, qui comprenait aussi bien des jeunes gens que des hommes plus âgés, scandait de violents slogans anti-américains et portait des pancartes sur lesquelles étaient inscrits les mots: "Kissinger Assassin", "L'OTAN a détruit Chypre".

Plusieurs coups de feu, puis des rafales d'armes automatiques ont été tirés en l'air par les Marines de garde pendant plus d'une dizaine de minutes pour tenter de disperser la foule. Certains tirs ont cependant été dirigés vers les manifestants car, à un certain moment, on pouvait entendre les balles siffler à hauteur d'homme. Une mitrailleuse lourde est entrée en action quelque part dans le secteur, alors que l'ambassade était entourée d'un épais nuage de fumée noire. La confusion est alors devenue générale. Un homme, sortant son revolver, tirait en direction de l'ambassade pour se protéger, croyant que les tirs venaient de cette direction.

Un Chypriote-grec en uniforme a posé sa mitrailleuse sur un ouvrage en maçonnerie et a ouvert le feu sur le bâtiment. Le correspondant de l'agence Reuter a compté au moins 15 coups. Puis des policiers se sont précipités sur lui et l'ont entraîné moitié par la force moitié en le persuadant.

Deux autres Chypriotes en uniforme ont à leur tour ouvert le feu avec des fusils mitrailleurs sur l'ambassade, depuis le rez-de-chaussée d'un bâtiment qui lui faisait face.

Deux transports de troupes blindés contenant des soldats des Nations Unies sont arrivés sur ces entrefaits à proximité des manifestants. Ils se sont arrêtés puis, devant l'hostilité de ces derniers, qui avaient commencé à les conspuer, ont fait demi-tour. En dépit des protestations d'un responsable de l'ambassade des États-Unis, qui leur criait: "Pourquoi partez-vous? Revenez. Revenez".

La foule a tenté sans succès de forcer les portes de l'ambassade. Trois voitures de la mission diplomatique américaine ont été incendiées devant les bâtiments consulaires. De nombreuses grenades lacrymogènes ont alors été tirées en direction de la foule, sans qu'il soit possible de savoir si elles venaient de l'ambassade.

A ce moment, quelques manifestants ont réussi à forcer la grille d'entrée de l'ambassade et ont incendié deux voitures qui se trouvaient dans la cour. Toutefois, à aucun moment, les manifestants n'ont pu pénétrer à l'intérieur des bâtiments.

Par ailleurs, on a l'impression dans l'affaire de Chypre, que le département d'État s'efface devant le Foreign Office. Tel est le fait, assez rare pour être relevé, qui se dégage de la conférence de presse de M. Henry Kissinger. Les États-Unis approuvent sans réserve l'initiative britannique dont on ignore encore la teneur et renoncent à jouer le rôle d'honnête courtier dans l'imbricolage chypriote. Ils agissent certes en coulisses mais, après les échecs de la semaine dernière, ils renoncent à se mettre en avant.

Au plan diplomatique, fait-on remarquer, les choses sont dans l'ordre puisque la Grande-Bretagne est garante du respect des accords de 1960 sur Chypre. Mais la discrétion américaine ne correspond pas aux concepts de Realpolitik chers à M. Henry Kissinger. Pas de sanction contre la Turquie dont les troupes occupent 40 pour cent de Chypre et un simple avertissement à la Grèce, pour le cas où elle quitterait l'OTAN.

Le souci majeur des États-Unis, insiste-t-on dans les milieux autorisés, est d'empêcher un affrontement entre Grecs et Turcs. Ce risque semble s'éloigner, ajoute-t-on.

LES POMPIERS

tenté plus tôt d'empêcher les pompiers de s'enfermer dans une logique d'affrontement, alors que les négociations viennent à peine de commencer.

La ville de Montréal, a-t-il expliqué, nous a dit qu'elle n'entendait pas revenir sur les augmentations de 4,3 pour cent des finies par une sentence arbitrale pour l'année 1974. Par contre, a-t-il ajouté en résumant l'essentiel des pourparlers qu'il venait d'avoir avec les négociateurs municipaux, la ville se dit prête à négocier immédiatement les termes du contrat qui devra entrer en vigueur l'an prochain. Elle a d'ailleurs déposé 22 demandes de modification aux clauses normatives actuellement en vigueur. Mais aucune proposition économique, alors que l'essentiel du problème, tel que ressenti par les

pompiers, se situe à ce niveau.

"Puisque la ville nous a dit qu'elle n'entendait pas revenir sur les termes du contrat en cours, a dit M. L'Abbé, sa réponse sera identique mercredi et alors vous devrez passer à l'action avec tous les risques que cela comporte. Et elle aura beau jeu pour dire qu'elle veut commencer à négocier le prochain contrat quatre mois plus tôt".

Les pompiers par contre ne l'ont pas entendu de cette oreille. La ville veut nous obliger à négocier des sommations tant d'un seul coup, le rattrapage des cinq dernières années et nos augmentations, pour nous faire perdre la face devant l'opinion publique, de dire l'un d'eux. Vous n'avez qu'à leur dire que s'ils ne veulent pas négocier pour 73 et 74, vous ne pourrez plus contenir les troupes et qu'on leur servira un "bingo" sans pareil, de dire un autre aux vifs applaudissements de ses collègues.

L'exécutif qui parvenait de moins en moins à contenir l'assemblée au fur et à mesure de son déroulement, a même tenté de faire revenir les pompiers à leur ultimatum de 48 heures. "C'est exactement ce que veut la ville, devait conclure en désespoir de cause un membre de l'exécutif. Nous nous en allons vers un affrontement massif et global. Pour en arriver à quoi? A nous rasseoir à la table des négociations, ce que nous vous proposons de faire à l'instant, formule que vous rejetez parce que trop peu expéditive."

"On s'en fout, de dire un pompier à un collègue à la sortie de la salle. La ville n'a pas compris que tous les pompiers avaient leur carte de bingo en poche et que ça faisait des années qu'on accumulait les jetons. Qu'ils donnent le signal et Drapeau va ouvrir chanter de l'opéra si notre fanfare ne réussit pas à le convaincre demain matin".

UNE FÊTE

Suite de la page 3

diens. D'ici la fin du festival, l'atelier vidéo présentera trois autres documents.

• La France a tenu à expliquer pourquoi elle n'avait pas participé, dimanche, au défilé de clôture de la rencontre d'athlétisme. Ce n'est pas uniquement, explique la délégation, parce que son équipe de relais féminine du 4 fois 100 mètres a été disqualifiée mais aussi pour "attirer l'attention sur le fait qu'il s'agissait d'un festival international de la jeunesse".

• De 14h30 à 20h30 aujourd'hui, la Croix-Rouge tient une clinique de sang à l'entrée du Village des arts, l'endroit le plus achalandé de la "superfranchisée".

• La Société d'accueil du festival publie chaque jour un journal de huit pages sous le titre "13-24".

DÉCHIREMENT

Suite de la page 3

Ces "inquiétudes" sont bien connues: représentation francophone insuffisante aux différents paliers de décision politique; moyens financiers insuffisants; diffusion culturelle insuffisante; indifférence des gouvernements provinciaux vis-à-vis des collectivités francophones, etc.

Une déléguée de Moncton, qui s'occupe de l'administration d'une petite troupe de théâtre, lance: "La seule solution, à long terme, c'est de démissionner à ce sujet. Québec. Mais il faudrait que je m'intègre presque à un pays étranger. Je suis Académien".

De l'autre côté de la rue, dans le Jardin Grande-Allée, les griots du Niger, gardiens fidèles de la tradition orale, médusent la foule. La grande fête de la francophonie continue de battre son plein.

LE RÉGIME

Suite de la page 5

et les règlements de la Commission peuvent aller à l'encontre, il nous semble que ce soit là une disposition condamnable car ce règlement contient des normes minimales qui au surplus sont excellentes.

Si l'on a voulu signifier que les conventions collectives peuvent aller au-delà du règlement, en prévoyant par exemple une protection supplémentaire, une telle disposition est inutile du moins pour ce qui concerne les domaines dans lesquels il est déjà spécifiquement prévu par la loi qu'il peut y avoir négociation collective. Pour les autres domaines, qui relèvent soit de la Commission de la Fonction publique soit du Lieutenant-Gouverneur en conseil, il est prévu qu'il ne peut y avoir de négociation collective que si la Commission de la Fonction publique n'y consent par règlement approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil (art. 52a de la loi). Or le règlement qui nous occupe ici n'est pas un règlement de la Commission! Donc l'art. 17 à cet égard est absolument inutile!...

La GRC démantèle un réseau de trafiquants

En arrêtant, dimanche après-midi à Toronto, une jeune Américaine en possession de deux livres et demie de cocaïne, la Gendarmerie royale du Canada mettrait définitivement hors d'état de nuire un réseau important de trafiquants qui avaient tenté d'introduire au Canada, depuis un mois, pour plusieurs millions de dollars de drogue.

Dans cette affaire, une première saisie de trois livres et demie de cocaïne avait d'abord été effectuée le 29 juillet dernier à Toronto. A cette occasion un couple américain, Chester Allen, 29 ans, et Mme Billie Jean Beasley, dans la vingtaine, avait été arrêté et traduit en cour criminelle.

Par la suite la brigade des stupéfiants de la GRC à Montréal avait appris que les présumés fournisseurs de Chester Allen, des Boliviens, étaient en route vers Montréal avec un autre stock de drogue.

Se faisant passer pour un associé d'Allen, un agent de la GRC, prit contact avec les suspects à leur arrivée à Montréal, le premier août.

Il s'agissait de Pedro Samuel Arellano Castenada, 42 ans, et d'Alberto Sanchez Bello, 32 ans. Ce dernier qui transportait la marchandise dans une valise à double

L'autre mention que l'on retrouve à l'art. 17, à savoir que ce règlement n'affecte pas les règlements de la Commission de la Fonction publique, est d'une légalité douteuse. Car la Commission a un pouvoir de réglementation dont l'objet est déterminé par la loi de la Fonction publique: la loi stipule que la Commission peut faire "des règlements pour sa régie interne et l'exécution de la présente loi" (art. 16). Il faut entendre par là toutes les questions susceptibles de faire l'objet de réglementation suivant la loi de la fonction publique, sauf évidemment celles qui sont attribuées à l'autorité réglementaire

du Lieutenant-Gouverneur en conseil comme c'est le cas ici. Le pouvoir conféré expressément à ce dernier par l'art. 54A de la loi exclut toute possibilité pour la Commission de réglementer les normes d'éthique et de discipline. Donc cette mention que l'on retrouve à l'art. 17 est inutile sinon illégale!

Malgré quelques bavures ce règlement est excellent. Il constitue un progrès. Toutefois il est malheureux qu'il vienne s'inscrire dans un ensemble législatif et réglementaire encore si imparfait. Il faudra qu'on y travaille encore, mais nous sommes sur la bonne voie.

Plusieurs contracteurs font appel à Bourassa

Le ralentissement de la production ainsi que les mesures employées par les syndicats en regard du coût de la vie sont les résultats directs du relâchement de direction et d'action des ministères gouvernementaux pour faire respecter la loi.

Telle est l'affirmation faite par un groupe de seize entrepreneurs dans un télégramme qu'ils viennent de faire parvenir conjointement au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, avec copie au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre et au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Les entrepreneurs soulignent en outre que les industries de la construction ont perdu des centaines de millions de dollars et qu'elles ont payé des millions de dollars en travail non productif sur les chantiers de construction.

Ils demandent une intervention directe du gouvernement pour mettre fin à cet état de chose.

Les TUA haussent les prestations aux grévistes

A la suite d'une rencontre avec les responsables du local 510 des Travailleurs unis de l'automobile, hier à Détroit, le comité exécutif international du syndicat a décidé d'augmenter de \$50 cette semaine l'allocation de grève des 2.000 grévistes de la United Aircraft.

Le porte-parole de l'exécutif international, M. Jerry Hartford, a précisé que cette somme équivalait très exactement au montant de l'aide annoncée récemment par le directeur québécois des TUA, M. Robert Dean. Le principe de cette aide spéciale, a poursuivi M. Hartford, n'a jamais été contesté par le syndicat international; il y aurait tout simplement eu une certaine confusion entre les responsables locaux et internationaux sur la date et les modalités du versement.

Dans sa déclaration, le porte-parole des TUA a réaffirmé que les grévistes pourraient toujours compter sur l'appui indéfectible de leur syndicat international et il a averti les dirigeants de la United Aircraft de ne pas se méprendre à ce sujet. "Les TUA, a dit M. Hartford, soutiendront les grévistes jusqu'à ce que la compagnie ait accédé aux demandes justes et raisonnables des grévistes, jamais avant."

La délégation des grévistes de Longueuil a par ailleurs discuté de l'endossement frauduleux des chèques de grève

"Aucun entrepreneur, disent-ils, n'est en mesure de résoudre ce problème, à moins de plier devant les demandes syndicales, mais cela ne constitue pas une solution au problème".

Ils affirment en outre que, dans les circonstances actuelles, les ralentissements de production ainsi que les tactiques syndicales sur les chantiers obligent les entrepreneurs à payer le prix de la construction de deux usines ou de deux immeubles alors qu'ils n'en construisent qu'un seul.

Parmi les entreprises signataires du télégramme, on remarque: Aarco Electric, Antagon Construction, Bédard Girard Inc., Britton Electric, Berwill Boilers, Black & MacDonald, Canadian Erectors, Comstock International Limited, Catalytic Enterprises, Kingston Contractors, National Construction Corp. Ltd., A.D. Ross, Pentagon Construction St Lawrence Mechanical, Steel and Stainless Fabricators et Universal Pipeline.

de 226 grévistes, dénoncé récemment par le secrétaire-général des TUA, M. Emil Massey. Les responsables locaux et internationaux ont convenu à ce sujet de mener rondement "une enquête interne" sur ce problème.

M. Hartford a ajouté qu'il ne pouvait affirmer si les résultats de cette enquête seraient rendus publics "pour la simple raison que cette question n'a pas été discutée". Il a toutefois supposé qu'il en serait ainsi puisque les grévistes ayant été saisis de l'affaire officiellement, il leur appartient d'en connaître les principaux développements.

Quant à la rencontre qui devait réunir hier autour d'une même table les négociateurs syndicaux de la United Aircraft, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, et le premier ministre, M. Robert Bourassa, elle n'a pas eu lieu pour des raisons techniques.

Rejoint au téléphone, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déclaré que la réunion aurait sans doute lieu cette semaine mais qu'il doit au préalable reviser le dossier portant sur le conflit avec le premier ministre. Il aurait d'ailleurs été pratiquement impossible d'organiser cette rencontre hier du fait que la majeure partie de l'équipe des négociateurs syndicaux se trouvait à Détroit.

Conseil scolaire de l'île

Un programme de supplément alimentaire en milieux défavorisés mis à l'étude

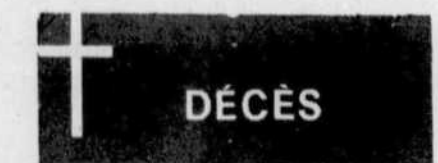
Le Conseil scolaire de l'île de Montréal étudiera la nécessité d'instaurer un programme de supplément alimentaire en milieux défavorisés pour toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal et entreprendra dans les plus brefs délais les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires sociales afin de répondre à ces besoins.

Cette résolution adoptée hier soir fait suite à une intervention d'un représentant de la PSBGM, M. Gardiner, qui avait proposé que le Conseil finance des maintenant ces programmes de suppléments alimentaires pour les milieux défavorisés, quitte à faire rembourser des montants consacrés à cette politique par le ministère des Affaires sociales.

La proposition de M. Gardiner a été déclinée par sept voix contre, quatre pour et quatre abstentions. Il existe à l'heure actuelle une politique de supplément alimentaire pour les milieux scolaires défavorisés, mais elle ne touche que les écoles de la CECM.

M. Gardiner a fait remarquer que dans certains quartiers, comme à Pointe-Saint-Charles, où voisinent des écoles de la CECM et de la PSBGM, il était injuste de voir des élèves profiter d'une telle politique et d'autres les enlever.

La réunion d'hier soir a d'autre part été consacrée à l'adoption de résolutions diverses sur des travaux à exécuter à plusieurs écoles. Il s'agissait à chaque fois de travaux de \$100,000 et plus.



BÉRUBÉ Ernestine: à l'hôpital Saint-Joseph de Rivière-du-Loup, le 10 août, à l'âge de 87 ans, est décédée Mademoiselle Ernestine Bérubé. Ses obsèques ont eu lieu le 13 août en la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et l'inhumation au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mademoiselle Lucienne Bérubé, ses neveux et nièces: M. et Mme Roger Baril (Marie-Marthe Corbin), Mademoiselle Rita Corbin, M. et Mme Roger Vaillancourt (Patricia Corbin), M. et Mme Alphonse Corbin (Antoinette Côté), M. et Mme Gérard Corbin (Edna Savoie) et M. Rosaire Corbin, ainsi que plusieurs arrière-neveux et nièces.

O'DONOGHUE: Mme Arthur Charles à Cowansville, le 17 août 1974 à l'âge de 88 ans, est décédée, Mme veuve Arthur Charles O'Donoghue, née Léonie Terrault. Elle était la mère de Pierre (époux de Gilbert Racicot) Gérard (époux de Suzanne Racicot), Normand (époux de Mary Darc) Arthur (époux de Françoise Archambault), Marcel (époux de Gisèle Clark), Rév. Père George O'Donoghue S. J., dr. Robert O'Donoghue (époux de Given Clark), Liette (Mme Nantel) ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi le 20. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers et Urgel Bourque Ltée. No 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Toronto relativement épargnée par la hausse du coût de la vie

OTTAWA (PC) — Le coût de la vie a augmenté dans toutes les principales régions du Canada le mois dernier, le taux variant entre 0,6 p.c. à Toronto et 1,1 p.c. à Saint-Jean, Terre-Neuve.

La majorité des indices des prix à la consommation ont progressé à l'exception de ceux de la volaille, des oeufs, des fruits et légumes frais, qui ont diminué dans bon nombre de centres urbains.

Statistique Canada fait savoir que les Montréalais ont payé un pour cent de plus en juillet pour les différentes commodités de la vie quotidienne comparativement à 0,7 p.c. pour les gens de la région de Québec.

Dans le Montréal métropolitain, la hausse du coût de la vie est attribuable principalement aux aliments dont le prix a fait un bond de 1,4 p.c., ainsi qu'au secteur des loisirs 3,4 p.c. en raison notamment de la hausse des prix des embarcations et des moteurs, des frais d'hôtel et de motel et des abonnements de journaux.

Si les Montréalais ont payé davantage pour se nourrir, se divertir, se loger et se soigner, il n'en fut pas de même pour se vêtir, puisque les prix sont demeurés les mêmes par rapport au mois de juin.

Depuis un an, le coût de la vie à Montréal a progressé de 12 pour cent.

A Québec, la situation est légèrement meilleure mais les Québécois ont dû déboursier 1,9 p.c. de plus pour se nourrir, en juillet, comparativement au mois précédent.

Il en a été de même pour le logement, qui a augmenté de 0,3 p.c., les soins personnels et l'hygiène 1 p.c., le transport 1,3 p.c. et les loisirs 1,3 p.c.

Comme dans le cas des gens de Montréal, ceux de Québec ont payé moins cher pour s'habiller et la régression de l'indice de l'habillement a été de l'ordre de 2 p.c.

Depuis un an, l'indice du coût de la vie a augmenté de 11,8 p.c. dans la région de la capitale provinciale.

A Ottawa, le coût de la vie a fait un bond de 0,6 p.c. et de 11,3 p.c. depuis juillet 1973.

Le même taux d'augmentation a été relevé à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick où depuis un an, les gens ont déboursé 11 p.c. de plus pour vivre.

Contrairement à la plupart des autres régions, l'indice de l'alimentation n'a pas varié, de juin à juillet, à Saint-Jean, mais celui de l'habitation et de l'habillement a progressé de 0,6 p.c. tandis que la hausse du prix des voitures neuves et celle des taux d'assurance-automobile ont fait grimper l'indice des transports de 1,6 p.c.

Le coût de la vie a également monté dans les régions de Toronto 0,6 p.c. et de Vancouver 0,8 p.c. en juillet et, depuis un an, la majoration de l'indice des prix à la consommation a été de 10,8 p.c. dans le premier cas et de 12,2 p.c. à Vancouver.

Dans l'ensemble du Canada, le mois dernier, l'indice général des prix à la consommation a progressé de 0,8 pour cent.

Epuration au sein du haut commandement militaire grec

ATHENES (AFP) — Le gouvernement de M. Constantin Caramanlis a décidé hier matin de procéder à un remaniement du haut commandement militaire qui constitue "une véritable épuration".

Le général Dionysios Arbozou a été nommé commandant en chef des forces armées grecques; il avait été mis à la retraite d'office le 21 avril 1967, par les colonels.

Ancien commandant du contingent grec stationné à Chypre, le général Arbozou est considéré comme un expert des questions chypriotes.

Son poste de commandant en chef des forces armées ne présente cependant, sur le plan militaire, qu'un caractère de coordination administrative et éventuellement opérationnelle: le poste-clé est dévolu au général Ioannis Davos, ancien commandant du troisième corps d'armée, fer de lance de l'armée grecque, qui est nommé chef d'état-major des forces terrestres.

On pensait généralement hier matin que les fonctions de commandant en chef des forces armées seraient confiées au général Davos.

Le général Davos n'avait pas caché à divers reprises son opposition à la politisation de l'armée et il aurait été des origines opposé à "l'aventure chypriote" qui a abouti au coup d'état de la garde nationale de Chypre contre le président Makarios, le 15 juillet dernier.

D'autre part, le général Andreas Galatsanos, chef d'état-major des forces terrestres, est également remplacé; il avait été mis en place par les conjurés du 25 novembre.

Par contre, l'amiral Petros Arapakis, chef d'état-major de la marine, et le général Alexandre Papanicolaou, chef d'état-major des forces aériennes, sont confirmés dans leurs commandements. Ils s'étaient révélés, lors des journées décisives du 20 et 21 juillet, en faveur de l'effacement de l'armée de la scène politique par le rappel d'un gouvernement civil, place sous l'autorité de M. Caramanlis.

Les signatures nécessaires à cet important remaniement du haut commandement, dont celle du général Phedon Ghizikis, président de la république, ont été recueillies hier matin.

Le gouvernement de M. Caramanlis a estimé, apprenant de bonne source, que la responsabilité personnelle du général Bonanos et du général Galatsanos avait été engagée dans "l'aventure chypriote".

Leur responsabilité était écartée, a déclaré un des membres du gouvernement, apprenant de bonne source, alors qu'on lui objectait que les généraux limogés avaient malgré tout accepté la remise de la responsabilité du pouvoir aux civils le 24 juillet.

Ce n'est que le 1er août dernier que, procédant par étapes prudentes, le gouvernement de M. Caramanlis avait publié un décret constitutionnel rendant au pouvoir civil la compétence en ce qui concerne les nominations et mutations dans le haut commandement.

Ce remaniement du haut commandement des forces armées grecques décidé par le conseil de la défense nationale, prouve que l'armée est sous le contrôle total du gouvernement civil, a déclaré dans la soirée une source officielle grecque.

Le conseil de la défense nationale, fait-on remarquer de même source, est uniquement composé de ministres civils, le commandant en chef des forces armées n'ayant que voix consultative sur le plan technique.

Proposant une solution "à la pièce"

Ford refuse l'amnistie aux déserteurs

CHICAGO (par l'AFP et Reuter) — "Les Etats-Unis, nos alliés et nos amis, doivent maintenir leur force et leur détermination. Nos adversaires éventuels nous guettent. Je ne leur offrirai aucune tentation", a affirmé hier le président Gerald Ford dans un discours prononcé à Chicago à la convention de l'Association des anciens combattants. C'était la première occasion qu'avait M. Ford de parler de politique étrangère depuis qu'il est devenu président.

Le président Ford s'est d'autre part prononcé contre une amnistie générale

des déserteurs et des insoumis de la guerre du Vietnam. Il a annoncé qu'il avait demandé aux ministères de la Justice et de la Défense de lui fournir d'ici le 1er septembre un rapport sur chaque cas individuel, afin de prendre une décision qui soit adaptée à la faute commise par chacun.

Cependant, a dit M. Ford, il faut que tous ces jeunes Américains reçoivent une "seconde chance" de participer à la reconstruction de la paix et de leur pays. Et il a dit qu'il était en faveur de faire pencher la balance de la justice vers la clémence.

En terminant ce passage improvisé, le président Ford a affirmé qu'il considérait que l'un des problèmes les plus urgents de son administration était de panser les blessures du passé.

Plus de cinq mille déserteurs et insoumis américains vivent actuellement à l'étranger selon des statistiques des ministères de la Justice et de la Défense américaines.

Sur les 28 661 déserteurs recensés au 31 décembre 1973, 2 099 se sont réfugiés dans cinquante neuf pays, dont 75 pour

cent au Canada, selon un document du ministère de la Défense.

Sur les 4 100 jeunes Américains poursuivis pour insoumission, environ 3 000 se sont installés au Canada d'après une étude du ministère de la Justice.

Ensuite, il s'est borné à reprendre les thèmes de "la paix par la force" américaine du président Nixon, mais en termes plus plats et plus vagues. Dans un discours de 15 minutes, M. Ford n'en a consacré que 2 à la politique étrangère, et les autres aux problèmes des anciens combattants.

"L'Amérique n'est pas le policier du monde, mais elle doit demeurer le pilier de la sécurité collective du monde libre", a poursuivi M. Ford. "L'Amérique maintiendra sa force de dissuasion nucléaire mais elle n'hésitera jamais à participer à des négociations constructives pour contrôler — et je l'espère réduire — cette menace pour l'humanité".

Il s'est toutefois dit prêt à transiger avec les recommandations de restriction concernant le budget de la défense formulées la semaine dernière par la commission sénatoriale des dépenses militaires, en indiquant qu'il soutiendrait toute mesure sensée de nature à faciliter la préparation au combat des forces armées.

Soulignant qu'une inflation brutale se dessine dans tout le pays, le chef de la Maison-Blanche s'est dit prêt à faire usage de son veto pour contrôler les dépenses excessives du gouvernement.

Il a toutefois donné aux anciens combattants l'assurance que leurs pensions pourraient être augmentées sur la base de la conciliation et du compromis. Une commission mixte du Congrès avait recommandé une augmentation de 23 pour cent des pensions, mais l'ancien président Nixon avait menacé d'opposer son veto si elle dépassait 18 pour cent.

Après le communiqué jordano-américain

Israël inquiet des volte-face de Kissinger

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a déclaré hier qu'il ne sera pas possible de faire franchir une nouvelle étape aux négociations sur le désengagement au Proche-Orient avant la fin septembre.

Au cours d'une conférence de presse, M. Kissinger a expliqué que les Etats-Unis devront aller jusqu'au bout des consultations entreprises avec les dirigeants des pays en cause, avant de se faire une opinion sur la meilleure manière de faire progresser les négociations.

Le secrétaire d'Etat a révélé que le premier ministre israélien M. Yitzhak Rabin viendrait le dernier à Washington à la mi-septembre pour s'entretenir avec le président Gerald Ford. Auparavant les dirigeants américains auront reçu les ministres des Affaires étrangères de Syrie puis d'Arabie saoudite.

"Il existe encore de nombreuses versions sur un possible désengagement des troupes israéliennes en Jordanie, et les Etats-Unis n'ont encore proposé aucun schéma particulier", a dit M. Kissinger, après les entretiens qu'il a eus avec le roi Hussein la semaine dernière.

Le secrétaire d'Etat a rappelé qu'il était prêt à se rendre plus tard au Moyen-Orient pour faire progresser les négociations sur un point précis.

Le communiqué américano-jordanien publié à l'issue du voyage du roi Hussein à Washington "va à l'encontre de l'esprit des entretiens de M. Kissinger avec le ministre israélien des Affaires étrangères Yigal Allon", indiquait-on hier dans les

milieux politiques israéliens.

On observe dans ces milieux que ce changement dans la politique américaine n'avait pas été porté à la connaissance de l'ambassadeur d'Israël, M. Simha Dinitz, quand il a été convoqué chez le secrétaire d'Etat vendredi dernier, pour être mis au courant des entretiens avec le roi Hussein.

Le correspondant politique de la radio israélienne rapporte qu'un échange de messages vient d'avoir lieu entre le vice-président du conseil et ministre des Affaires étrangères Yigal Allon, et le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, au sujet du communiqué commun jordano-américain.

Ce correspondant croit savoir que M. Allon a envoyé dimanche soir à M. Kissinger un message exprimant son "étonnement, devant le passage du communiqué commun jordano-américain, qui semble appuyer la thèse jordanienne concernant un désengagement des forces dans la vallée du Jourdain, alors qu'Israël a déjà formulé auprès des Etats-Unis son opposition à un retrait des forces israéliennes le long du Jourdain, dans le cadre d'un accord partiel".

Le secrétaire d'Etat Kissinger a répondu hier matin, rapporte le correspondant, expliquant les raisons pour lesquelles les Etats-Unis ont jugé nécessaire d'inclure ce passage dans le communiqué. Aucune autre précision n'a été donnée sur le contenu de ce dernier message.

Yedioth Aharonoth écrit qu'"avec l'avènement à la présidence de M. Gerald Ford, nous assistons à un changement dangereux de la politique américaine". Certes, dit le journal, l'accueil chaleureux réservé au souverain jordanien à Washington, et les termes du communiqué publié, visent à renforcer la position du roi dans sa polémique avec les autres Etats arabes sur le point de savoir qui représente les Palestiniens. Mais soutenir la Jordanie est une chose, et prendre position sur un problème spécifique (celui du désengagement sur le Jourdain) en est une autre".

Maariv relève également "le tournant dangereux intervenu dans la politique américaine" et estime qu'il "torpille tout espoir de négociation". "Cet acte politique survenant durant les débuts à la présidence d'un homme dénué d'expérience dans les affaires de la région est de nature à susciter les plus vives inquiétudes", écrit-il.

Par ailleurs, le communiqué de clôture des entretiens qu'a eus à Washington le ministre égyptien des Affaires étrangères Ismail Fahmy avec le secrétaire d'Etat Henry Kissinger du 12 au 19 août annonce officiellement que le président d'Egypte M. Anouar Sadate se rendra en visite aux Etats-Unis "avant la fin de l'année".

Le communiqué déclare d'autre part que la conférence de Genève sur le Moyen-Orient devrait "repandre ses travaux dès que possible" en vue d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. Cette paix, ajoute le même document, devra prendre en considération "les intérêts légitimes de tous les peuples du Moyen-Orient, dont le peuple palestinien, ainsi que le droit à l'existence de tous les Etats de cette région".

La partie du communiqué concernant la coopération économique traite particulièrement de l'aide d'urgence des Etats-Unis en vue de la réouverture du canal de Suez et de la reconstruction des trois principales villes du Canal: Suez, Ismaïlia et Port Saïd.

Les Etats-Unis enverront prochainement, d'autre part, des experts en Egypte qui participeront à des discussions sur les moyens d'attirer les investissements étrangers dans le pays.

Une centrale néo-nazie liée à la Pide et à la CIA démantelée à Lisbonne?

LISBONNE (AFP) — Le 22 mai dernier, dans le quartier de Lapa, à Lisbonne, un commando des forces armées faisait une descente au siège d'une mystérieuse agence de presse, l'agence Aginter et saisissait des dossiers, du matériel de fabrication de faux passeports et des documents prouvant que cette agence s'occupait de tout autre chose que d'information journalistique. Fort discrète, l'opération était passée presque inaperçue et seul un quotidien du soir lui avait consacré une information.

Cette semaine l'hebdomadaire influent Expresso révèle des détails qui, s'ils viennent à être confirmés, donneront à l'événement une dimension politique mondiale. Selon Expresso, les dossiers de l'agence Aginter soigneusement protégés dans la forteresse de Caixas devraient permettre de mettre au jour la trame

d'une organisation néo-nazie internationale dans laquelle la Pide était impliquée ainsi que divers mouvements d'extrême-droite de France, d'Italie et d'Espagne. Des agents de la CIA, toujours selon Expresso, seraient également compromis. L'hebdomadaire ajoute que l'examen des dossiers de Aginter est entouré d'énormes précautions et il fait état d'informations selon lesquelles une ambassade étrangère aurait exercé des pressions pour que le contenu de ces archives ne soit pas rendu public.

Expresso, qui ne cite pas ses sources, se déclare en mesure de lever un pan du voile sur cette affaire. Selon lui, Aginter qui avait des filiales à Bonn, Buenos Aires, Genève, Saigon, Rome, Tel-Aviv, Washington, Stockholm et Taipei, ainsi qu'un bureau à Dieppe, servait de couverture à une organisation internationale du

nom de "Ordre et tradition".

Toujours selon l'hebdomadaire, les statuts — en français, portugais et anglais — de cette organisation ont été découverts, ainsi que la liste de ses principaux dirigeants. L'organisation, ajoute Expresso, éditait un bulletin d'informations "pour la lutte contre le communisme dans le monde", intitulé "Veritas Ubique et imprimé en France, à Dieppe".

Le président d'Aginter serait un dénommé Yves Guérin-Serac, se faisant également appeler Guillou, Herliou et Eriou lié à l'ex-OAS (Organisation de l'armée secrète) et qui, selon l'hebdomadaire portugais, aurait été derrière un certain nombre d'attentats d'extrême-droite commis en Italie, notamment à Milan en 1969 et à Paris, en 1968. Il serait actuellement au Venezuela. Son adjoint serait un certain Robert Leroy. Quant au gérant du siège de l'agence à Lisbonne, un dénommé Jean Vallentin, il était également absent de Lisbonne, lorsque le commando des forces armées a fait sa perquisition. Aginter, toujours selon l'Expresso, serait maintenant installé en Espagne, près d'Alicante où l'organisation Paladin (mercenaires en tous genres, selon Expresso) aurait son siège.

Toujours selon l'hebdomadaire portugais, l'agence Aginter consacrait une grande partie de son activité au recrutement de mercenaires pour l'Afrique ainsi qu'à l'espionnage dans le continent noir. Expresso indique qu'un écrivain français, soupçonné d'être agent de la CIA et lié à Guérin-Serac aurait fait un séjour à Lisbonne peu après le 25 avril, et se serait ensuite rendu en Afrique où il aurait pris contact avec le milliardaire portugais du Mozambique Jorge Jardim.

Quatre arrestations dans l'affaire de Mgr Capucci

JERUSALEM (AFP) — Quatre nouvelles arrestations ont été effectuées après l'arrestation dimanche de l'archevêque catholique-grec Capucci, a-t-on appris hier à Jérusalem.

Les détenus, dont les identités n'ont pas été communiquées, sont suspectés d'être membres du Fatah, le principal mouvement de libération de la Palestine) et complices du trafic d'armes qui a motivé l'arrestation de l'archevêque.

En outre, le père Butros Djardjiri, adjoint de Mgr. Hilarion Capucci, a été longuement interrogé par la police de Jérusalem. Il est soupçonné d'avoir eu connaissance des activités illégales de son supérieur, et d'y avoir participé. Le père Djardjiri a été libéré sous caution, mais l'enquête se poursuit.

Selon les journaux de Jérusalem il aurait été établi d'ores et déjà que le vicaire patriarcal grec-catholique se livrait à la contrebande de la drogue et des spiritueux, et introduisait illégalement dans le

pays de l'or et des devises étrangères. Yedioth Aharonoth ajoute que le vicaire menait grand train, distribuait des cadeaux somptueux, avait un cercle de relations "plus large qu'on pouvait le penser" et "qu'une jeune femme de petite vertu a été arrêtée dans la résidence du prélat au cours de l'enquête".

Selon les journaux, le vicaire s'appellerait d'après ses papiers d'identité de son vrai nom Kapoudji (mot d'origine turque qui signifie portier) qu'il a troqué contre celui, à consonnances italiennes, de Capucci, sous lequel il était connu à Jérusalem.

Yedioth publie d'autre part une interview du capitaine Ilan Oved, ancien commandant des services de sécurité sur le pont Allenby (point de jonction avec la Jordanie). Le capitaine déclare qu'il a manifesté un jour l'intention de fouiller la voiture du vicaire, qui rentrait d'une de ses nombreux voyages dans les pays arabes.

Le FNL s'empare d'une ville près de Danang

SAIGON (pour AP, AFP et Reuter) — Le chef-lieu de district de Vinh Long, à 140 kilomètres au sud de Danang, sur la côte septentrionale du Sud-Vietnam, est tombé samedi après-midi aux mains des forces communistes, a annoncé hier un porte-parole du haut commandement militaire sud-vietnamien à Saigon.

Un autre chef-lieu de district, Thuong Duc, au sud de Danang, également dans la 1ère région militaire, avait été perdu le 7 août dernier. Les combats se sont déroulés samedi et dimanche dans l'enceinte même du quartier général de Vinh Long et la ville a été submergée après 24 heures de corps à corps. Selon des estimations obtenues de source militaire, la ville était défendue par 300 à 400 soldats sud-vietnamiens.

Sur le front ouest de Danang, les parachutistes (unités d'élite de l'Armée sud-vietnamienne) récemment envoyés dans ce secteur, ont accroché les communistes à l'ouest des villes de Dai Loc et Duc Duc, "dont il était nécessaire d'élargir le périmètre de sécurité", a dit le porte-parole. Le bilan des combats d'hier s'est élevé, selon lui, à 17 communistes tués, et quatre tués et 38 blessés du côté des gouvernementaux.

C'est à l'occasion du second don que l'ancien chef de l'exécutif avait déduit 400.000 dollars de la déclaration de ses revenus. Cette déduction fut par la suite jugée illégale et M. Richard Nixon fut invité à verser un arriéré d'impôt.

L'aviation gouvernementale a ajouté le porte-parole, a tué 69 soldats communistes sur le même théâtre d'opérations. Par ailleurs, le niveau des activités militaires est resté élevé pendant tout le week-end sur l'ensemble du territoire. Près de Ben Cat, à 40 km au nord de Saigon, les forces gouvernementales ont mis hors de combat, dimanche, 22 soldats du Vietcong, ayant de leur côté un seul blessé.

"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine"

Le Vent Galant

RESTAURANT FRANÇAIS
Spécial du jour
Menu-Type \$3.50
Potage ou crudités
Moules marinières
ou
Ravioli Niçoise
Dessert
Café
Réservations: 844-4155
1425 rue Crescent

Sirica refuse d'ajourner le procès des Six

WASHINGTON (AFP) — Le juge John Sirica a refusé hier de prononcer l'ajournement du procès des six anciens collaborateurs de l'ex-président Richard Nixon poursuivis pour leur rôle dans la tentative d'étouffement de l'affaire du Watergate.

La première audience reste prévue pour le 9 septembre. John Erlichman, l'un des trois prévenus à avoir sollicité un report du procès a aussitôt précisé qu'il allait faire appel de la décision du juge Sirica, et qu'il pourrait, le cas échéant, saisir la Cour suprême. L'ancien conseiller pour les affaires intérieures du trente-septième président des Etats-Unis estime que les audiences ne peuvent débuter dans l'atmosphère de publicité qui entoure l'affaire depuis la démission de Richard Nixon.

L'ancien président des Etats-Unis a d'autre part été assigné à comparaître comme témoin au cours de ce procès.

Par ailleurs le même jour qu'il annonçait son intention de démissionner de la présidence Richard Nixon décidait que personne ne pourrait consulter les archives dont il a déjà fait don,

pendant onze années, sans son autorisation, a révélé le New York Times.

L'ancien président avait auparavant stipulé que ses archives personnelles présidentielles pourraient être librement étudiées dès qu'il aurait quitté la Maison-Blanche.

Dans la lettre qu'il a adressée à l'administrateur des services généraux de l'administration qui a la responsabilité des archives nationales, M. Richard Nixon indique que les documents qu'il a communiqués pourront être divulgués le premier janvier 1985 seulement.

Le trente-septième président des Etats-Unis avait fait don de deux fois — la première en 1968 — d'une importante masse de documents personnels couvrant les activités politiques qu'il avait eues avant son entrée à la Maison-Blanche.

C'est à l'occasion du second don que l'ancien chef de l'exécutif avait déduit 400.000 dollars de la déclaration de ses revenus. Cette déduction fut par la suite jugée illégale et M. Richard Nixon fut invité à verser un arriéré d'impôt.

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

★★★★★
BRANDY
IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltee

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361




LA TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ À SON MEILLEUR.....




..... AVEC L'OEIL ÉLECTRONIQUE

CITÉ ÉLECTRONIQUE

- CAMÉRA COULEUR
- VIDEO CASSETTES
- ASSISTANCE TECHNIQUE

Montréal	514-526-5546
Trois-Rivières	819-375-4779
Québec	418-529-5793
Sherbrooke	819-569-9908
Drummondville	819-478-4616

• VENTE • SERVICE • LOCATION

CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES DE

CITÉ ÉLECTRONIQUE

Siège social, 3185 Hochelaga, Montréal

Le Shakey Al Band émerge de l'assistance de l'Evêché

par Pierre Vallières

L'un des meilleurs spectacles à l'affiche présentement à Montréal est incontestablement celui que donne chaque soir, à l'Evêché de l'Hôtel Nelson, dans le Vieux-Montréal, le Shakey Al Band. Le Shakey Al Band a été formé à Montréal il y a à peine trois mois mais déjà il s'impose comme l'un des groupes les plus professionnels qu'il nous soit possible de voir.

Le Shakey Al Band tient son nom d'un musicien originaire de Detroit, William Allan Werneken, surnommé "Shakey". Shakey est âgé de 24 ans, mais il a déjà acquis une solide réputation de guitariste aux États-Unis en travaillant avec Catfish Hodge, James Montgomery, Koko Taylor, Sam Lay's Blues Band, etc. Compositeur et interprète de blues et de boogie, il a décidé cette année de former son propre groupe... non aux États-Unis mais à Montréal où il était d'ailleurs venu l'an der-

nier avec Catfish Hodge. Pourquoi Montréal? Parce que, dit-il, Montréal est une ville plus chaleureuse, plus humaine, que les grandes cités industrielles américaines comme Detroit, Chicago ou New York. Selon Shakey, les gens de Montréal et les Québécois en général ont une sensibilité semblable à celle véhiculée par le boogie/blues. Les Québécois ont une âme, si l'on peut dire, tandis que les Américains s'en cherchent une.

Shakey Al retrouve la sienne ici. C'est au Café Campus, il y a trois mois, qu'il a soumis à Michel Sabourin son projet de former un groupe de blues à Montréal. Sabourin lui a présenté alors Jean Millaire, l'un des meilleurs guitaristes de Montréal qui, après avoir animé pendant six ans (68-74) le groupe québécois Expedition, sentait lui aussi le besoin d'un renouvellement complet. Millaire adopta d'emblée le projet

de Shakey Al et se mit à la recherche de musiciens, afin de monter un "jam" au Café Campus. Il eut la main heureuse en dénichant un extraordinaire joueur d'harmonica, Jim Zeller, originaire de Sainte-Agathe. Puis, par hasard, il rencontra le batteur Val Condina, de Montréal. Le cinquième membre du groupe est le bassiste Jim Ressegue, de Montréal également.

Le groupe se structura rapidement et, il y a un mois, constituait l'une des révélations du Festival de blues et de rock de Toronto. Depuis, le Shakey Al Band a pris un élan qui ne semble pas prêt de s'arrêter. Le gérant du groupe, Michel Noisieux de Concert Canada, est convaincu (et il n'est pas le seul) que le Shakey Al Band fera beaucoup parler de lui d'ici au plus deux ans aux États-Unis. Reste à savoir si le groupe, comme tant d'autres avant lui, se laissera happer par les gros

machines à spectacles ou bien s'il réussira à conserver l'esprit d'équipe et d'égalité qui, allié à un professionnalisme certain, donne au Shakey Al Band une cohésion assez extraordinaire.

Le Shakey Al Band a conquis le public de l'Evêché dès son premier spectacle, le 13 août dernier. Il ne devait se produire au Nelson qu'une semaine, mais il a été décidé de garder le groupe à l'affiche une autre semaine, même si la Superfrancopée de Québec a vidé quelque peu la Place Jacques-Cartier de ses habitués.

En ce moment, Place Jacques-Cartier, c'est le spectacle à voir à tout prix. C'est un spectacle d'une seule pièce, malgré un intermède d'une quinzaine de minutes au milieu, qui, de 10 heures du soir à une heure du matin, ne cesse pas un seul instant d'être captivant.

La vedette incontestable du groupe est le joueur d'harmonica Jim Zeller. Zeller est tout simplement merveilleux. Je n'ai jamais vu un harmonica sortir autant de sons, autant de sentiments, autant d'émotion et d'intensité. C'est Zeller qui donne le ton, qui mène le bal, qui séduit dès le début l'assistance et la conduit jusqu'à la fin aux limites des vibrations contrastées, mais parfaitement organisées, du blues et du boogie ou se mêle un peu de rock. Zeller a la trempe des plus grands musiciens du blues et du jazz, ces musiciens capables de donner tout d'eux-mêmes, y compris leur vie. Les spectateurs en sont médusés, ravis, inquiets parfois. Il est le seul, avec le guitariste Jean Millaire, à pouvoir musicalement franchir par moment la distance qui sépare l'excellente interprétation de la création pure, le palpable de l'insaisissable. Les accents de son harmonica nous entraînent bien au-delà du plaisir d'assister à un bon spectacle. Ils nous procurent la découverte de sons presque incroyables qui expriment le tout d'un être confondu soudain avec sa musique.



Jim Zeller à l'harmonica. Tout simplement merveilleux!

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Chaque soir, Zeller joue jusqu'au bout.

Il entraîne avec lui un Jean Millaire ravi, impossible en même temps, qui ne demande pas mieux que de faire chanter sa guitare aussi bien, aussi follement que Zeller, son harmonica. Shakey Al, qui compose la majorité des pièces musicales, s'intègre bien à cette passion musicale qu'il était d'ailleurs venu chercher à Montréal et qu'il a trouvée avec Zeller et Millaire. Ces deux-là cependant, par la puissance et la justesse de leur jeu, accaparent un peu trop l'attention et il s'en suit un certain déséquilibre entre la gauche de la scène (où la folie totale s'exécute) et la droite (où se fait valoir un peu plus de modération).

Val Condina, le batteur, s'en tire très bien — de mieux en mieux, chaque soir.

A vrai dire, Shakey Al, Jim Zeller, Jean Millaire et Val Condina forment le groupe "réel". Le bassiste Jim Ressegue n'est visiblement pas dans le coup. C'est dommage. Quelle performance nous donnerait le Shakey Al Band avec un bassiste musicalement aussi fort que les quatre autres!

Malgré la faiblesse musicale du bassiste, malgré la tendance — inévitable sans doute — de Jim Zeller et de Jean Millaire à monopoliser l'intérêt, l'oeil et l'ouïe des spectateurs, le spectacle qu'offre en ce moment le Shakey Al Band est de très grande qualité et d'une force peu commune. Si l'on songe que ces musiciens ne jouent ensem-

ble que depuis trois mois à peine, on peut facilement prédire que dans un an ou deux ils constitueront un groupe capable de se comparer aux meilleurs.

La cohésion du groupe est due, en partie, au fait que Jean Millaire et Jim Zeller travaillent aux arrangements des pièces composées par Shakey Al et que tous trois chantent ces compositions.

Si vous aimez le blues et le boogie, ou plus simplement si vous aimez la musique, allez faire un tour à l'Evêché de l'Hôtel Nelson, un soir de cette semaine. Vous en aurez pour votre argent.

● Paul Wyner de retour à Montréal: — Par ailleurs, l'un des oiseaux rares de l'underground américain, Paul Wyner, alias Sweet Pie, est de retour à Montréal pour donner ce soir son spectacle au Café Campus. Révolutionnaire, Paul Wyner l'est par sa façon de se présenter sur scène, simplement vêtu d'un cache-sexe: c'est sa façon à lui de protester contre l'artifice et de porter son message de libération. Mais il l'est encore plus dans sa façon de concevoir

et de donner son spectacle. Pour lui compte avant tout la communication et l'intimité avec le public. Assis devant son piano, simplement accompagné par un joueur de musique à bouche, il improvise de longues heures durant sur des rythmes de boogie et de blues un véritable dialogue avec son public qu'il arrive généralement à tenir en haleine jusqu'aux petites heures du matin, chantant

d'une voix forte ses chansons chargées de révolte et d'émotion. Paul Wyner connaît de cette façon une célébrité certaine à Montréal et au Québec en 1970, alors qu'il fut la vedette d'un spectacle pop gratuit au centre sportif Paul-Sauvé et qu'il effectua une tournée dans les Cégeps. Un spectacle placé sous le signe de la sympathie et de la haute énergie ce soir à 21h30 heures au Café Campus.

LONGUEUIL

Un festival de la rue

par Yves Taschereau

Alors que tous les journaux ne traitent que de la Superfrancopée qui se déroule à Québec, et bien que Longueuil soit coupé de Montréal par l'absence de transports en commun, le Festival de Longueuil bat son plein. On pourrait trouver dommage que ces festivités se déroulent en même temps que celles de Québec. Un des organisateurs du Festival m'a expliqué, à ce propos, que cette manifestation est devenue une tradition depuis quatre ans et qu'il n'était pas question de changer les dates. D'ailleurs, a-t-il ajouté, le Festival s'adresse aux gens de Longueuil d'abord et avant tout.

N'empêche qu'il n'y avait que 400 personnes, pour voir Emmanuelle, samedi soir, 600 pour André Gagnon et dimanche soir, Félix Leclerc, qui l'an dernier avait attiré 1.300 personnes à la même époque, a chanté devant un auditoire clairsemé de 400 spectateurs à l'église Saint-Antoine-de-Padoue. On explique cet insuccès par le manque de publicité, les journaux ne traitant que de Québec, et surtout la grève des employés de la CTUM. Quoiqu'il en soit, les organisateurs des spectacles prévoient un déficit considérable, d'autant plus que la location de l'église, tout le monde ne s'appauvrit pas, est passée de \$1.500,00, le prix de l'an dernier, à \$5.000,00!

Si les spectacles n'attirent pas beaucoup de monde, il n'en va pas de même dans la rue et sur les terrasses. Là, tous les habitués sont d'accord, il y a plus de monde que l'an dernier. Des gens de Longueuil surtout. La foule est assez dense sur la rue Saint-Charles. Une foule tranquille, des petits groupes assez individualistes, qui contraste beaucoup avec l'atmosphère exaltée de la Superfrancopée de Québec. De toute façon, il ne faut pas faire de comparaisons avec Québec. Ici, c'est une fête pour les habitants de la ville et cette atmosphère tranquille, comme aux expositions régionales d'antan, est extrêmement sympathique.

Les gens se promènent, regardent les produits des artisans et des peintres qui exposent, s'attardent pour étudier le travail d'un caricaturiste et surtout se rassemblent aux terrasses pour écouter la musique et danser. Ces terrasses sont passées de deux, l'an dernier, à cinq. Il y a le Café des Artistes où l'on peut entendre des chanteurs du style du Saint-Vincent, dans le Vieux-Montréal; la terrasse pop, une discothèque très achalandée; la terrasse Bal Musette où Clairette fait sur la bière en continuant de monnayer son accent; la terrasse du Sieur où l'âge d'or semble se donner rendez-vous et la terrasse d'argent où l'on danse aussi.

Tout le long de la rue Saint-Charles fermée à la circulation, des haut-parleurs diffusent une musique très éclectique interrompue parfois par l'annonce du récital de Félix Leclerc. En entrant dans l'église, une sensation très forte nous envahit immédiatement. D'abord la voix de Félix Leclerc qui jaillit pleine d'écho, sa voix basse qui coïncide à merveille avec les lieux. Puis la vue de Félix, un pied sur une chaise, devant un autel où Saint Antoine domine quatre statues non identifiées et deux anges. Puis, une fois ces sensations digérées, c'est l'abandon à la poésie dans une atmosphère discrète, feutrée par les lieux.

On annonce encore de bons spectacles au Festival de Longueuil: ce soir à 8h30: danse (8 groupes amateurs); demain: danse (7 groupes professionnels); jeudi: chorale (2 chorales); vendredi: Jacques Michel; samedi: Jean-Guy Moreau; dimanche: Anne Andersen et Claude Léveillé.

Ces spectacles se donnent à 8 heures 30 à l'église Saint-Antoine-de-Padoue. Il faut signaler aussi, pour la amateurs de cinéma, le Festival du cinéma fantastique présenté au "Charlot" où l'on peut voir deux films différents à tous les soirs.

télévision

CBFT 2

10.10 Ouverture et horaire	e
10.15 En mouvement	e
10.45 La souris verte	e
10.45 Puh et le diamant noir	e
11.00 Personnalité féminine	e
11.30 L'agence infirm.	e
11.30 Le Prince Saphir	e
12.00 L'Éventail de Séville	e
1.00 Du bout des doigts	e
1.10 Téléjournal	e
1.35 Récuse-Soleil	e
2.30 Cinéma: "Sans foi ni loi" (western, USA, 1965)	e
4.00 Allo zéro-cinéma	e
4.10 Marie Quat'Poches	e
5.00 Daniel Boone	e
5.00 Cher Pauline	e
6.30 Actualités 24	e
7.00 Genies en herbe	e
7.30 La p'tite semaine	e
8.00 Le Football professionnel canadien (Alouettes vs Rough Riders)	e
10.30 Téléjournal	e
10.40 Nouvelles du sport et météo	e
11.00 Les championnats de monde du cyclisme	e
11.30 Festival du Cinéma Canadien: "Les voitures d'eau" (Perreault, 1968)	e
1.00 Téléjournal	e

CBMT 2

9.55 Sundby six	e
9.55 Bonjour Montréal	e
10.10 Mon ami	e
10.15 Friendly Giant	e
10.30 Mr. Dressup	e
11.00 Sesame Street	e
12.00 Edward Givens	e
1.00 Food for thought	e
1.30 Family Court	e
2.00 Juliette and Friends	e
2.30 Coronation Street	e
3.00 From Vancouver	e
3.30 The Edge of night	e
4.00 Forest rangers	e
4.30 Mr. Grab bag	e
5.30 How it happens	e
6.30 That Girl	e
6.50 City at six	e
7.00 New directions	e
7.30 About women and men	e
7.50 Sunspots	e
8.00 Mary Tyler Moore show	e
8.30 Police story	e
9.00 Vip	e
10.00 America	e
11.00 The National	e
11.22 Viewpoint	e
11.30 Montreal Tonight	e
11.45 Cine-Six	e
1.10 Station closing	e

CFTM 10

9.25 Horaire-Bienvenue	e
9.30 Bonjour Montréal	e
10.30 Pour vous mesdames	e
12.00 Les Tannants	e
1.00 Personnalités	e
1.30 Au jour le jour	e
2.30 Cine-Mardi	e

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5900. "Les trois musquetaires" 8.00, 9.55. "La planète des singes" 8.00.	
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943. "Après ski" 2.10, 5.40, 9.15. "Deux femmes en or" 12.30, 3.30, 7.25.	
ATWATER E: Niveau moyen Alexis Nison 355-1246. "The sting" 12.30, 2.30, 4.30, 7.30, 9.30.	
ATWATER E: Niveau moyen Alexis Nison 355-3313. "Fongoli" 1.25, 3.30, 5.30, 7.30, 9.25.	
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747. "Claudine" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.	
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932. "The passion seekers" 1.20, 4.10, 7.00, 9.45. "Black is Beautiful" 12.00, 2.55, 5.45, 8.30.	
BERRI: 1280 Berr 878-2424. "A coup de majou" 2.00, 5.50. "Super dragée" 12.15, 4.05, 8.00.	
BIGMAN: 5000 Papineau 527-9131. "C'est plus facile de garder la bouche ouverte" 12.15, 3.35, 6.52, 9.58. et "Les gourmandises" 1.47, 5.03, 8.19.	
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180. "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10. "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30.	
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1605. "L'amarque" 1.30, 3.30, 5.35. "Duel dans la poussière" 12.00, 3.50, 7.55.	
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222. "Le protecteur" 1.35, 3.40, 5.30, 7.45, 9.50.	
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001. "Duel" 6.50, 9.00, 10.00.	
CINEMA V: 5550 Sherbrooke O. 489-5559. (saison rouge): "Les aventures de Rabi Jacob" 7.00, 9.00 (saison bleue): "Mrs. Barrington" 7.30, 9.30.	
CINEMA DE PARIS: 806 Ste-Catherine O. 861-2800.	
CINEMA SEPTIEME ART: 3180 Bélanger Est 722-0022. "Mash" 7.30. "Traitement de choc" 9.40.	
CLAREMONT: 4028 Sherbrooke (486-7385). "Another world" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.	
DAUPHIN: 2386 Beaubien 721-6040 (salle Renou). "Les valses" 7.30, 9.30 (salle McLaren). "Woody et les robots" 7.30, 9.30.	
ELEUTRA: 114 Ste-Catherine E. 525-9177. "Rapport sur des infirmes" 12.15, 3.40, 6.30, 9.40. "Journal érotique d'un bûcheron" 1.40, 4.50, 8.00.	
FLYSC: 35 Milton 842-6053 (Salle Renais). "The virgin spring" 7.00, 8.30, 10.00. "La symphonie pathétique" E. 525-8600.	
FESTIVAL: 1200 Ste-Catherine E. 525-8600. "La grande bouffe" 7.10, 9.30.	
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3205.	
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000. "Les corps célestes" 7.45. "Il était une fois dans l'est" 6.00, 9.30.	
LEWIS: 954 Ste-Catherine O. 864-5851. "Thunderbolt and Lightning" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	

THEATRE DE L'ATELIER: Parc Jacques Cartier Sherbrooke 563-7778.	
THEATRE DE MARGUERITE: Avenue Jean XXIII, Trois-Rivières O. 377-3223. "Quand épouse-vous ma femme" de J.B. Luc 21h.	
THEATRE DE MARJOULINE: (Estman) 297-2862. "Le testament" de Regnard 21h.	
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-6963. "Théâtre en folie" 21h.	
THEATRE DES PRAIRIES: Notre-Dame des prairies (Joliette) 756-1661. "Deux et deux font six" de R. Harris et J. Darbois 21h.	
THEATRE DE LA POUDRIERE: (le Ste-Hélène) 526-0821.	

Cinéma ODEON

RENÖIR **Woody Allen** 14 ANS

7.30-9.40

"WOODY ET LES ROBOTS"

McLAREN

BERTRAND BLIER 18 ANS

"LES VALSEUSES"

le DAUPHIN

7.20-9.30

DEMANDER PRES WILFRIDVILLE 721-6060

tnm

Théâtre enFolies

8610563

Délaissés, métré et amoureux et
coursiez vite au tnm
(J.-P. Brousseau, La Presse)

Jusqu'au 31 août

Jean-Paul Leduc
Jacques Laval

Claude Maher
Pol Potier
Jean-Pierre
Brousseau
Brousseau

Du mardi au samedi à 21h. \$3.83.50

84 ouest, rue ste-catherine

LA MONTAGNE SACRÉE

de a.jodorowsky

Dès le 29 août

OLYSEE

35 MILTON / 842-6053

À LA MAISON DES ARTS LA SAUVEGARDE

160 est, rue Notre-Dame
Montréal
Tél.: 861-2658

MINI-CONCERTS DE MUSIQUE CONTEMPORAINE

Jeunes compositeurs québécois

les 22-23-24 août à 16h30

Zok piano Alain Fortin

"dramen dzumkt" voix et bruitage de Myke Roy

Svein piano de Myke Roy

Avec la collaboration de:

CAPAC

BMI

La Maison Ed. Archambault Inc.

Centre de Musique Canadienne

Entrée libre

"ON A ÉTÉ RAREMENT, AUSSI LOIN..." ROBERT CHAZAL

"PROVOQUE LA COLERE DE DEUX SPECTATEURS SUR TROIS..." SPECIAL DERNIERE 18 ANS ADULTES

LA GRANDE BOUFFE

3e Semaine

UN FILM DE MARCO FERRERIO

DIM.-DES MIDI 7:10 - 9:30

FESTIVAL 525-8600

ETUDIANTS \$1.50

DIRECTEMENT DE POLOGNE

ślask

120 CHANTEURS, DANSEURS & MUSICIENS

SEPT. 20-21 20H. 30
Mat. SEPT. 22 14H. 30

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal
Trust P.V.M. Commandes postales à CCA seulement.
Demi-tarifs sur billets \$6. enfants, étudiants & Age d'Or pour le 20 sept seulement, en vente à CCA.

CHARGE 932-2234

SALLE WILFRID-PELLETIER

LES DISTRIBUTIONS CINE-CAPITALE LITE

présentent

POUR TOUS

ルネ RENE SIMARD AU JAPON

réalisation LAURENT LAROCHE

avec participation INTER-VIDEO

À L'AFFICHE!

Cinéparc Dollard PAPINEAU

TRANS-CANADIENNE S. 35 684-8442

GREENFIELD P.K. 671-6129

LAVAL

VERSAILLES

(Laissez-Passer NON VALABLES)

AUX 4 CINÉMAS: TOUS LES JOURS À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. SAMEDI, DERNIER SPECTACLE À 11.15 P.M. CINÉPARC DOLLARD, OUVERTURE 7.00 P.M., LA PROJECTION DÉBUTE À 8.45 P.M.

L'Afrique du Sud sur le 'petit pied' de guerre

JOHANNESBOURG (par Edmond Marco, de l'AFP) — Officiellement, l'Afrique du Sud est sur le pied de guerre depuis que le Portugal a consenti à laisser la roue de l'histoire tourner dans ses territoires africains.

Un "petit pied de guerre", a dit récemment, à ce sujet, le ministre de la Défense, M. P.W. Botha. Mais les faits sont là, et le plus éloquent est sans doute le chiffre des dépenses militaires prévues dans le budget de 1974/1975 soumis mercredi au parlement du Cap. Un milliard de dollars, soit le sixième du budget total pour les douze

mois en cours: un chiffre record, si on le compare à ceux des années antérieures: 450 millions de dollars en 1971/72, 500 millions en 1972/73, 626 millions en 1973/74.

L'incidence sur ce budget de la récente alerte aux frontières, déclenchée par la menace d'un effondrement du glacis portugais en Angola et au Mozambique, est révélée par les sommes consacrées désormais à la défense territoriale: 440 millions de dollars, soit près de la moitié du chiffre total des dépenses militaires.

C'est une précaution néces-

saire, bien que le danger ne soit pas immédiat, a déclaré le Dr N. Diederichs, ministre des Finances.

Outre ses 4,000 kilomètres de côtes, y compris la Namibie, l'Afrique du Sud doit désormais tenir un front de 3,000 km de long, entre l'Atlantique et l'Océan Indien; un front certes inactif sur la plus grande longueur, et dont le seul point "chaud" est actuellement l'étroite bande de Caprivi: 500 km de brousse bordant, au nord du Botswana, les sanctuaires des guerilleros du SWAPO namibien établis en Zambie et dans

le no man's land de l'Angola sud-oriental où l'armée portugaise n'a plus guère qu'un contrôle fictif.

Tâche surhumaine cependant, si l'on songe qu'en temps normal l'armée sud-africaine "blanche" compte moins de cent mille hommes, sur une population de quatre millions, dont une force active permanente de quelque 15,000 hommes, une "garde nationale" d'un effectif équivalent, et environ 50,000 réservistes des "commandos" appelés à tour de rôle sous les drapeaux pour des périodes annuelles de service en

campagne.

C'est pourquoi le gouvernement sud-africain, qui a récemment renforcé le glacis du Caprivi en y substituant la troupe régulière aux gendarmes frontaniers, a désormais jugé nécessaire de faire appel à des unités noires jusque là inexistantes et qu'il a fallu créer de toutes pièces.

Traitées avec d'extrêmes égards (on a même remis à cette fin un "manuel de bonnes manières" aux gradés blancs), ces gardes-frontières Zoulous, Xhosas, Tswanas ou Sothos ont jusqu'à présent accepté ce rôle.

Mais leur loyalisme résisterait-il à l'apparition éventuelle, aux frontières nord et nord-est d'une véritable armée en campagne composée d'unités du MPLA (Angola) Swapo (Namibien) ZAPU et ZANU (Rhodésien) ou Frelimo (Mozambicain), sans compter les éléments de l'ANC sud-africain exilés en Zambie?

Jusqu'à présent, les 14 millions de Noirs sud-africains n'ont guère réagi aux événements d'Angola et du Mozambique. Manque d'information ou d'indifférence? Il est difficile de le dire.



La conscience politique ne dépasse guère les limites des banlieues urbaines, telles qu'Alexandra et Soweto autour de Johannesburg. Dans les foyers nationaux ruraux, où cette conscience est absente au niveau de la masse, la solidarité humaine ne s'exerce qu'au sein de la tribu et du clan: le Mozambique

et l'Angola sont aussi loin du Transkei, sinon du Gazankulu, que le Zaïre ou le Kenya.

Une seule exception cependant: les mines d'or du Transvaal et de l'Etat d'Orange; où cent mille Mozambicains travaillent deux mille mètres sous terre mais vident leur chope le soir dans les cantines du haut.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chaque
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE pour travaux ménagers et repassage, chaque jeudi. Doit parler un peu l'anglais. Côte St-Luc. Tél: 482-8164. 22-8-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. J.N.O.

DIVAN-LIT, secrétaire, bibliothèque en laque, stéréo, peintures, carpettes, etc. S'adresser à: 931-6862. 22-8-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETERAIS anciens mobiliers: salle manger, salon, chambre, porcelaine, chandeliers, bijoux, petit piano. Tél: 374-1224. 10-9-74

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, arg. 331-0251 soit 667-0774. (J.N.O.)

APPARTEMENTS A LOUER

CENTREVILLE, 1½, attrayant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél: 842-5818. J.N.O.

N.D.G. bas-duplex, 6½ pièces, meublées, 3 mois. Tél: 484-7474. 22-8-74

AUTOS A VENDRE

SCOUT INTERNATIONAL, 1962, à vendre. Tél: 354-8446. 23-8-74

DATSUN 260Z, 1974, 4,000 milles, équipement complet. Départ. Tél: 866-9795, après 6 p.m. 679-6306. 23-8-74

BUREAUX A LOUER

RUE NOTRE-DAME EST près Desormeaux CHOIX de locaux spacieux. Idéal pour exercice médical, professionnelle ou commerciale. Tél: 353-0830, jour 341-6729, soir et jour 24-8-74

CHAMBRES A LOUER

PARC LAFONTAINE, face fontaine lumineuse, maison privée, balcon. Tél: 522-4168. 21-8-74

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavares, 5½, foyer-pierre, meubles Thibaut, piscine chauffée. Terrain-jeux. Semaines. Libre du 7 août. Tél: 727-9841 ou 1-819-326-5836. 26-8-74

CHALET A VENDRE

ST-HILAIRE: modèle exclusif: superbe chalet suisse, construction qualité supérieure, 10 pièces, 6 chambres, salle de séjour avec foyer, pierre-des-champs, salle à dîner, cuisine avec armoires en frêne, grand terrain. MLS. Appelez Fabienne Boulanger, 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate, courtiers. 21-8-74

ESTEREL: Chalet Normand, 5½ pièces, 3 chambres à coucher dont une avec foyer, vendu tout meublé, chauffage électrique, terrain sur le lac du Nord. Termes faciles — \$15,000 de comptant demandé. Appelez Nicole H. Gohier, 334-5330 M.L.S. Immeubles Westgate, courtiers. 21-8-74

COURS PRIVÉS

Si vous êtes intéressés à apprendre l'espagnol appelez 931-5631. 1-1-9-74

DEMANDES D'EMPLOI

BIBLIOTHECAIENNE aux recherches (acquisitions) et ex-assistant de recherche, cherche emploi dans bibliothèque ou centre de documentation. Tél: avant 4 heures 259-1593. 21-8-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél: 642-4077. J.N.O.

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS langue seconde Pour l'enseignement du français à des cadres de compagnie. Qualifications: • Certificat L.F.I. • Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes • Toutes les qualifications de base d'enseignement • Français comme langue maternelle • Personnalité très dynamique • Âge: de 25 à 40 ans

849-6236

PROFESSEUR de mime et d'expression corporelle disponible pour atelier. Tél: 481-2821. 23-8-74

BREVET A, secondaire, 3 ans d'expérience à l'élémentaire, 1 an français langue seconde aux adultes, cherche poste Montréal, traitement selon normes ministérielles. Écrire à Case 215, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1. 23-8-74

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194. Frais d'appels interurbains acceptés. 21-8-74

FEMMES DEMANDÉES

PHYSIOTHÉRAPEUTE Temps plein ou partiel Demandée pour clinique bien organisée. Appelez: 932-5151 entre 9-5 p.m. 21-8-74

SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE

Personne spécialisée dans les Arts graphiques recherche secrétaire méticuleuse et dynamique pour prendre charge d'un bureau polyvalent. — parfaite dactylo — Steno et auto souhaitables. Soumettre candidature à: CASE 214, LE DEVOIR Montréal H2Y 1X1 26-8-74

FERMES A VENDRE

FERME 18 milles de Montréal 45 arpents, maison canadienne, 8 pièces comté Rouville. Seulement \$38,500 Jean Pierre Monette 353-8770 - 588-3037

MONTREAL TRUST

Courtiers 22-8-74

ST-ALPHONSE DE GRANBY: Belle terre 190 arpents, petite érablière, 10 arpents, bâtiments excellents, étable 62 places plus 2 stables, maison 10 pièces spacieuses, 4 milles de l'autoroute. Prix: \$95,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

LA PRESENTATION: 97½ arpents, grange, étable, instruments aratoires, pas d'animaux. Érablière commerciale, salle pour 150 personnes, maison antique. Prix: \$85,000. Photo M.L.S. A. Patenaude, 678-8060 ou 346-4715. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE: Ferme 76 arpents, 20 arpents culture maraichère, plusieurs bâtiments, bon état, maison 8 pièces parfaite condition, machinerie complète, pour culture. \$58,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

FERMES A VENDRE

ST-MARC SUR RICHELIEU: 40 arpents, tout en culture, grange, 20 minutes de Montréal. Prix: \$30,500. Photo M.L.S. A. Patenaude, 678-8060 ou 346-4715. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

HOMMES DEMANDÉS

ESTIMATEUR De préférence bilingue, avec expérience dans la construction lourde. Les demandes doivent être adressées à: Estimateur en Chef, Atlas Construction Ltd., 255 rue Norman Ville St-Pierre, H8R 1A3 Tél: 487-5350 22-8-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

RECHERCHE 4-5 pièces, ménage fait, environs Outremont - Boul. St-Joseph. Appelez 581-2485 ou 589-5583. 21-8-74

4 ou 5 pièces, entrée laveuse-sécheuse, garage, quartier résidentiel. Tél: soir 351-2456. 24-8-74

JEUNE COUPLE sérieux avec enfant, cherche 7 pièces minimum, au Carré St-Louis, Parc Lafontaine, Laurier, St-Joseph, Outremont. Propre, éclairé, calme. Tél: 849-7696, 9 à midi. 21-8-74

LOGEMENTS A LOUER

MARQUETTE — PARC LAFONTAINE, bachelors, semi sous-sol, très confortable, entrée privée, poêle et frigidaire neufs, eau chaude, électricité et chauffage compris. Très propre. \$110. Tél: 849-1966 ou 849-1854. 3-9-74

MOTOS A VENDRE

KAWASAKI Liquidation à prix coûtant. Modèles 1974 Jusqu'à \$500 d'escompte R100 SPORT 625-6968 23-8-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION bien établie recherche ADMINISTRATEUR COMPÉTENT pour expansion Investissement initial: \$9,000. Tél: 674-3615 ou 674-1858 26-8-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH OUEST: coin de rue, petit édifice à bureaux, 12 pièces, et grande salle de conférence. Tout tapis. Idéal pour professionnels, clinique médicale, etc. Jarrex Limitée, R. Roy 655-5269 ou 727-3742. 22-8-74

FEMMES DEMANDÉES

LE DÉFI: Organiser en coopération avec le directeur de service les stages, colloques, sessions d'information. S'occuper de l'administration quotidienne des stages, colloques, sessions d'information. Faire du travail de dactylographie pour le tiers de son temps.

LE CANDIDAT: Est de préférence une femme qui a déjà contribué à l'organisation d'activités publiques. À une instruction de niveau collégial ou une expérience équivalente et est bilingue. Est capable d'entretenir des relations écrites (convocation, confirmation, compte rendu de réunions, remerciement). Est habile à suivre un calendrier d'exécution. Aime travailler de façon autonome.

LE POSTE: Offre une bonne rémunération avec un plan complet d'avantages sociaux.

Adresser vos notes biographiques sous pli confidentiel au directeur du personnel



la chambre de commerce du district de Montréal 1080 côte du Beaver Hall Montréal, Canada H2Z 1T1

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.p.L. et lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

PERDUS

PERDU un veston bleu pour homme, Sherbrooke ouest entre P.V.M. et Greene, jeudi dernier. Tél: 935-9040. 22-8-74

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOINS: Maisons dans Auteuil-Duvernay-Ahuntsic. Service professionnel, hypothèque jusqu'à 95%, service Montréal. Photo M.L.S. Appelez Gérard Joncas, 382-5890 ou 728-0351. Immeubles Westgate, courtiers. 21-8-74

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE A VENDRE

15 milles nord de Montréal, 8 pièces, foyer, commodités, 32,000 paysagé, endroit champêtre, proximité autoroutes des Laurentides, Laval, 640 et Mirabel. Direct propriétaire, \$46,000. Tél: 625-3632. 3-9-74

5 HEURES DE MONTRÉAL: 27 milles de Rimouski, terrain 170 acres, maison spacieuse, 65 ans, construction solide, chauffage central, Cascade 40, fondation neuve, puits artésien, route 6, paysage pittoresque, situation rêvée pour terrain de camping et lac artificiel, 3 ruisseaux, 20 arbres fruitiers, près de plusieurs réserves de chasse et pêche. Belle occasion. Yves Arif, Route 6, Ste-Angele de Mérici. Tél: 1-418-775-4949. 21-8-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

REPENTIGNY, bord du fleuve, bungalow 5½ pièces, grand vovoir avec foyer, sous-sol fini, grand terrain paysagé, gros arbres, piscine, \$50,000. Comptant: \$8,000. Tél: 581-3607. 3-9-74

LONGUEUIL: Joli triplex brique, 5 pièces, près commodités, financement facile. A. Barabé, 678-8060 ou 678-6051. Immeubles Carbonneau

ST-HUBERT: Bonne affaire! Magnifique bungalow brique, 3 chambres, porte-patio dans cuisine-dinette, grand terrain paysagé. Seulement \$32,500. Photo M.L.S. Gisèle Lessard, 678-8060 ou 679-0149. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

BROSSARD: Bungalow style Bavares, sur soliveaux acier, emplacement plus qu'idéal, 8 grandes pièces, sous-sol fini, carré 42' x 24', vous aimez un style différent? prix en conséquence d'un départ. Photo M.L.S. A. Barabé 678-8060 ou 678-6051. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

OTTERBURN: de l'espace à revendre, magnifique terrain 48,600 pieds carrés avec pommiers, cottage brique, 4 chambres, salle dîner, salon avec foyer superbe, garage double, vue panoramique extraordinaire, terrain très privé. M.L.S. Appelez Fabienne Boulanger, 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate, courtiers. 21-8-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ST-JACQUES-LE-MINEUR: Belle maison ancienne de pierre taillée, excellente condition, 7 pièces, 20 arpents, pratique pour voyager matin et soir de Montréal. Prix: \$55,000. Photo M.L.S. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

LONGUEUIL: "Domaine Bellefleur", superbe cottage pierre et brique, salle à dîner séparée, salle familiale avec foyer, pierre-des-champs, 4 chambres. Garage au niveau du sol. Prix: \$43,000. M.L.S. Tél: 651-3700 ou 679-8220. Immeubles Westgate, courtiers. 21-8-74

LAVAL-SUR-LE-LAC: Résidence de grand luxe en bordure de l'eau sur un acre de terrain. Professionnellement paysagé. Piscine intérieure. Une offre exceptionnelle pour personnes de classe et réception. M.L.S. Jacqueline Pineau, 334-5330 ou 332-3091. Immeubles Westgate, courtiers. 21-8-74

LONGUEUIL: Bungalow brique et pierre naturelle, construction qualité, bien divisé, et très propre, grand terrain avec plusieurs arbres, près école et transport. On demande: \$37,500. Photo M.L.S. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-8-74

BOUCHERVILLE: Splendide bungalow, cuisine-dinette, 3 chambres, grand salon, abri d'auto, intérêt 8 ½%. Occupation immédiate. Cause de transfert, site magnifique. M.L.S. Raymond Bourget, 655-7611 ou 655-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 21-8-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

L'HÔPITAL DOUGLAS

- INFIRMIERS (ÈRES) AUTORISÉS(ES) et
- INFIRMIERS (ÈRES) AUXILIAIRES

Requis pour la division du service des enfants de l'hôpital Douglas.

- Posséder les connaissances théoriques et les aptitudes en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Vous adresser à:

Mlle C. Ross, Assistante Directrice des soins infirmiers, 6875 Boul. LaSalle, Verdun, Qué. Tél: 761-6131, poste 241 ou 131. 21-8-74

Boutique de vêtements importés

AUX ÉLÉGANTS ET TED LAPIDUS

demandant

TRES BONS VENDEURS ET VENDEUSES

- bilingue
- sérieuses références
- bonne présentation
- offrons très bon salaire et opportunité d'accéder rapidement au poste de gérance à ceux qui donneront satisfaction.

S'adresser:

1300 ouest, rue Ste-Catherine

(coin de la Montagne)

Demandeur: M. Jean-Claude Medaisy

21-8-74

LA MISSION DE DUNGU, RÉPUBLIQUE DU ZAIRE AFRIQUE

Recherche les services de deux coopérants, hommes ou femmes, laïcs ou religieux (ses), pour enseigner au 2ème cycle d'un collège secondaire.

1 PROFESSEUR DE FRANÇAIS

(Sec. V & VI terminal) licencié ou l'équivalent

1 PROFESSEUR DE FRANÇAIS & MATH. MODERNES

(Sec. IV) Brevet ou aptitude réelle

Personnalité Être catholique pratiquant Laïcs: Être célibataire âgé ou marié (Un couple de professeurs serait l'idéal) Religieux (ses): Vie communautaire assurée par nous, sur place. Traitement Engagement pour deux ans Voyage aller-retour payé Subvention modique et suffisante versée au Zaïre Indemnité d'aide au retour versée au Canada S'adresser le plus tôt possible à:

Frère Lionel Trudel

Maison Saint-Jean

Doibeau (Roberval)

Tél: (418) 276-3261

ou

Frère André Godin

1207 rue Commerciale

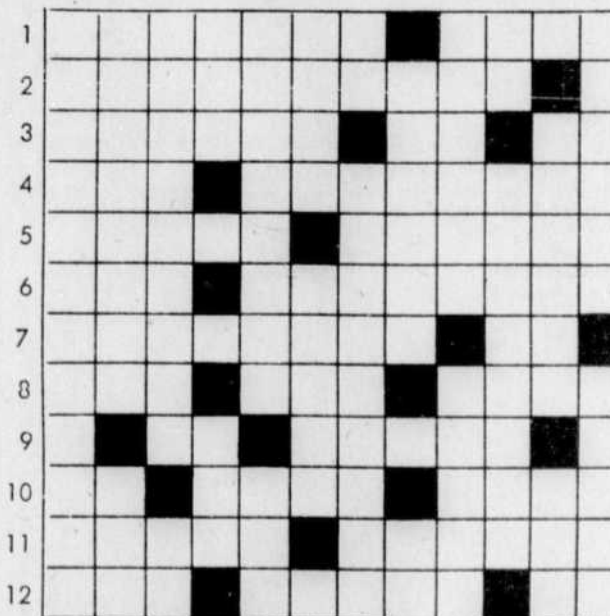
Saint-Romuald (Lévis)

Tél: (418) 839-9983

22-8-74

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- 1-Dérivé protecteur de l'épiderme. — Berger sicilien aimé de Galatée.
- 2-Nullement.
- 3-Rend moins dur. — Manganèse. — Mesure chinoise.
- 4-Ride. — Rendre assimilable.
- 5-Arbre. — Orgueil futile.
- 6-Pronom personnel. — Fruit du noisetier.
- 7-Coup d'estoc. — Patrie d'Abraham.
- 8-Au golf petite cheville. — Saison. — Être ouvert.
- 9-A lui. — Recouvre la couronne des dents.
- 10-Confière. — Fleur. — Annonce la mort d'une personne.
- 11-De la campagne. — Attacher.
- 12-Septième lettre grecque. — A la tête d'un livre. — Saint.

Verticalement

- 1-Auteur de pamphlets.
- 2-Frottée d'huile. — Du verbe être.
- 3-Occupations d'une personne. — Coups de baguette.
- 4-Du verbe nuire. — Gros perroquet.
- 5-Personne méprisable. — Rivière de Roumanie.
- 6-Vrai. — Aventurier anglais (1649-1705).
- 7-Eminence. — Avec avidité.
- 8-Partie d'une pièce servant d'appui à une autre. — Métal précieux.
- 9-Produit de la récolte annuelle. — Grue très puissante (mar).
- 10-Celtium

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15ème d'août 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CANTUPT LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour d'août 1974, sous le numéro 2542434. Ce 15ème jour d'août 1974

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-010856-746

MICHEL BISCOTTI, gentilhomme, résident et domicilié au 1862 Place Beauchemin, Montréal, district de Montréal;

Demandeur

-vs-

LES HERITIERS DE JEAN-CLAUDE LEVEILLE, de son vivant résident et domicilié au 3601 Ste-Famille, app. 1402, Montréal, district de Montréal;

Défendeurs

AVIS

Par ordre de la Cour, les défendeurs LES HERITIERS DE JEAN-CLAUDE LEVEILLE sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à leur intention.

MONTRÉAL, le 13 août 1974

SAVOIE SMITH LEGER ET LUSSIER

Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉALCOUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-044 091-746

DAME LISE ARPIN, ménagère, résidente et domiciliée au 11139 boul. Pie IX, app. 4, Montréal-Nord, district de Montréal;

Requérante

-vs-

WILFRID PHILIPPE, de domicile inconnu;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, WILFRID PHILIPPE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 12 août 1974

WILFRID LEFEBVRE

Magistrate-adjoint

Me Lise Martel

4906 est. boul. Gouin

Montréal-Nord, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE EVERETT KENNEDY LTD. Rang St-André, Napierville, P.Q. permis no 23321-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir les services suivants:

1) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CORRIDOR VEHICULES REFRIGERES

Des frontières Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec, aux frontières Québec-Ontario (tous ports d'entrée) et retour.

Points d'origine et de destination: Tous points dans les provinces de Terre-Neuve et de l'Ontario.

2) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CORRIDOR VEHICULES REFRIGERES

Des frontières Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) en transit à travers la province de Québec, aux frontières Québec-Ontario (tous ports d'entrée) et retour, pour le transport de marchandises originant des points des provinces de Terre-Neuve et de l'Ontario et qui auront traversé les États-Unis en bound.

3) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — VEHICULES REFRIGERES

De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec et retour. Points d'origine et de destination: tous points situés dans la province de Terre-Neuve et dans la province de Québec.

Dans chacun des cas ci-haut mentionnés, pour le transport de marchandises comestibles, pour le transport de marchandises nécessitant l'utilisation de véhicules réfrigérés.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les 4 jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec-800 est. boul. de Maisonneuve, Montréal.

Benoit GROLEAU

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

SERVICES: A) Des frontières Québec-U.S.A. (tous ports d'entrée), à Montréal.

B) Des frontières Québec-Ontario (Port d'entrée: Rivière-Beaudette), à Montréal, lesdites marchandises ayant été transportées, en transit, à travers la Province de l'Ontario des frontières U.S.A.-Ontario aux frontières Ontario-Québec.

Dans les deux cas, pour le transport d'appareils pour la santé physique, la gymnastique, l'athlétisme et d'équipement sportif, originant des sites de l'usine de DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, près de Opelika (Alabama), pour le compte de la compagnie DIVERSIFIED PRODUCTS CORPORATION, une compagnie parente.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,

Paquette, Paquette, et Rivet

Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DIVERSIFIED PRODUCTS TRUCKING CORPORATION 309 Williamstown Ave. (P.O. Box 100) — Ouellet, Ala. 36801, 2545, avenue Delorme, Montréal, Québec J4K 3P7 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à donner le service de camionnage suivant, pour une durée de 364 jours:

CLASSES: a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

baseball

Ligue Nationale

Dimanche
Houston 3, Montréal 0
Pittsburgh 10, Los Angeles 3
Philadelphie 7, Atlanta 4
Chicago 14, San Diego 6
Cincinnati 6, New York 5
St-Louis 4, San Francisco 1

Hier
Montréal 7, San Diego 4
Los Angeles à Chicago
San Francisco 5, Pittsburgh 3
Atlanta 11, St-Louis 6
Philadelphie 2, Cincinnati 15
Houston 2, New York 1

Aujourd'hui
San Diego, Freisleben (8-7) à Montréal, Rogers (12-15), 20h05
Los Angeles, Sutton (10-9) à Chicago, Krammel (0-1), 14h30
St-Louis, Foster (7-7) à Atlanta, P. Niekro (13-10), 19h35
San Francisco, Williams (1-3) à Pittsburgh, Kison (6-7) ou Brett (12-7), 19h35
Philadelphie, Carlton (14-8) ou Schueler (7-11) à Cincinnati, Kirby (7-7), 20h05
New York, Apodaca (4-5) à Houston, Richard (0-0), 20h35

Les meneurs

(matchs d'hier non compris)
Frappeurs (minimum de 300 présences)
Garr, Atl., 356; Zisk, Pgh., 327; Gross, Hn., 322; Garvey, L.A., 319; R. Smith, StL., 319.

Points
Schmidt, Phil., 86; Morgan, Cin., 86; Bench, Cin., 82; Kow, Phil., 80; Rose, Cin., 79.

Points produits
Schmidt, Phil., 84; Bench, Cin., 90; Cedeno, Hn., 84; Wynn, L.A., 84; R. Smith, StL., 81.

Ligue Américaine

Dimanche
Texas 1, Cleveland 0
Baltimore 1, Kansas City 0
Boston 9, Minnesota 6
New York 9, Chicago 4
Oakland 13, Detroit 3
Milwaukee 5, Californie 2

Hier
Boston 6, Chicago 1
Minnesota 6, New York 2
Detroit à Californie
Milwaukee à Oakland

Aujourd'hui
Kansas City, Fitzmorris (8-3) à Cleveland, G. Perry (16-7), 19h30
Texas, Brown (9-9) à Baltimore, Cuellar (14-9), 19h30
Chicago, Bahnsen (11-13) à Boston, Drago (5-7), 19h30
Minnesota, Blyleven (11-14) à New York, Bodson (10-14), 20h
Milwaukee, Rodriguez (6-2) à Oakland, Hunter (17-10), 23h
Detroit, Lolich (14-14) à Californie, Ryan (16-12), 23h

Les meneurs

(matchs d'hier non compris)
Frappeurs (minimum de 300 présences)
Carew, Min., 361; Hargrove, Tex., 342; McRae, KC., 317; Ystrzyski, Bsn., 313; R. Jackson, Oak., 313.

Points
D. Allen, Chi., 81; Grich, Bal., 73; Ystrzyski, Bsn., 73; Otis, KC., 71; North, Oak., 70; Burroughs, Tex., 70.

Points produits
Burroughs, Tex., 100; D. Allen, Chi., 84; Bando, Oak., 81; K Henderson, Chi., 77; R. Jackson, Oak., 76; Rudi, Oak., 76.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	mo.	diff.
ST-LOUIS	65	58	528	—
PHILADELPHIE	62	60	508	2 1/2
PITTSBURGH	62	60	508	2 1/2
MONTRÉAL	57	62	479	6
NEW YORK	52	66	441	10 1/2
CHICAGO	50	69	420	13

Section Ouest

	g	p	mo.	diff.
LOS ANGELES	76	46	623	—
CINCINNATI	74	49	602	2 1/2
ATLANTA	65	56	537	10 1/2
HOUSTON	62	59	512	13 1/2
SAN FRANCISCO	55	68	447	21
SAN DIEGO	48	75	390	29

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

	g	p	mo.	diff.
BOSTON	67	54	554	—
CLEVELAND	60	57	513	5
BALTIMORE	61	59	508	5 1/2
NEW YORK	60	61	496	7
MILWAUKEE	58	63	479	9
DETROIT	57	64	471	10

Section Ouest

	g	p	mo.	diff.
OAKLAND	60	52	574	—
KANSAS CITY	63	56	529	5 1/2
TEXAS	62	61	504	8 1/2
CHICAGO	60	62	492	10
MINNESOTA	60	63	488	10 1/2
CALIFORNIE	48	74	393	22

football

Ligue Canadienne

Vendredi
Saskatchewan 24, Winnipeg 13

Hier soir
Ottawa à Edmonton

Ce soir
Montréal à Hamilton

Demain
Toronto à Winnipeg

Samedi
Saskatchewan à Calgary

Jeudi
Ottawa à Colombie-Br.

Ligue Mondiale

Demain
Portland à Floride

Birmingham à Jacksonville

Houston à New York

Californie-Sud à Philadelphie

Hawaï à Memphis

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pl	p	n	pp	pc	pt
MONTRÉAL	4	3	1	0	96	81
OTTAWA	4	2	2	0	77	75
TORONTO	4	2	2	0	83	80
HAMILTON	4	1	3	0	72	89

Section Ouest

	pl	p	n	pp	pc	pt
COLOMBIE-BR.	4	3	1	0	96	68
SASKATCHEWAN	4	3	1	0	79	85
EDMONTON	3	2	1	0	74	37
CALGARY	4	1	3	0	64	85
WINNIPEG	3	0	3	0	41	79

Assistance: 10 619.

Jeudi

Chicago à Detroit

Ligue Nationale

(matchs hors-concours)

Vendredi
Oakland 41, Detroit 10

Samedi
Giants de N.Y. 21, Jets de N.Y. 13

Pittsburgh 33, Philadelphie 30

Baltimore 37, Cleveland 3

Cincinnati 13, Atlanta 7

Green Bay 20, Chicago 10

Dallas 19, Houston 13

Los Angeles 58, Kansas City 16

Dimanche
Denver 10, San Francisco 3

St-Louis 48, San Diego 14

Buffalo 16, Washington 15

N.-Orléans 3, N.-Angleterre 7

Hier soir
Minnesota à Miami

L'offensive des Expos s'éveille

Que les Expos aient frappé 9 coups sûrs, hier soir au parc Jarry contre les Padres de San Diego pour gagner 7-4, représente une amélioration souhaitée parmi les frappeurs montréalais. Ce qui est encore plus réconfortant est que parmi ces coups sûrs on puisse noter un circuit (le 8e du jeune Barry Foote), un triple (réussi par Tim Foli à la 7e manche) et deux doubles (par Foote et le lanceur Dennis Blair à la 2e manche), tous frappés en temps opportun par surcroît.

Montréal prit les devants 3-0 dès la 2e reprise lorsque Foote, après des buts sur balles à Bailey et Breeden et deux retraits, frappa un double faisant compter Breeden (Bailey avait précédemment compté du 3e but sur le roulant-retrait de Singleton

au 2e but), exploit qui fut suivi d'un double-surprise de Blair permettant à Foote d'à son tour croiser le marbre.

Les Expos semblaient voguer vers un triomphe facile lorsque Blair se mit à faiblir au début de la 6e manche en donnant un "bb" à Glenn Beckert et un double à Johnnie Grubb. Avec des coureurs aux 3e et 2e buts, le géant Muach remplaça Blair par Don Carithers qui, aussitôt, donna au gros Willie McCovey son 18e circuit de la saison... et de 3-3.

Foote commença la moitié montréalaise de la 7e manche en frappant son circuit. L'effort fut suivi d'un simple de Carithers, d'un jeu facultatif de Hunt, du triple de Foli et après le retrait de Davis et un "bb" à Bailey d'un simple de Breeden portant le compte à 6-3 Montréal, les Expos le faisant passer à 7-3 à la manche suivante grâce à un simple de Singleton, le retrait de Foote au fond du champ gauche, le sacrifice de

Carithers et un simple de Hunt.

San Diego commença la 9e manche de façon menaçante soit avec trois simples consécutifs emplissant les buts et mettant fin au séjour de Carithers au monticule. Chuck Taylor le remplaça et passa deux prises sous le nez du frappeur d'occasion Clarence Gaston qui protesta si vertement que l'arbitre Jim Quick le chassa du jeu. Horace Clarke le remplaça et fut retiré sur une petite chandelle derrière l'arrêt-court. Beckert fit compter un point avec un retrait-jeu-facultatif avant que Taylor ne mette fin au match en obligeant Grubb, qui avait précédemment réussi quatre coups sûrs d'affilée, de frapper un roulant au 1er but.

Ce soir, Steve Rogers lancera contre Dave Freisleben.

SAN DIEGO (4) MONTRÉAL (7)

Hernandez, ac 3 0 0 0 Hunt, 2b 5 1 1
Gaston, 1b 0 0 0 0 Fries, 2b 0 0 0
Clarke, 2b 1 0 0 0 Foli, ac 4 1 1 1
Beckert, 2b 4 1 0 1 Davis, ac 4 0 0 0
Grubb, cg 5 1 4 0 Bailey, 3b 2 1 0 0
McCovey, 1b 3 1 1 3 Breeden, 1b 3 1 1 1
Winfield, cg 4 0 0 0 Jorgensen, 1b 0 0 0 0
Thomas, cg 4 0 0 0 Woods, cg 3 0 1 0
Hilton, 3b 4 1 3 0 Singleton, cg 4 1 1 1
Kendall, r 4 0 1 0 Foote, ac 3 2 2 2
Jones, l 3 0 0 0 Blair, l 2 0 1 1
Hardy, l 0 0 0 0 Carithers, l 1 0 1 0
Locklear, 1b 1 0 1 0 Taylor, l 0 0 0 0
Totaux 36 40 14 Totaux 31 7 9

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)

Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Joshua, 1b 1 0 0 0 Swisher, r 6 1 2 1
Downing, l 1 0 0 0 Sperring, 2b 5 0 1 1
Hopkins, 1b 1 0 1 0 Mitterwald, 1b 1 0 0 0
Marshall, l 2 1 1 0 Rauch, l 1 0 0 0
Yeager, r 5 1 1 1 Houston, l 0 0 0 0
Raul, l 1 0 0 0 LaRoche, l 0 0 0 0
Hough, l 0 0 0 0 Todd, l 1 0 0 0
Reay, 1b 1 1 0 0 Frazier, 1b 1 0 0 0
Auerbach, ac 3 0 2 1 Ward, cg 1 0 0 0
Totaux 51 8 17 Totaux 47 13 7

LOS ANGELES (8) CHICAGO (7)
Lopes, 2b 5 1 0 0 Grabarkew, ac 5 1 0 0
Buckner, cg 4 1 2 1 Cardenal, cg 5 2 3 2
Mota, 1b 1 0 0 0 Williams, cg 6 0 1 1
Clorick, cg 1 0 1 0 Tyron, cg 0 0 0 3
Wynn, cg 6 1 2 2 Thornton, b 4 1 1 0
Garvey, 1b 6 1 2 3 Morales, cg 5 1 3 2
Crawford, cg 6 0 1 0 Zamora, p 0 0 0 0
Cay, 3b 5 0 1 0 Stelmazek, 1b 1 0 1 0
Russell, ac 2 0 0 0 Maddox, 3b 4 0 1 0
Josh

Les compagnies soupèsent les risques mines et métaux

par Michel Nadeau

Pendant que les compagnies de gestion immobilière continuent d'afficher des résultats financiers satisfaisants, des nuages se forment dans le ciel de l'industrie du développement immobilier avec l'apparition d'une pénurie de terrains viabilisés, la versatilité des taux d'intérêt et la multiplication des actions gouvernementales dans ce secteur.

En fin de semaine dernière, le premier ministre Robert Bourassa a mis fin à un rêve de huit ans de Campeau Corporation en annonçant la création d'un parc provincial au Mont Saint-Bruno. Le dossier du projet visant à la construction de 3.600 unités de logement serait maintenant sur le bureau du président de la compagnie, M. Robert Campeau. La réalisation de cet ensemble résidentiel aurait permis la consolidation de la croissance financière de l'entreprise qui a connu quelques difficultés l'an dernier alors que

ses profits avaient diminué de 50% à la suite d'une baisse de \$4 millions de ses revenus qui ont chuté à \$20,5 millions. Les premiers résultats trimestriels pour l'année 1974 seront rendus publics très prochainement.

La firme montréalaise Trizec Corp. a décidé de pousser une pointe du côté des terres de l'Oncle Sam au bras d'institutions financières allemandes et françaises à la suite de la décision du gouvernement de l'Ontario d'imposer une taxe de 20% sur la vente de terrains à des non-résidents.

Trizec appartient dans une proportion d'environ 66% au groupe britannique English Property Ltd. La compagnie se trouve maintenant devant l'alternative suivante: réduire à 25% la part du capital anglais ou s'en remettre pour chaque transaction de plus de \$500.000 à la décision de l'Agence canadienne de contrôle des investissements étrangers.

La décision de Queen's Park tombe juste au moment où Tri-

zec commençait à dévoiler ses intentions pour l'Ontario. Le plus important gestionnaire de locaux commerciaux au Canada (plus de 11 millions de pieds carrés) détient déjà des intérêts dans quinze immeubles au Québec et une vingtaine d'édifices en Colombie-Britannique.

Cependant le coussinet financier de Trizec demeure bien moelleux: la marge brute d'autofinancement s'est accrue de 25,3% au cours du dernier semestre.

On peut supposer que c'est à la suite de cette même législation que Markborough Properties de Toronto a décidé d'acquiescer 50% des actions d'une entreprise qui verra à développer plus de 3.000 acres de terrains à Homestead dans la banlieue de Miami.

Le manque de terrains pourvus des services d'aqueduc et d'égout a affecté les résultats de plusieurs entreprises dont Melton Real Estate qui a vu son fonds de roulement diminuer de près de \$3,5 millions au cours

du dernier semestre. Bien que les revenus aient été portés à \$9 millions — une augmentation de \$2 millions par rapport à 1973 — les gains nets sont tombés de \$575.037 à \$466.918.

Une autre entreprise de l'Ouest, Carma Developers Ltd de Calgary a réalisé une meilleure performance en raison de son stock considérable de terrains viabilisés. Tout en faisant grimper ses ventes de \$7 à \$11 millions, la firme albertaine a vu croître son inventaire à 653 acres de terre.

L'avenir de plusieurs autres géants de l'immobilier au Canada reste attaché aux résultats de vastes projets actuellement en cours et prévus pour très bientôt.

C'est le cas pour Bramalea Consolidated Developments Ltd. de Toronto qui poursuit l'urbanisation d'une superficie de 8.000 acres à 21 milles au nord-ouest de Toronto. Une fois complété, ce centre commercial, industriel et résidentiel aura une population de plus de 125.000 personnes.

Jusqu'à maintenant, les six centres d'achats gérés par la compagnie de même que ses huit aires de développement résidentiels (Le Domaine de Champvert à Longueuil, par exemple) continuent de donner de bons résultats.

Cambridge Leaseholds s'apprête à franchir une nouvelle étape de sa croissance. On prévoit au cours des dix huit prochains mois le début des travaux de quatre centres commerciaux à Windsor et Burlington en Ontario et à Montréal et Beauport au Québec. Cambridge possède déjà 70% de l'actif des entreprises propriétaires des centres Les Galeries de Hull et Les Rivières à Trois-Rivières. L'an dernier, les revenus de location ont connu une ascension de 30% pour franchir le cap des \$2,5 millions.

Dans le cas de Fairview Corp. — la société de gestion immobilière contrôlée par la famille Bronfman via Cemp Investments — il faudra attendre les premières années de vie commune de la compagnie avec ses nouveaux partenaires: Cadillac Development Corp. et Canadian Equity & Development Co. Les résultats les plus récents de cette firme qui possède des intérêts dans Carrefour Laval, Galeries d'Anjou et le centre d'achats Le Domaine laissent voir une hausse de 25% des revenus nets.

Ligneris: un concept original

par Jacques Forget

La Compagnie minière Ligneris a émis ses premières actions en juillet 1973. Le titre fut d'abord inscrit au comptoir. Moins d'un an plus tard, en avril de cette année, Ligneris était affichée à la Bourse de Montréal, section mines et pétrole. Voilà qui est rapide.

Mieux encore, deux ans seulement après sa fondation, la Compagnie minière Ligneris mène cinq programmes d'exploration, dont trois avec des partenaires de taille: Amax Explorations, Falconbridge Nickel et Newmont Mining car la rapidité à l'organisation financière n'est pas la seule caractéristique de la Ligneris. La jeune compagnie a mis aussi de l'avant un concept de programmes conjoints fort ingénieux: elle se charge de découvrir des gîtes minéraux en menant de front relevés aériens et travaux de géochimie. Puis, une fois un gîte minéral identifié, elle approche un partenaire sérieux qui se charge alors de mener des travaux d'exploration plus poussés: forages et au besoin creusage de puits d'exploration.

C'est ainsi que les géants Amax, puis Falconbridge et récemment Newmont, se sont associés au nain Ligneris, s'engageant tous à dépenser un demi-million de dollars sur diverses propriétés appartenant à la Ligneris, en retour d'un intérêt de 60% dans la propriété explorée. Pour la Ligneris, l'avantage est clair. La compagnie découvre des gîtes minéraux, ce qui re-

quiert relativement peu d'argent, puis s'associe à un partenaire qui a les reins solides. Celui-ci prend en charge, jusqu'à concurrence de \$500.000, les coûteux travaux de forage. Et si un gisement est mis à jour, la Ligneris peut alors participer à la mise en valeur puis à l'exploitation du gisement, contre sa participation au financement du tout, suivant son intérêt dans la propriété: 40%. Le gisement découvert, le financement devient facile. Les banques n'hésitent pas à prêter à une compagnie d'exploration junior, lorsqu'elle est alliée à un grand de l'industrie minière et en partie propriétaire d'un gisement qui s'avérera profitable. Telle est l'astuce de la Ligneris. Et jusqu'à maintenant, ça fonctionne assez bien, merci!

La première entente du genre fut signée avec la Amax Exploration, filiale du géant américain de l'acier, American Metal Climax. Elle remonte à septembre 1973 et permet à la Amax de détenir un intérêt de 60% dans une propriété du canton de Languedoc en Abitibi, appartenant à la Ligneris, moyennant un investissement de \$500.000. Amax doit dépenser \$100.000 annuellement sur la propriété, de peur de ne perdre son intérêt dans le programme conjoint. Au-delà des \$500.000 en dépenses d'exploration, Ligneris devra verser 40% des agents nécessaires à la poursuite des opérations. Cette propriété du canton de

Languedoc est un gîte de zinc, cuivre et argent. La Amax est actuellement à supporter les résultats des travaux de la première phase pour savoir si elle doit aller de l'avant dans ce programme conjoint.

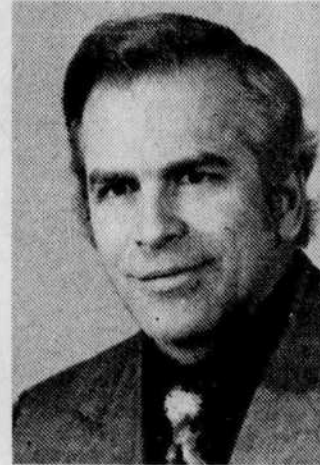
L'entente avec Falconbridge date de début juin. Tout à fait similaire à la première, elle s'étend jusqu'en 1977. La propriété visée est située au nord de Barrabte, dans le canton de Lamo-randière. Les travaux débiteront en octobre sur un indice minéralisé de cuivre, zinc et or, de même que sur trois zones conductrices.

C'est le troisième et dernier en date des programmes conjoints d'exploration qui apparaît jusqu'à maintenant le plus intéressant. Avec l'importante Newmont Mining de New York, la Ligneris a signé le même genre d'accord qu'avec Amax et Falconbridge. Mais cette fois-ci, en Gaspésie. Il s'agit d'une propriété aurifère d'un type assez particulier: on y trouve de l'or colloïdal. Bien qu'au Canada il n'existe aucune mine d'or opérant à même de l'or colloïdal, au Nevada plusieurs mines de ce genre sont en opération. Dont une appartenant à la Newmont. En bref, l'or colloïdal est un minéral d'or dissimulé dans une roche hôte, le quartzite. Quoique les teneurs soient généralement relativement faibles, le tonnage est souvent très important dans ce type de formation.

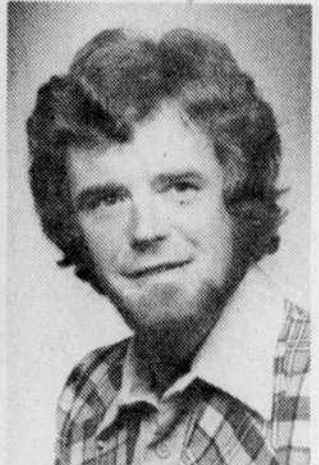
DEMONTIGNY, DION, MÉTIVIER, GAGNON



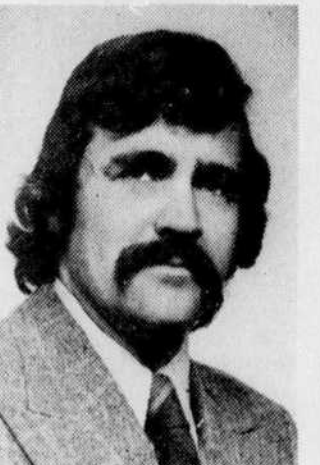
Benoit DeMontigny



Jean-Marc Dion



Austin Métivier



Jacques Gagnon

Messieurs Benoit DeMontigny, Architecte, Jean-Marc Dion, Analyste conseil en éducation physique et récréation et Austin Métivier, Architecte de la firme DeMontigny, Dion, Métivier, ont le plaisir d'annoncer qu'ils viennent de s'joindre monsieur Jacques Gagnon, Architecte, comme nouvel associé.

Dorénavant, cette agence opérera sous la raison sociale de DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon, Architectes et Analyste conseil en éducation physique et récréation, avec adresse postale à 1090 Louis Riel, Québec, G1W 4A8.

Buvez plutôt nos paroles.



Vous voyez ci-contre la photo agrandie d'un hôte commun de nos eaux nord-américaines: le colibacille.

Bien sûr nous ne désirons pas vous le faire avaler. Du moins pas avant que la CIL y ait vu.

C'est pour vous assurer une boisson saine que l'on ajoute le chlore à l'eau avant sa filtration.

D'innombrables villes et villages du pays bénéficient des services de production, de manutention et de livraison de bombonnes de chlore de la CIL. Elle dessert aussi maintes industries.

Après leur collecte on démonte, nettoie et recharge les bombonnes qui reprennent leur cycle de livraison. Cette façon d'emmagasiner n'est pas réservée uniquement au chlore. Le bioxyde de soufre, l'ammoniac, le peroxyde d'hydrogène, les réactifs,

l'acide nitrique sont autant d'exemples d'emmagasinage de gaz et de liquides sous pression. C'est avec soin, sûreté et efficacité que l'on procède à cette délicate opération à l'usine de la CIL à Cornwall, en Ontario.

Tous les clients de la CIL, quels qu'ils soient, bénéficient d'autant de fiabilité et de ponctualité dans la livraison.

Les produits chimiques de la CIL assurent un service continu, ma foi, comme l'eau du robinet.



Produits chimiques

Les aciéries

La bataille contre la pollution se joue à la cokéfaction

par Michel Guénard

Si Hamilton est la ville des "boîtes à lunch" comme aime à le rappeler le maire Copps, elle n'est plus cependant "l'enfer suffoquant" que ses détracteurs se plaisaient à laisser entendre. Ruhr canadienne, Hamilton a réussi le tour de force d'éliminer l'aurole de suie qui lui tenait lieu de dôme permanent. La bataille menée de front par le Comité pour le contrôle de la pollution de la ville d'Hamilton a obligé les entreprises sidérurgiques à consacrer des centaines de millions de dollars à l'assainissement de l'air et de l'eau. Bref, la nature est à la veille de reprendre ses droits sur la baie de Hamilton!

La société Stelco a engagé des sommes dépassant les \$85 millions dans cette lutte anti-

polluants vers des zones de dispersion. Le phénomène de l'inversion empêche cette évacuation vers le haut et forme un couvercle qui retient la "purée de pois" qui asphyxie rapidement le centre d'une ville.

La ville de Hamilton rendait responsables les sociétés industrielles et particulièrement les aciéries pour au moins un tiers de la pollution atmosphérique. Les données recueillies par les laboratoires municipaux indiquent que les retombées mensuelles de poussières ont décliné de 43 tonnes au mille carré à 25 depuis 1956. La chute de la présence de l'anhydride sulfureux est également encourageante pour les idylles municipales; elle a diminué de 27% en quatre ans. Ces réductions sont d'au-

essentiellement de carbone. Ce produit a la résistance et la porosité exigées pour la fabrication de l'acier.

Le coke a deux fonctions: fournir la chaleur nécessaire au fonctionnement à température élevée des hauts fourneaux et fournir le carbone indispensable à la réaction chimique qui réduit le minerai de fer sous forme de liquide en fusion. Cependant, le coke métallurgique de haute qualité ne peut être fabriqué qu'à partir de types particuliers de charbon. Ce coke doit avoir une faible teneur en cendre et en soufre et doit pouvoir résister à la pression que lui fait subir le haut fourneau.

Seuls certains charbons supérieurs, appartenant à la catégorie des charbons bitumineux

maigres et demi-gras, répondent à ces exigences: cependant, on a réalisé récemment de sensibles progrès dans la technique consistant à mélanger les charbons supérieurs avec certains charbons à coke de qualité marginale. Au Canada, tous les types de charbon à coke se trouvent en Colombie-Britannique, dans la ceinture montagneuse de l'Alberta et dans la région de Sydney, en Nouvelle-Ecosse.

Tant la Stelco que la Dofasco, les aciéries d'Hamilton importent leur charbon des États-Unis (Virginie Occidentale, Kentucky, Pennsylvanie) pour des raisons qui tiennent à la proximité géographique de ces gisements et à la haute qualité de la matière fossilisée. Toutefois est-il que le charbon ten-

dre extrait des régions houillères américaines est broyé et mélangé dans les usines de traitement des aciéries d'Hamilton. Il est ensuite chargé dans des fours à coke, imperméables à l'air et chauffés au gaz pendant 15 heures. Une charge de charbon de 16,5 tonnes produira 11,5 tonnes de coke métallurgique, plus du goudron et des huiles légères qui sont extraits des gaz et vendus comme sous-produits.

La mise en place des précipitateurs électrostatiques sur les fours à sol a enrayé l'échappement du "nuage rouge" qui enveloppait depuis toujours les complexes sidérurgiques de Hamilton. Reste le problème du soufre, métalloïde solide qui ne se dissout pas dans l'eau... mais dans le benzène. Tant au niveau de la pollution de l'air que de l'eau, le processus de cokéfaction laisse des traces: la Stelco a dépensé depuis 1961 des millions de dollars afin de contenir au maximum les résidus toxiques qui s'échappent des four-

neaux.

Usine de récupération du phénol, circuit fermé pour l'eau des derniers étages de refroidissement, wagon-chargeur anti-fumée, précipitateurs électrostatiques, etc., autant d'appareils fort complexes qui au coût de \$12 millions doivent d'ici 1976 assainir complètement l'air et l'eau de ce milieu industriel... lequel se trouve à la pointe est d'une zone urbaine de plus d'un demi-million d'habitants.

La désulfuration (qu'on excuse ce néologisme quelque peu nauséabond) à sec ou mouillée des fours à coke dans des tours de décantation entraîne un nouveau problème: comment se débarrasser des résidus ainsi recueillis? Un groupe de recherche de la Stelco a visité les usines des aciéries européennes et japonaises afin de solutionner les inconvénients propres à cette seconde phase de l'élimi-

nation des gaz nocifs.

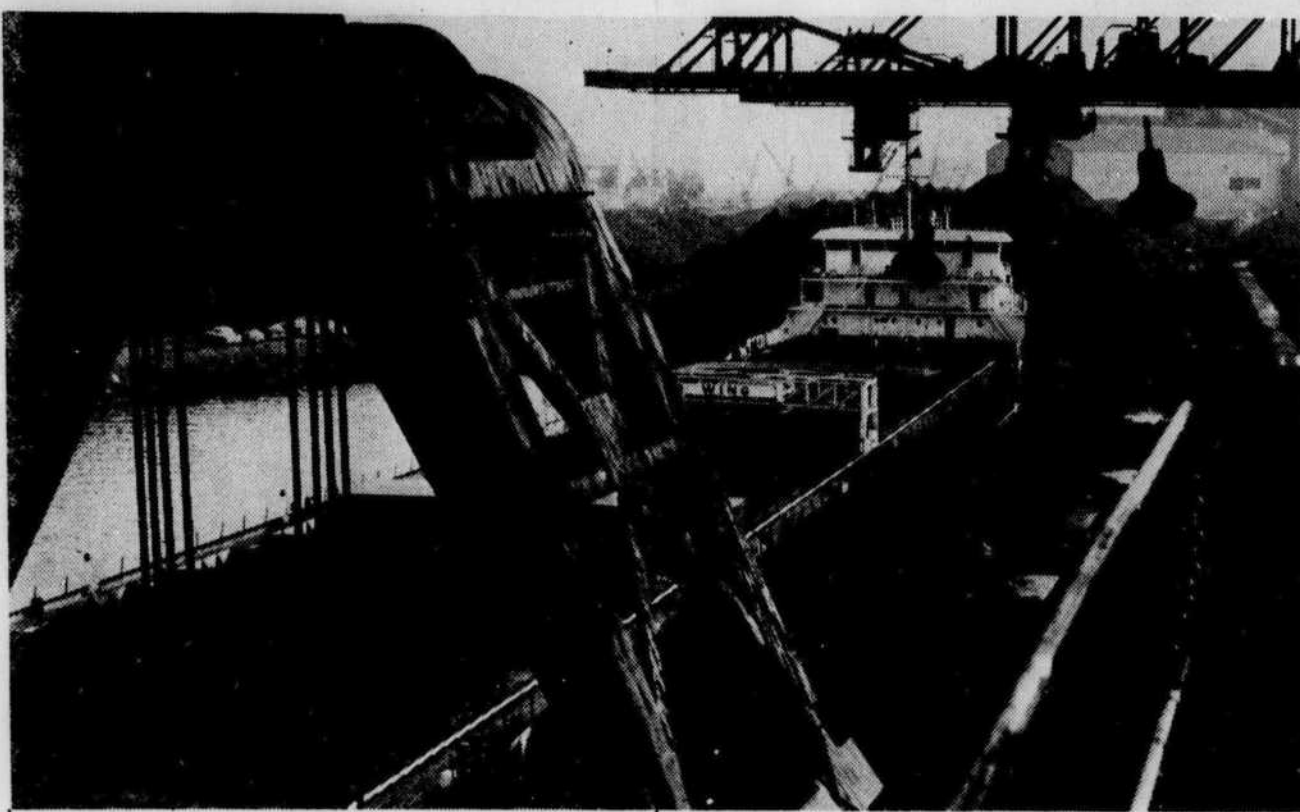
Devant le Comité pour le contrôle de la pollution de la ville d'Hamilton, les experts de la Stelco n'ont pas cherché à biaiser ou à éluder les questions des responsables municipaux: "La compagnie ne peut dans les conditions techniques actuelles éliminer entièrement les émanations de gaz sulfureux calculées sur l'échelle de Haze (32 parties par million représentant le seuil tolérable pour une population urbaine)".

Pour bien saisir l'acuité de cette mesure, disons que les gens souffrant d'asthme commencent à ressentir des symptômes de suffocation lorsque l'é-

chelle de Haze indique 58 parties par million. La société Dofasco a consacré une dizaine de millions de dollars à ce problème et subventionne présentement des études techniques à l'Université McMaster en plus de participer à des recherches conjointes menées par l'institut américain de l'acier.

Le recyclage de l'acide sulfurique et des différents gaz nocifs qui s'échappent de la cokéfaction préoccupe les ingénieurs industriels des grandes aciéries d'Hamilton parce que ce dernier rebranchement de la pollution atmosphérique se sent... des milles à la ronde et constitue un merveilleux champ de bataille pour les "environnementalistes" de tout poil.

Au cours d'une récente visite à Hamilton, le maire Victor Copps nous avait sa confiance de voir les sociétés Dofasco et Stelco venir à bout des derniers éléments de pollution qui obscurcissent encore le ciel azuré de sa ville. Située au centre du "croissant d'or", la ville d'Hamilton, sous la poussée même de ses citoyens, est à l'avant-garde des techniques anti-pollution comme en témoignent la reconversion de son industrie sidérurgique et l'inauguration de l'usine municipale de traitement des déchets solides, une des plus modernes au monde.



Un minéralier décharge dans la baie de Hamilton le charbon qu'il vient de transporter d'un port américain des Grands Lacs. Les sociétés sidérurgiques Dofasco et Stelco s'approvisionnent en lignite des champs houillers de la Virginie Occidentale. De nombreux problèmes reliés à l'assainissement du milieu ambiant confrontent ces compagnies lors de la phase de cokéfaction du charbon. Plus de \$25 millions ont été consacrés à l'élimination des gaz sulfureux qui s'échappent lors de la cokéfaction.

pollution alors que la Dofasco y allait d'un investissement de \$54 millions. Dernièrement la Stelco comparait devant le Comité pour le contrôle de la pollution et soumettait un volumineux rapport circonstancié sur les nombreuses mesures qu'elle avait prises pour contrer les sources de pollution de son usine Hilton.

La pollution atmosphérique d'origine humaine provient surtout de la combustion: fumées et suies rejetées par le tuyau d'échappement des véhicules et par les cheminées, incinérations des déchets et rebuts municipaux, etc. Il arrive souvent que cette contamination de l'air soit aggravée par des inversions de température, phénomène atmosphérique (demandez-le à M. Quillet) qui empêche l'air de circuler normalement.

Lorsque la nature "fait son métier", l'air chaud monte vers les couches supérieures de l'atmosphère qui sont plus froides, entraînant ainsi les éléments

tant plus significatives que l'on doit tenir compte du gigantesque essor industriel et urbain qui a marqué l'expansion de la région d'Hamilton depuis cinq ans.

L'épuration des gaz provenant des fours métallurgiques est incontestablement le plus gros problème auquel la sidérurgie doit faire face. La Stelco a dépensé \$8 millions pour la mise en place de précipitateurs électrostatiques sur tous ses fours à sole qui utilisent de l'oxygène. Ces appareils d'épuration ont entraîné une élimination à 99% des impuretés en suspension dans l'air.

Mais le problème des exhalaisons de gaz sulfureux est de beaucoup celui qui préoccupe les aciéries canadiennes. La fabrication de l'acier nécessite que le charbon soit converti, par carbonisation, en coke. Le charbon est chauffé dans des batteries de fours à coke, à des températures assez élevées pour en chasser les matières volatiles naturelles, laissant une substance cendreuse composée

Carrières et Professions

SOCIOLOGUES

Équipe de recherche demande deux (2) sociologues expérimentés pour analyser des données de sondages.

Exigences:

- Maîtrise en sociologie.
- Expérience de recherche.
- Compétence reconnue dans le traitement de données quantitatives de sondages.
- Aptitude à rédiger des rapports de recherche.

Salaire:

À déterminer selon les années d'expérience et de scolarité.

Envoyer votre curriculum vitae avant le 7 septembre 1974 à:

Dossier 2373
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX

requiert les services d'enseignants dans les disciplines suivantes:

ÉLÉMENTAIRE:

- Éducation physique (2e cycle) (1)
- Enfance inadaptée (1/15) (2e cycle) (1)
- Orthopédagogie (1e et 2e cycles) (1)

SECONDAIRE:

- Enfance inadaptée (3)
- Équipement motorisé (1)
- Alimentation (1)

La Commission scolaire requiert aussi les services d'un Adjoint-administratif pour une école secondaire au secteur anglais.

Faire parvenir les demandes écrites à:

François Lefebvre,
Directeur des services du personnel,
Commission scolaire Sainte-Croix
1100, Côte Vertu,
Saint-Laurent, H4L 4V1

ÉCOLE
POLYTECHNIQUE

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Fonctions principales:

Sous l'autorité du Directeur de l'École:

- Agit comme secrétaire des principaux conseils et comités de l'École (préparation des réunions, convocations, ordres du jour, procès-verbaux, rapports, etc.).
- Assure la rédaction de communications, avis ou mémoires en provenance de la Direction de l'École pour diffusion interne ou externe.
- Accomplit toute autre tâche de même nature qui lui est confiée par le Directeur.

Qualités requises:

Diplôme universitaire; formation se situant de préférence dans les domaines juridiques ou administratifs; esprit de synthèse et souci du détail; grande capacité à rédiger en langue française; bonne connaissance de la langue anglaise.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 9 septembre 1974 à:

Directeur de l'École Polytechnique
Campus de l'Université de Montréal
Case postale 8079
Succursale "A"
Montréal H3C 3A7

Le COLLÈGE BART de Québec

requiert les services de:

PROFESSEURS D'ANGLAIS

Minimum 16 ans de scolarité et diplôme universitaire 1er Cycle.

Les candidats sont invités à écrire à:

J.G. Bart
Collège Bart
751 Côte d'Abraham, Québec, Qué.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERTPOSTE:
DIRECTEUR DE SUCCURSALE

ENDROIT:

Zone de Hull

RESPONSABILITÉS:

Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des programmes décentralisés dans la zone de Hull.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en service social;
- Quelques années d'expérience en service social.

SALAIRE:

Selon les normes du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 7 septembre 1974 à:

Directeur du Service des Ressources Humaines
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
Case Postale 577, Hull, (P.Q.) J8X 3Y5

SECRÉTAIRE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
DE
L'ARRIÈRATION MENTALE
de \$18,024 à 21,912

FONCTIONS

Le candidat choisi relèvera du Comité interministériel des sous-ministres de la Santé; des Services sociaux et de l'Éducation. Il devra élaborer et coordonner les programmes et services gouvernementaux aux personnes mentalement handicapées de la province; faire des recommandations sur les politiques et les priorités gouvernementales en ce qui concerne l'arriération mentale; à titre de conseiller s'occuper de toutes les questions d'arriération mentale; être l'instigateur des programmes et services et, par des efforts dans le domaine des relations publiques, aider à informer le public et à lui faire mieux comprendre le problème de l'arriération mentale.

QUALITÉS REQUISES:

Diplôme universitaire avec spécialisation (de préférence au niveau de la maîtrise) en sciences sociales et du comportement, en administration des affaires publiques, en éducation ou dans une discipline connexe et grande expérience dans un travail connexe. Le bilinguisme (anglais et français) constituerait un avantage.

ENDROIT:

Ministère des Services sociaux
Fredericton

Numéro du concours NB 74-489

Le demandeur devra nous parvenir au plus tard le 29 août 1974

ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick
212, rue Queen
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

INGÉNIEUR D'AVION
LICENCE "M" - BILINGUE

DEMANDÉ POUR TRAVAIL À L'ÉTRANGER

Salaire de base, plus boni; frais de déplacement, logement et nourriture.

Prière d'écrire à:

Dossier 2375
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

ACHETEUR

Bureau des achats d'une grande compagnie de construction recherche un jeune individu avec ambition qui cherche une carrière comme acheteur sous une direction experte.

Le candidat doit avoir environ 30 ans, être bilingue avec un peu d'expérience technique. Il doit posséder une bonne personnalité pour traiter avec les gens. Préférence sera accordée à un diplômé technique.

Prière d'envoyer curriculum vitae à:

Dossier 2377
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

Le service de Planification recherche des candidats pour les postes suivants:

CHARGE DE PLANIFICATION

FONCTIONS:

Le titulaire de ce poste, sous l'autorité du directeur du service de Planification, travaillera au sein d'une équipe multidisciplinaire dont le mandat, à court terme, consiste à promouvoir, au niveau rural, des politiques d'aménagement susceptibles d'être traduites dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement local. À moyen terme, l'équipe a pour mandat de définir des objectifs et des politiques concernant l'aménagement régional de la Communauté.

QUALIFICATIONS:

Maîtrise en urbanisme ou en planification régionale. Minimum d'une (1) année d'expérience.

TRAITEMENT:

Selon expérience et qualifications.

DESSINATEUR SENIOR

FONCTIONS:

Le titulaire de ce poste, sous l'autorité du directeur du service de Planification, devra effectuer divers travaux de cartographie (encre, scribing, peel coat, lettrage, etc.) et de graphisme en vue de la préparation des plans d'urbanisme (plan de zonage, plan directeur, etc.).

QUALIFICATIONS:

Diplôme en attestation de fins d'études, niveau secondaire V avec option en dessin (spécialisation appropriée) ou toute autre formation ou expérience équivalente. Minimum de cinq (5) années d'expérience dans des tâches pertinentes; une formation académique supérieure pertinente pourra suppléer à l'expérience requise.

TRAITEMENT:

Selon expérience et qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 31 août 1974, à:

M. Jean Guy Gariépy, Secrétaire,
Communauté régionale de l'Outaouais,
490, boul. St-Joseph,
C.P. 10,
Hull, Québec

TEXACO
CANADA TEXACO LIMITEDDIVIDENDE D'ACTIONS
PRIVILÉGIÉES No 113

Lors d'une assemblée tenue le 19 juillet 1974, le conseil d'administration de Texaco Canada Limited a déclaré un dividende trimestriel de \$1,00 par action, calculé au taux de 4% par année, sur les actions privilégiées cumulatives à 4% de Texaco Canada Limited, pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1974. Le dividende devient payable le 20 octobre 1974 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 30 septembre 1974.

Par ordre du conseil,
J.R.C. BOYCE
Secrétaire

Don Mills, Ontario
Le 19 juillet 1974

PROVIDENT

MUTUAL FUND LTD.

Dividende no. 49

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 4¢ par action, a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 30 août 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 29 août 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL
P.M. Dafeo
Secrétaire

12 août 1974
Winnipeg, Manitoba

INVESTORS GROWTH
FUND OF CANADA LTD

Dividende no. 17

Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 33¢ par action et un dividende sur gains de capital de 3¢ par action, a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 30 août 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 29 août 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL
P.M. Dafeo
Secrétaire

7 août 1974
Winnipeg, Manitoba

Bruck

BRUCK MILLS LIMITED
DIVIDENDE CLASSE "A"

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 30¢ l'action a été déclaré sur les actions Classe "A" en cours de la compagnie.

Ce dividende sera payable le 13 septembre 1974 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 1974.

D'ordre du conseil d'administration,
Le Vice-président et
secrétaire-trésorier
R.E. Gobeil, c.o.
Montréal, Québec
le 14 août 1974

QUÉBEC-TELEPHONE

Avis de dividendes

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés payables le 1er octobre 1974 aux actionnaires inscrits le 30 août 1974.

Actions privilégiées, 5%
Un dividende trimestriel de 25 cents par action.

Actions privilégiées, 4 1/4%
Un dividende trimestriel de 23 1/4 cents par action.

Actions privilégiées série 1973
Un dividende trimestriel de 38 1/4 cents par action.

Actions privilégiées subordonnées, convertibles, série A.
Un dividende trimestriel de 23 1/4 cents par action.

Actions ordinaires
Un dividende trimestriel de 35 cents par action.

Par ordre du conseil d'administration

Jean-Marc Tremblay
secrétaire
Rimouski, Québec
le 14 août 1974